

NATURE, COMMUNAUTÉ ET CULTURE : NOUVELLES ÉTUDES AFRICAINES EN SCIENCES SOCIALES

COORDONNATEURS :

Boubacar Solly

Rubén Camilo Lois González

Rosa María Verdugo Matés

**Nature, communauté et culture : nouvelles
études africaines en Sciences Sociales**

**Nature, communauté et culture : nouvelles études africaines en
Sciences Sociales**

Édition par :

Boubacar Solly

Rubén Camilo Lois González

Rosa María Verdugo Matés

Nature, communauté et culture : nouvelles études africaines en Sciences Sociales/Édition par Boubacar Solly, Rubén Camilo Lois González, Rosa María Verdugo Matés

Santiago de Compostela: Universidade de Santiago de Compostela, Grupo de Análise Territorial (ANTE) GI-1871, 2024

ISBN: 978-84-09-68479-3

© Universidade de Santiago de Compostela, 2024

Édité par :

Grupo de Análise Territorial (ANTE) GI-1871
Instituto de Estudos e Desenvolvimento de Galicia
Universidade de Santiago de Compostela (Campus Sur)
15782 Santiago de Compostela

Contributeur à l'édition

Paula Noya Vázquez

Mise en page et imprimeur

Fundación USC. Servizo Integral de Reprografía, Edición e Impresión Dixital

ISBN: 978-84-09-68479-3

SOMMAIRE

Introduction.....	9
<i>Boubacar Solly, Rubén Camilo Lois González, Rosa María Verdugo Matés</i>	
Inégalités d'accès à l'eau selon le genre dans les communes de Kafountine et de Diembering en Basse Casamance (Sénégal).....	15
<i>Aïssatou Cissé</i>	
Gestion « tradi-moderne » des ressources naturelles dans l'aire du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) de Kawawana dans la commune de Mangagoulack en Basse-Casamance (Sénégal)	29
<i>Marie Hélène Téning Faye</i>	
La variabilité climatique et ses impacts sur l'agriculture en Basse Casamance (Sénégal): cas des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo.....	43
<i>Abdou Kadri Sambou</i>	
Les inégalités sociales, économiques et spatiales dans un contexte local de forte migration : le cas de la commune de Niomré/Louga au Sénégal.....	57
<i>Adama Ndiaye</i>	
Facebook et activisme politique au Niger: Une étude descriptive de deux communautés virtuelles sur Facebook	69
<i>Abdoulaye Souleymane</i>	
Dimensions endogènes du terrorisme contre la chefferie dans le département de Tera au Niger (zone dite des trois frontières).....	83
<i>Mohamed Moussa</i>	
Les pratiques culturelles, facteur de paix et de développement du Balantacounda (Région de Sédiou, Sénégal)	95
<i>Noumo Mane</i>	
<i>Dadouma et Bayedouma</i> , un patrimoine culturel immatériel du Mali en péril	107
<i>Amadou Senou</i>	
Décentralisation et défaillance de la gouvernance au Sénégal : cas des membres de commission au niveau de la commune de Bambali (région de Sédiou) ...	119
<i>Joseph Antoine Marena</i>	
Taxe d'identification des animaux dans la commune rurale de Liboré (au Niger), entre autonomie relative des perceuteurs et pression fiscale	131
<i>Chaibou Soumaila Seydou</i>	
Les mariages forcés ou précoce et l'éducation des enfants en milieu Bambara de Sikasso dans la commune de Fakola au Mali	145
<i>Farima Kourouma</i>	

Introduction

Boubacar Solly

Membre du Laboratoire de Géomatique et d'Environnement de l'Université Assane Seck de Ziguinchor
b.solly1087@zig.univ.sn

Rubén Camilo Lois González

Rosa María Verdugo Matés

Membres du Groupe de Recherche ANTE de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle
rubencamilo.lois@usc.es; rosa.verdugo@usc.es

En 2018, le groupe de recherche ANTE de l'Université Saint-Jacques-de-Compostelle a présenté une candidature ambitieuse dans le cadre du programme de mobilité internationale Erasmus+. Cette candidature comprenait huit universités africaines avec lesquelles le groupe ANTE avait des relations académiques : Universidade Agustinho Neto d'Angola, Universidade de Cabo Verde, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, Université Abdou Moumouni de Niamey, Université Assane Seck de Ziguinchor et Université Cheikh Anta Diop de Dakar. La solidité de cette candidature s'est matérialisée par l'attribution de 79 mobilités pour la première période d'exécution : 33 mobilités pour le personnel enseignant et de recherche (PER), 35 pour les doctorants et 11 pour le personnel administratif, technique et de service (PATS).

Depuis le début des mobilités pour l'année universitaire 2020-2021, deux membres du groupe ANTE, Rubén Lois et Rosa Verdugo, ont encadré le séjour de 23 doctorants et de 16 enseignants, tous originaires du Mali, du Niger et du Sénégal. Comme cela a été constaté, la plupart des doctorants encadrés lors de leur séjour ont soutenu leur thèse quelques mois après leur retour dans leur pays. Sans aucun doute, ces bons résultats sont dus au travail de tutorat réalisé par les membres du groupe ANTE et à la bonne sélection des étudiants par les universités africaines, en particulier grâce à l'implication du Professeur El Hadji Balla Dieye de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et du Professeur Ibrahim Malam Mamane Sani de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.

La première activité réalisée par le groupe ANTE avec les étudiants de chaque promotion Erasmus + est le séminaire où chaque participant présente les objectifs et la méthodologie de sa thèse de doctorat. Pour que le séminaire soit productif, des enseignants et des chercheurs travaillant sur des thématiques similaires aux recherches présentées sont invités, afin qu'avec leurs

commentaires et suggestions, ils aident les étudiants à progresser dans leurs travaux. Une fois que les étudiants terminent leur séjour à l'Université Saint-Jacques-de-Compostelle, chacun d'eux a la possibilité de rédiger un chapitre pour la publication d'un livre. Le premier livre a été publié en 2022, avec les contributions des neuf étudiants qui ont participé à la première édition du programme Erasmus+.

Le présent ouvrage publié aux éditions Grupo de Análise Territorial (ANTE) de l'Université Santiago De Compostelle est le résultat des travaux des étudiants ayant bénéficié de la bourse de mobilité de recherche dans le cadre du Programme Erasmus+ International Credit Mobility [KA107] à l'Université Santiago De Compostelle en Espagne. Il réunit 11 articles correspondant à quatre domaines de connaissances : géographie, sociologie-anthropologie, économie et droit.

Le premier domaine de connaissance inclut les travaux de géographes. Il est composé de trois chapitres, chacun écrit par un étudiant de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal). Chaque chapitre aborde une problématique différente, notamment l'accès à l'eau, la gestion des ressources naturelles et les impacts de la variabilité climatique sur l'agriculture, tous en Basse Casamance situé dans le sud du Sénégal. Dans le premier chapitre, Aïssatou Cissé analyse les inégalités d'accès à l'eau basée sur le genre dans les communes de Diembering et Kafountine. Ses résultats montrent que les femmes rencontrent plus de difficultés pour trouver de l'eau que les hommes. L'analyse de la perception sur la gestion de la qualité du service de l'eau relient la non-satisfaction de certains usagers aux motifs de la cherté de l'eau, des coupures récurrentes ainsi que de la mauvaise qualité de l'eau. Dans le chapitre 2, Marie Hélène Tening Faye montre l'importance des savoirs locaux dans la gestion « tradi-moderne » des ressources naturelles dans l'Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) de Kawawana. Les résultats obtenus à l'aide d'enquêtes ethnographiques révèlent que des savoirs locaux et connaissances empiriques ont bien été pris en compte dans la gestion du Kawawana à travers la reconnaissance de sites naturels sacrés, de fétiches ou de certaines pratiques traditionnelles faites par les femmes. Dans le chapitre 3, Abdou Kadri Sambou analyse l'impact de la variabilité climatique sur l'agriculture dans les terroirs de Bliss et de Fogny Kombo. Il montre que la variabilité des précipitations à l'échelle spatiale et temporelle s'est manifestée par une succession d'années sèches et d'années humides. Aussi, la variation des températures montre que celles-ci sont dans une dynamique d'évolution progressive. Ces perturbations climatiques, associées à la pression sur les ressources naturelles liée à l'action anthropique, participent à la dégradation des zones de bas-fonds (victimes de l'ensablement, de l'acidification et de la salinisation), conduisant à l'abandon ou à la diminution de la riziculture.

Le deuxième domaine de connaissance de cet ouvrage porte sur les travaux de sociologie-anthropologie. Il est composé de cinq chapitres. Il commence par le chapitre 4 rédigé par Adama Ndiaye de l'Université Assane Seck de Ziguinchor. Son sujet traite des inégalités sociales, économiques et spatiales dans un contexte local de forte migration dans la commune de Niomré située dans la région de Louga dans le nord du Sénégal. Son étude révèle des formes d'inégalités visibles et invisibles qui s'expriment de façon singulière. Il s'agit essentiellement des inégalités de statut social, de revenu, de pouvoir d'achat, de consommation et d'accès aux infrastructures au niveau territorial. Ces inégalités constituent le caractère excessif des représentations positives sur l'émigration et une forte rivalité entre les migrants et les non-migrants. Le chapitre 5 est rédigé par Abdoulaye Souleymane de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger). Son étude cherche à comprendre comment se matérialise l'activisme politique sur les communautés virtuelles inscrites sur le réseau socionumérique Facebook au Niger à partir une approche netnographique de deux communautés virtuelles à savoir « 15000 Nigériens sur Facebook » et « Pour un renouvellement de la classe politique nigérienne ». Les résultats ont montré que les communautés virtuelles sur Facebook sont de véritable cadre d'engagement politique à travers la participation aux débats démocratique et à la dénonciation de certains actes. Aussi, l'activisme politique sur Facebook constraint parfois les acteurs politiques à revoir certaines décisions. Le chapitre 6 est de Mohamed Moussa, également de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Son article porte sur les dimensions endogènes du terrorisme contre la chefferie dans le département de Tera au Niger (zone dite des trois frontières). Il vise à identifier et à analyser les facteurs endogènes plus ou moins structurels qui font de la chefferie traditionnelle une cible « privilégiée » du terrorisme dans le département de Tera. Il ressort des résultats que la violence terroriste contre la chefferie est une résultante des rivalités internes à la chefferie et des conflits relatifs aux questions de classes sociales, d'esclavage et d'accès des communautés aux ressources naturelles, agricoles et pastorales. Le chapitre 7 porte le nom de Noumo Mané de l'Université Assane Seck de Ziguinchor. Il traite des pratiques culturelles, comme facteur de paix et de développement du Balantacounda (Région de Sédhiou, Sénégal) dans un contexte marqué par l'escalade de la violence et à la montée exponentielle du terrorisme dans le monde. A travers cette étude, l'auteur a montré que le socle de la cohésion et du développement du Balantacounda reposent sur les pratiques culturelles que sont : le rite de la circoncision, l'harmonie religieuse, le mariage exogamique, le cousinage à plaisir et la culture de la paix. Le chapitre 8 qui aborde une autre question de la sociologie-anthropologie traite du patrimoine culturel immatériel, notamment dadouma et bayedouma, en péril au Mali. Il est rédigé par Amadou Senou de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako. L'article vise à comprendre la problématique de la pérennisation des valeurs ancestrales

africaines en général et de l'institution traditionnelle dадоума et bayедоума en particulier. Les résultats montrent que cette institution qui est un pacte fort et vivace, est confrontée à plusieurs menaces dont l'influence des religions révélées, les flux migratoires, la modernité et l'insécurité.

Le troisième domaine de connaissance de l'ouvrage traite des travaux en économie. Il est composé de deux chapitres (9 et 10). Le chapitre 9, écrit par Joseph Antoine Marena de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, porte sur la décentralisation et la défaillance de la gouvernance des membres de commission au niveau de la commune de Bambali située dans la région de Sédhioù située dans le sud du Sénégal. L'article vise à déceler les causes des insuffisances des gouvernants locaux. Les résultats révèlent comme principaux problèmes le manque de niveau de formation académique, la non-viabilité de certains domaines de compétences transférées, le manque de ressources propres, le manque de formation des élus sur la gouvernance locale et le retard des fonds de dotation. Dans le chapitre 10, Chaibou Soumaila Seydou de l'Université Abdou Moumouni de Niamey traite de la taxe d'identification des animaux qui occupe une place importante pour le budget dans la commune rurale de Liboré par les ressources fiscales qu'elle génère. L'étude dont l'objectif est d'analyser les stratégies de recouvrement de cette taxe dans la commune rurale de Liboré a permis de découvrir que les autorités communales accordent une autonomie relative aux percepteurs tout en faisant des sorties sur les marchés à bétail pour contrôler le recouvrement. Quant aux percepteurs, ils collaborent avec les intermédiaires ou dillan et les grossistes dans le recouvrement de la taxe d'identification des animaux.

Le quatrième domaine de connaissance de l'ouvrage porte sur un sujet de droit. Il correspond au chapitre 11 rédigé par Farima Kourouma de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako. Son article traite des mariages forcés ou précoce et l'éducation des enfants en milieu Bambara de Sikasso dans la commune de Fakola au Mali. Son étude montre que ces pratiques appelées N'gné et Falenmali affectent fortement les droits des enfants surtout des petites filles, notamment sur leur éducation, leurs perspectives d'avenir et d'évolution. Elles sont à l'origine des conditions de pauvreté et d'impuissance et le manque de potentialité de cette couche sociale. L'étude montre aussi le degré de contradiction qu'il y a entre nos lois et nos coutumes, nos traditions et nos pratiques ; et débouche sur des recommandations pour éradiquer ces pratiques.

Le livre publié avec les travaux des étudiants de la première édition du programme Erasmus+ a été un succès. Son édition en version papier et en format PDF a permis une diffusion rapide et large dans les réseaux académiques au niveau international. Nous espérons que le présent livre connaîtra un succès au moins égal à celui du premier. Avec l'édition de ce livre, nous visons, d'une

part, à améliorer le curriculum vitae de ses auteurs - étudiants bénéficiaires de la mobilité Erasmus+ et potentiellement futurs enseignants - et, d'autre part, à contribuer à la diffusion des recherches scientifiques réalisées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, il convient de noter que l'implication du groupe ANTE dans le programme Erasmus+ ne se limite pas aux mobilités des étudiants et des enseignants. La publication de ce livre, coordonnée par un étudiant de la première promotion de la mobilité Erasmus+ et deux professeurs du groupe ANTE, en est un exemple clair, tout comme les recherches conjointes de certains enseignants du groupe ANTE avec des étudiants et des enseignants ayant participé à la mobilité Erasmus+, recherches qui ont donné lieu à des communications dans des congrès internationaux et à la publication d'articles dans des revues scientifiques et des livres. Cette collaboration académique intense s'est renforcée en juillet 2024 avec l'intégration de trois membres du groupe ANTE - Rubén Lois, Rosa Verdugo et Luzia Oca - au Laboratoire de Géomatique et d'Environnement de l'Université Assane Seck de Ziguinchor en tant que chercheurs associés et l'intégration Professeur El Hadji Balla Dieye de l'Université Assane Seck de Ziguinchor comme membre du groupe ANTE. Nous espérons que les liens académiques créés à la suite de cette mobilité se renforceront et contribueront au développement de la recherche à l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle et dans les universités africaines impliquées.

Inégalités d'accès à l'Eau selon le Genre dans les communes de Kafountine et de Diembering en Basse Casamance (Sénégal)

Aïssatou Cissé

Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)

a.cisse4908@zig.univ.sn

Résumé

Cette étude a pour objectif d'analyser les inégalités d'accès à l'eau basée sur le genre dans les communes de Diembering et Kafountine situées en Basse Casamance. Dans cette étude, nous avons utilisé l'échantillonnage probabiliste afin de donner des chances égales à toute la population cible. Cependant, le nombre de ménages à interviewer a été obtenu grâce à l'échantillonnage par quota. Au total, 159 ménages ont été visités dans les deux communes. Il ressort de cette étude que 86,1 % des ménages de la commune de Kafountine ont des difficultés d'accès à l'eau ; contre 57,5 % dans la commune de Diembering. En plus de cette difficulté d'accès à la ressource, 45 % des femmes et 36 % des hommes de ces localités parcourent de longues distances pour trouver de l'eau potable. Par ailleurs, il découle de l'analyse de perception des usagers sur la gestion de l'eau que 16,4 % des personnes enquêtées sont très satisfait, 37,1 % sont satisfaits et 11,9 % ne sont pas satisfaits. Ces derniers regrettent la cherté de l'eau, les coupures récurrentes ainsi que la mauvaise qualité de l'eau.

Mots-clés : Inégalités d'accès, Eau, Genre, Basse Casamance

Abstract

The aim of this study is to analyze gender-based inequalities in access to water in the municipalities of Diembering and Kafountine located in Lower Casamance. In this study, we used probability sampling to give equal opportunity to the entire target population. In total, 159 households were visited in the two municipalities. The study revealed that 86.1% of households in the municipality of Kafountine have difficulty accessing water, compared to 57.5% in the municipality of Diembering. In addition to this difficulty in accessing the resource, 45% of women and 36% of men in these travel long distances to find drinking water. The analysis of users' perceptions of water management revealed that 16.4% of respondents are very satisfied, 37.1% are satisfied and 11.9% are not satisfied. They regret the high cost of water, recurrent cuts and poor water quality.

Keywords: Inequalities of access, Water, Gender, Lower Casamance

Resumen

El objetivo de este estudio es analizar las desigualdades de género en el acceso al agua en los municipios de Diembering y Kafountine, en la Baja Casamance. En este estudio se utilizó un muestreo probabilístico para dar igualdad de oportunidades a toda la población objetivo. Se visitaron 159 hogares en los dos municipios. El estudio mostró que el 86,1% de los hogares de la comuna de Kafountine tenían dificultades para acceder al agua, frente al 57,5% de la comuna de Diembering. Además de esta dificultad de acceso al recurso, el 45% de las mujeres y el 36% de los hombres de estas localidades recorren largas distancias para encontrar agua potable. El análisis de las percepciones de los usuarios sobre la gestión del agua mostró que el 16,4% de los encuestados estaban muy satisfechos, el 37,1% estaban satisfechos y el 11,9% no estaban satisfechos. Estos últimos se quejaron del elevado coste del agua, de las desconexiones recurrentes y de la mala calidad del agua.

Palabras clave: Desigualdad de acceso, Agua, Género, Baja Casamance

1. *Introduction*

Ressource indispensable à la vie et aux activités humaines pour le développement, la ressource en eau fait défaut dans plusieurs contrées notamment celles rurales. En effet, sa gestion est de plus en plus source de préoccupations et de conflits dans un contexte où elle devient plus rare et inaccessible par une bonne partie de la population. En Basse Casamance, notamment dans les communes de Diembering et Kafountine, le problème d'accès à l'eau et sa gestion constituent deux enjeux majeurs. Depuis plusieurs décennies, ces communautés en l'occurrence celles insulaires peinent à accéder à la ressource en eau en quantité et en qualité. Ce qui peut engendrer de réels problèmes de gestion de la ressource. Les difficultés d'accès à la ressource en eau selon le genre sont depuis ces dernières décennies sources de débat et de réflexion pour le monde scientifique et celui du développement.

Le concept de Genre se réfère aux rôles, comportements, activités et attributs sociaux qu'une communauté particulière considère appropriés et assignés aux hommes et aux femmes (OMS, 2009). Ces rôles distincts et le rapport entre eux expliquent les inégalités qui peuvent exister lorsqu'un de ces deux groupes est systématiquement favorisé et avantagé par rapport à l'autre. Dans le contexte de l'eau, la discrimination de genre se révèle par le fait que les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages (WSP, 2010). En effet, les foyers étant très souvent privés d'accès à l'eau dans les pays du sud (<https://padem.org>), ce sont aux mères et aux jeunes filles d'aller chercher de l'eau, parfois plusieurs fois par jour, pouvant ainsi marcher des kilomètres pendant plusieurs heures. Selon les Nations-Unies

cité par le Programme d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde (PADEM, 2020) en Afrique, 71 % du fardeau de la collecte d'eau incombe aux femmes et aux filles. Au niveau mondial, on estime que les femmes passent plus de 200 millions d'heures par jour à collecter de l'eau (<https://www.unicef.org>).

L'identification des difficultés des ménages en matière d'approvisionnement en eau est un préalable à la mise en place de politiques publiques visant à améliorer l'accès à l'eau des ménages dans les pays en développement. En ce sens, cet article tente de répondre à deux questions majeures : existe-t-il des disparités d'accès à l'eau selon le genre dans les communes de Diembering et Kafountine ? Quelle est la perception des populations de ces communes sur la qualité et la gestion de la ressource eau dans leur localité ?

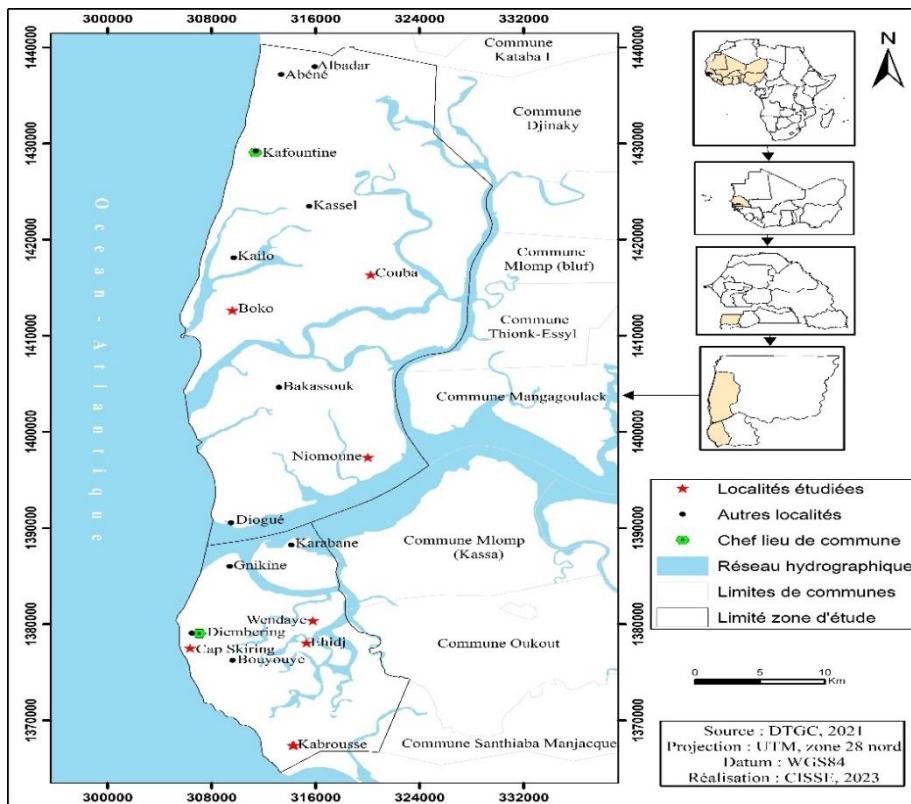
Cette étude a pour objectif d'analyser l'inégalité d'accès à l'eau selon le genre dans les communes de Kafountine et de Diembering. L'article est organisé comme suit : la première partie aborde la démarche méthodologique qui évoque le cadre de l'étude, la collecte et traitement des données ainsi que l'analyse statistique de données ; la deuxième partie présente et discute les résultats (quantitatifs et qualitatifs) obtenus ; la troisième et dernière partie, à la lumière des résultats obtenus, porte sur la conclusion et les recommandations.

2. *Méthodologie*

2.1. Cadre de l'étude

Notre étude porte sur les communes de Kafountine et de Diembering (carte 1) situées en Basse Casamance dans la région de Ziguinchor. D'une population de 20 924 habitants, la commune de Diembering occupe une superficie de 237 km² avec 46 % de femmes et 54 % d'hommes (PDC, 2021). Concernant la commune de Kafountine, elle s'étend sur une superficie de 908 km² avec une population estimée à 37 790 habitants, dont 54 % d'hommes contre 46 % de femmes.

Carte 1. Localisation géographique de la zone d'étude



2.2. Collecte et traitement des données

L'accès à l'eau a été analysé en termes de difficultés et de perception sur la qualité et la gestion. La première phase de la collecte de données a été menée du mois d'avril 2021 au mois de juin 2021. Elle a concerné les villages de Cabrousse, Cap-Skirring, Ehidj, Wendaye, Boko et Kourba. La deuxième phase s'est déroulée au mois de février 2022 et a concerné essentiellement le village de Niomoune. Ainsi, cette étude a porté sur sept (07)¹ villages, dont trois (03) dans la commune de Kafountine et quatre (04) dans la commune de Diembering. Le choix des communes s'est fait en tenant compte de la présence d'installations hydrauliques, de leur absence et de l'acuité du problème dans la zone. Concernant la commune de Diembering, il n'y a que deux villages de l'étude qui sont en terre ferme (Cabrousse et Cap Skirring), les deux autres villages sont des îles (Ehidj,

¹ Communes de Diembering : Villages de Cap-Skirring-Cabrousse-Ehidj-Wendaye. Commune de Kafountine : Villages de Couba-Boko-Niomoune

Wendaye). A noter que pendant la période de la collecte des données, le village de Cap Skirring ne disposait pas de réseau d'adduction d'eau par conséquent, les problèmes d'accès à l'eau y étaient importants.

Dans l'optique de donner des chances égales à toute la population cible, nous avons utilisé l'échantillonnage probabiliste. Par ailleurs, l'échantillonnage par quota a été utilisé pour déterminer le nombre de ménages à interviewer dans chaque village. En somme, cette méthode d'échantillonnage a permis de faire un bon maillage des communes et d'avoir une bonne représentativité des zones et des différents villages cibles. Au total, 159 ménages ont été visités dans les deux communes (Tab.1). Le taux de sondage est proportionnel à la taille de chaque village. L'ensemble des personnes interrogées dans chaque village a permis d'avoir les 159 ménages et le taux de sondage pour chaque commune en référence au nombre de ménages interviewé dans cette étude. Dans chaque ménage, le chef de maison ou un adulte a été interviewé à l'aide d'un questionnaire. Les données ont été collectées par une équipe pluridisciplinaire composée d'un économiste et d'une géographe. Les informations recueillies portent sur les difficultés d'accès à l'eau, la distance parcourue, l'accès au réseau d'adduction ainsi que sur la perception de la qualité et de la gestion de l'eau par la population.

Tableau 1 : Répartition des ménages et du taux de sondage de la zone d'étude selon les communes

Communes	Nombre de ménages d'enquêtes	Taux de sondage (%)
Diembering	77	48.4
Kafountine	82	51.6
Total	159	100

2.3. Analyse statistique des données

Dans le cadre de ce travail, le logiciel *Kobocollect* nous a servi d'outil de collecte. L'analyse de ces données a été faite sur SPSS.18. La conception graphique est réalisée avec le logiciel Excel.2016. Le recours aux statistiques descriptives nous permet d'asseoir une analyse comparative entre les deux communes de notre étude à savoir Diembering et Kafountine.

3. Résultats

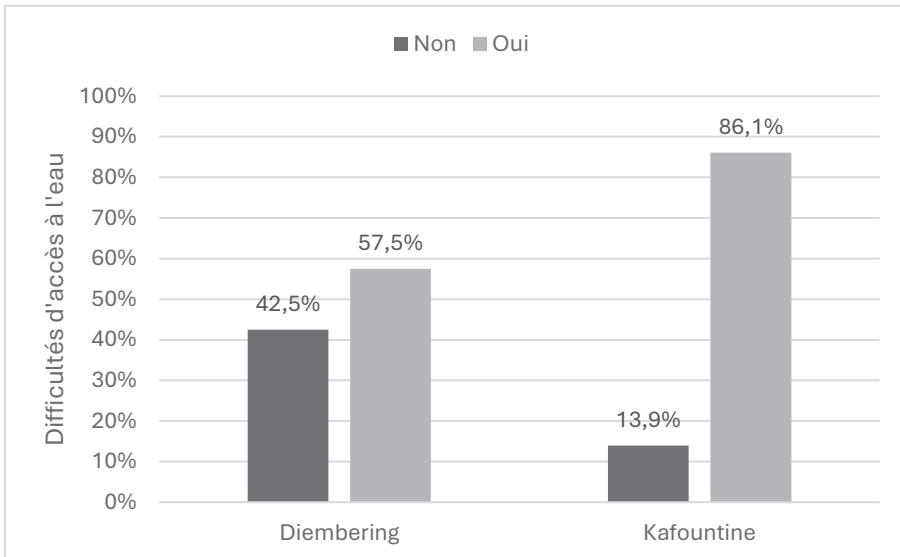
Les résultats de notre étude démontrent que l'essentiel des populations de la zone d'étude rencontre des difficultés pour satisfaire leur besoin en eau qu'importe le genre. De surcroît, nous montrons que comparativement aux hommes, la distance parcourue par les femmes est plus importante. À noter que plus cette distance est grande, plus la probabilité que le ménage utilise une eau dont la qualité est douteuse est importante. Quant aux résultats issus des données qualitatives, ils montrent que dans la commune de Kafountine, 27,85 % des

personnes interrogées sont très satisfaits de l'hygiène autour des points d'eau contre 15 % dans la commune de Diembering.

3.1. Analyse de la situation d'accès à l'eau

L'essentiel des populations de la zone d'étude éprouve des difficultés d'accès à l'eau. Cette situation est beaucoup plus aigüe dans la commune Kafountine que celle de Diembering, en atteste la figure 1.

Figure 1. Problèmes d'accès à l'eau selon la commune (Source : Données enquêtes Cissé. A, 2022)



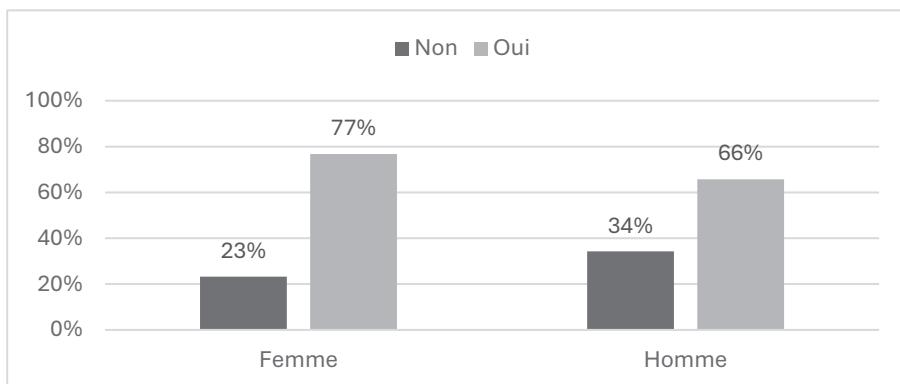
Il ressort de cette figure que 86,1 % des ménages d'enquêtes dans la commune de Kafountine ont des difficultés d'accès à l'eau contre 57,5 % des ménages de la commune de Diembering soit un différentiel en termes d'accès de 28,6 %. Cet écart se justifie par le fait que les villages de Diembering disposent davantage d'infrastructures hydrauliques (forages, pompes à motricité humaine, puits et bornes-fontaines, etc.) contrairement aux villages qui polarisent la commune de Kafountine. À cela s'ajoute le fait que, l'essentiel des villages de Kafountine, objet de cette étude, porte sur les îles qui pour la plupart restent confrontées à un réel problème d'accès à l'eau.

3.1.1. Difficultés d'accès à l'eau entre les hommes et les femmes

Globalement les femmes rencontrent plus de difficultés d'accès à l'eau que les hommes (Figure 2).

Inégalités d'accès à l'Eau selon le Genre dans les communes de Kafountine et de Diembering en Basse Casamance (Sénégal)

Figure 2. Problèmes d'accès à l'eau selon le genre (Source : Données enquêtes Cissé. A, 2022)

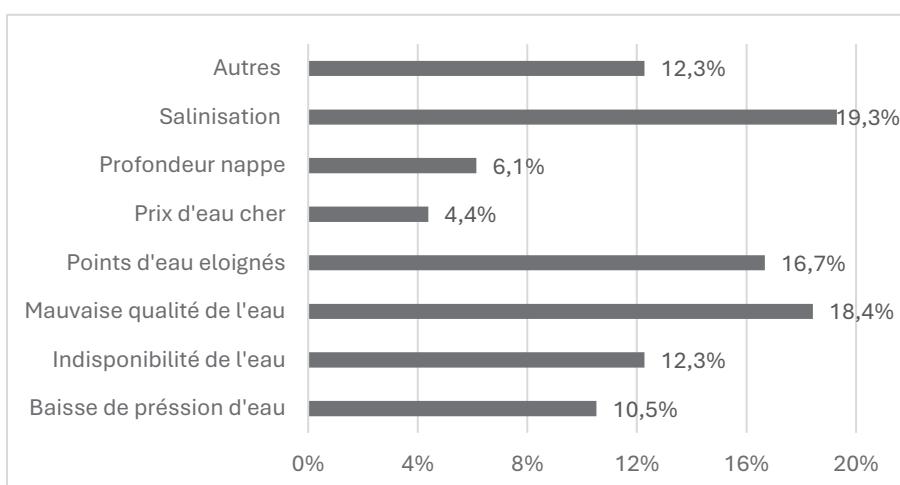


La figure ci-dessus renseigne sur les difficultés d'accès à l'eau entre les hommes et les femmes. Les résultats montrent que 77 % des ménages de sexe féminin interrogés (c'est-à-dire un ménage dont le chef est une femme) n'ont pas accès à l'eau contre 66 % pour les ménages de sexe masculin (un ménage dont le chef est un homme). En effet, la corvée de l'eau est du ressort quasi exclusif des femmes. Autrement dit, l'approvisionnement en eau est dévolu aux femmes dans la plupart des ménages.

3.1.2. Les différentes causes d'accès à l'eau

La salinisation, la mauvaise qualité de l'eau ainsi que l'éloignement des points d'eau sont entre autres causes évoquées pour justifier les difficultés d'accès à l'eau dans les communes de Kafountine et de Diembering (Figure 3).

Figure 3. Causes liées aux difficultés d'accès à l'eau dans les communes de Diembering et Kafountine (Source : Données enquêtes Cissé. A, 2022)

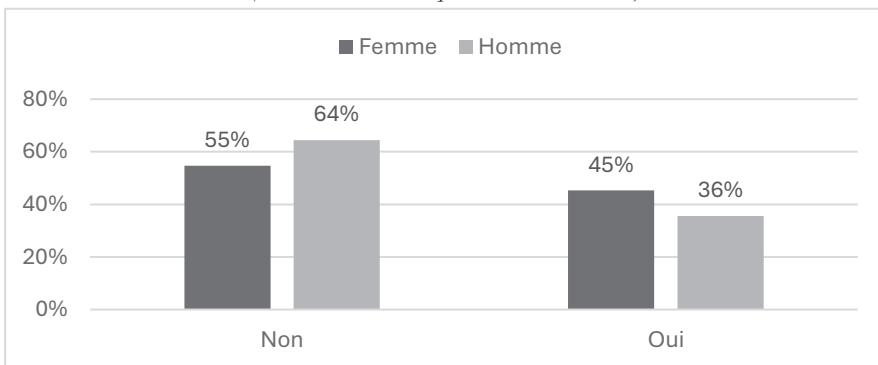


L'analyse de la figure 3 renseigne que la salinisation (19,3 %), la mauvaise qualité de l'eau (18,4 %) et les points d'eau éloignés (16,7 %) sont les principales raisons qui expliquent les problèmes d'accès à l'eau aussi bien dans la commune de Diembering que de Kafountine.

3.1.3. Distance parcourue selon le genre

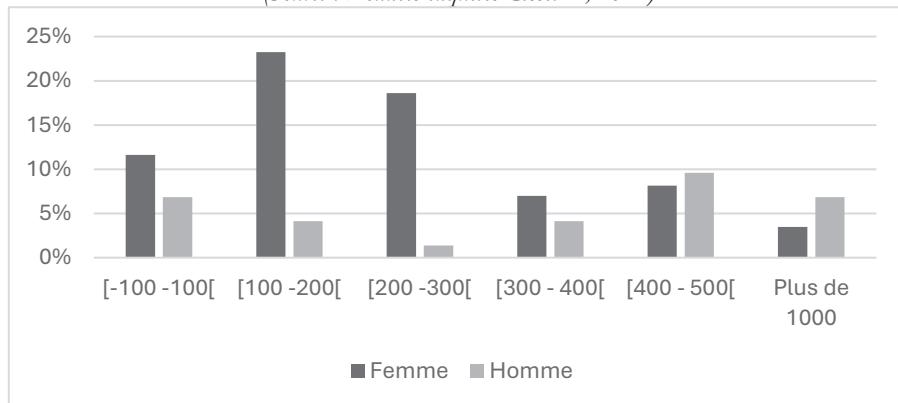
Dans les communes de Diembering et de Kafountine, comparativement aux hommes, le pourcentage de femmes parcourant une longue distance pour s'approvisionner en eau est plus important (Figure 4). Il ressort de cette figure que 45 % des femmes parcourent une longue distance pour la collecte de l'eau contre 36 % d'hommes.

Figure 4. Distance parcourue pour l'approvisionnement en eau selon le genre
(Source : Données enquêtes Cissé. A, 2022)



Cependant, la figure 5 indique qu'en général, les hommes effectuent une plus longue distance pour s'approvisionner en eau que les femmes (en termes de mètre à parcourir).

Figure 5. Distance séparant le point d'eau potable sollicité et le domicile du ménage en mètre.
(Source : Données enquêtes Cissé. A, 2022)



Inégalités d'accès à l'Eau selon le Genre dans les communes de Kafountine et de Diembering en Basse Casamance (Sénégal)

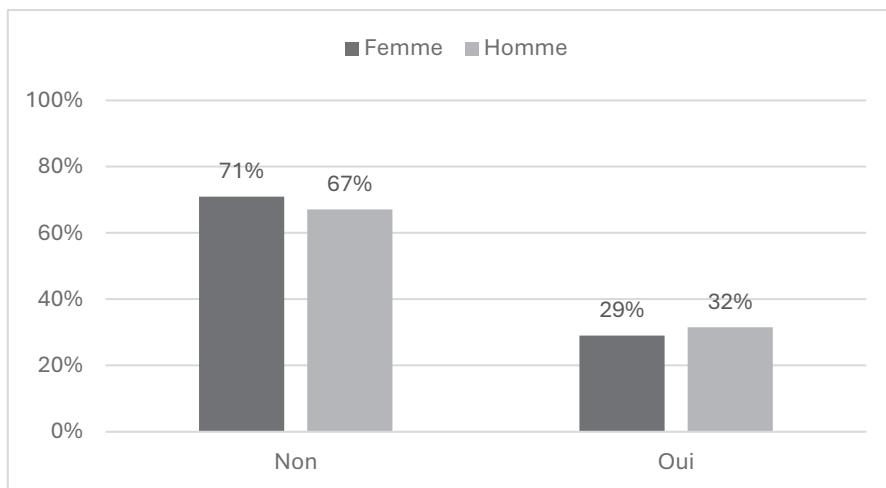
En effet, la plupart des hommes font entre 400 à 500 mètres pour trouver la ressource eau contre 100 à 300 mètres pour les femmes. En termes de distance parcourue, ces résultats comparés aux normes de l'OMS (Cissé, 2019) révèlent que les femmes de ces deux communes ont moins de difficultés pour accéder à la ressource en eau que les hommes.

3.1.4. Accès au service d'eau potable

Aussi bien dans la commune de Kafountine que celle de Diembering, la moitié des ménages interrogés ne disposent d'un robinet à domicile. Toutefois, les ménages dirigés par un homme sont plus raccordés au réseau d'adduction (32 %) que ceux dont le chef de ménage est de sexe féminin (29 %).

En ce qui concerne l'analyse de cette situation, elle traduit que les femmes (71 %) n'ont pas un branchement à domicile au moment où il n'y a que 67 % des hommes se trouvant dans la même situation (Figure 6).

Figure 6 : Disposition d'un robinet à domicile selon le genre. (Source: Données enquêtes Cissé. A, 2022)



Cette situation traduit le faible niveau d'accès à un système d'approvisionnement amélioré dans ces deux communes compromettant ainsi l'activité économique de la plupart des ménages et leur santé.

3.2. Analyse de la perception sur la qualité et la gestion de l'eau par les populations

La qualité de l'eau est un des éléments fondamentaux d'appréciation du niveau d'accès à l'eau. Ainsi, un ensemble de critères notamment l'état hygiénique du point d'eau sollicité concourt à l'appréciation de ladite qualité. Une amélioration des conditions d'accès à l'eau des communautés passe par une bonne gestion de la ressource en vue de la satisfaction des besoins. De ce fait, la

perception des populations quant à la manière dont l'eau est gérée dans ces communes, est recueillie pour jauger leur niveau de satisfaction.

3.2.1. Perception des populations sur l'hygiène autour des points d'eau

La qualité de l'eau est un volet important pour l'appréciation du niveau d'accès à l'eau des communautés. Cependant un ensemble de facteurs, dont l'état hygiénique du point d'eau sollicité, peuvent avoir un impact sur ladite qualité.

Dans la commune de Kafountine, 27,8 % des personnes interrogées sont très satisfaits de l'hygiène autour des points d'eau contre 15 % dans la commune de Diembering. Cependant, 22,8 % des interrogés de Kafountine ne sont pas du tout satisfaits quant à l'hygiène autour des puits et 36,3 % dans la commune de Diembering. Les tendances selon le genre révèlent une prédominance de la satisfaction des femmes quant à l'état hygiénique du point d'eau sollicité avec respectivement 21 % de très satisfaits et 35 % de satisfaites. En revanche, comparés aux hommes, les niveaux de satisfaction sont de 22 (très satisfait) et 23 % (satisfait). Malgré cet écart relativement faible en termes de satisfaction (11 %), il faut noter que les hommes sont les moins satisfaits quant à l'état hygiénique du point d'eau sollicité (32 %) comparativement aux femmes (28 %).

3.2.2. Perception sur la gestion de l'eau

La bonne gestion de la ressource en eau est de plus en plus un impératif pour la maîtrise, la planification et la satisfaction des besoins en eau. Pour ce faire, recueillir la perception des populations quant à leur niveau de satisfaction devient une étape indispensable dans un processus de gestion intégrée et durable de la ressource.

La lecture des données collectées renseigne que dans les communes de Kafountine (18 %) et de Diembering (15 %), les populations sont très satisfaites de la gestion de l'eau. Cependant, 48 % des interrogés de la commune de Kafountine et 26 % de la commune de Diembering trouvent la gestion satisfaisante. Par ailleurs, notons que 51 % des interrogés de la commune de Diembering ne sont pas satisfaits de la gestion de l'eau contre 16 % dans la commune de Kafountine.

4. Discussion

L'accès à l'eau en qualité et en quantité pour tous comme défini dans l'ODD.6 reste une condition nécessaire pour le développement socio-économique dans les pays en développement. La prise en compte de la dimension genre est particulièrement pertinente dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans la mesure où se sont majoritairement les femmes et les jeunes filles à qui incombent les tâches liées à l'exhaure, au transport, au stockage et à l'usage de l'eau (AFD- pS'Eau, 2006). En Afrique subsaharienne, on estime que les femmes et les filles font quelque 40 milliards d'heures par an à transporter

de l'eau (PNUD, 2006). Du fait du rôle social assigné à chaque sexe au sein des ménages, il existe une inégale répartition des tâches entre les hommes et les femmes. De nombreux travaux de recherche ont montré que les activités de reproduction² dans la famille, dont fait partie la corvée d'eau, sont encore largement dévolues aux personnes de sexe féminin. Dans les pays en développement, la collecte des ressources nécessaires aux besoins domestiques de base (l'énergie pour la cuisson des aliments ou le chauffage, les légumes, les fruits, l'eau, etc.) est particulièrement consommatrice en temps et en énergie. Les résultats de cette étude révèlent que 45 % des femmes contre 36 % des hommes parcoururent une longue distance pour chercher de l'eau potable. En Inde, la participation des femmes à ces activités est six fois supérieure à celle des hommes (Hirway et Jose, 2011). Dans les ménages qui s'approvisionnent en eau à l'extérieur de leur résidence, la corvée d'eau révèle dans une certaine mesure une division du travail selon le genre au sein des ménages (Dos Santos, 2012).

Selon Dos Santos et Pambè (2016), au plan mondial, deux personnes sur cinq n'ont pas accès à un branchement à domicile. Cette proportion de non'accès est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement sept ruraux sur dix et un citadin sur cinq qui n'ont pas accès à l'eau courante à domicile. Par ailleurs, dans le cadre cet article, aussi bien dans la commune de Kafountine que celle de Diembering, 50 % des ménages sont raccordés au réseau d'adduction d'eau. L'analyse basée sur le genre montre que 55 % des femmes de ces zones rurales n'ont pas accès au branchement à domicile tandis que ce sont 45 % d'hommes qui sont dans cette situation.

Par rapport à la perception des consommateurs sur la gestion de l'eau dans les communes de Kafountine et Diembering, il ressort de notre étude que 16,4 % des consommateurs disent être très satisfaits, 37,1 % sont satisfaits et 11,9 % ne sont pas satisfaits³. Cependant, les usagers regrettent la cherté de l'eau, les coupures récurrentes et dans une certaine mesure la mauvaise qualité de l'eau.

5. Conclusion

La réduction des disparités d'accès à l'eau entre les sexes nécessite la mise en place d'un service d'eau potable performant et durable. Cet article dont le but est d'analyser les inégalités d'accès à l'eau selon genre dans les communes de Diembering et Kafountine, a montré que les femmes rencontrent plus de

² Ce concept renvoie à l'ensemble des activités domestiques, réalisées au sein de la famille, non énumérées et qui ont pour rôle la reproduction sociale de la cellule familiale. D'un autre côté, les activités productives sont souvent associées au travail rémunéré qui permet à la famille de subvenir à ses besoins matériels (Dos Santos, 2016).

³ 34,6 % de l'information représente les usagers qui n'ont fourni aucune réponse relative à la perception sur la gestion de l'eau.

difficultés pour trouver de l'eau que les hommes. Les résultats de l'analyse de la perception sur la gestion de la qualité du service de l'eau relient la non-satisfaction de certains usagers aux motifs de la cherté de l'eau, des coupures récurrentes ainsi que de la mauvaise qualité de l'eau.

La réponse à un tel problème nécessite la mise en place d'un service d'eau potable performant et durable. En effet, pour réduire les inégalités d'accès à l'eau entre hommes et femmes, faudra-t-il travailler à réduire les pannes et les durées de réparation des ouvrages d'approvisionnement, de veiller sur la qualité de l'eau et enfin de faciliter l'accès à l'eau tout en agissant sur le prix à long terme. Pour ce faire, les travaux futurs pourraient aborder la question qui consiste à mettre en cohérence les politiques publiques basées sur le genre et les logiques sociales ainsi que les modes de gestion des infrastructures hydrauliques dans les localités qui éprouvent d'énormes difficultés d'accès à l'eau.

Bibliographie

- Agence Française de Développement - Programme Solidarité Eau (pS'Eau). (2006). La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieux rural et semi-urbain.
- Cissé, A. (2019). *Problématique de l'accès et de la gestion communautaire de la ressource en eau dans la commune de Mangoulack (région de Ziguinchor)*. Mémoire de géographie, Université Assane Seck de Ziguinchor.
- Dos Santos. S., & Pambè. M.W (2016). Les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'accès à l'eau et les rapports de genre. *Mondes en développement*, 2016/2 (174), 63- 78.
- Dos Santos S. (2012). Le rôle des femmes selon la GIRE. Regard sur le troisième principe de Dublin en Afrique au sud du Sahara, in F. Julien (dir.) *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne. Paradigme occidental, pratiques africaines*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 135-164.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2016, 29 août). Communiqué de presse : « la collecte de l'eau est souvent une perte de temps colossale pour les femmes et les filles ». https://www.unicef.org/media/media_92690.html.
- Hirway I., & Jose S. (2011). Understanding Women's Work Using Time-Use Statistics: The Case of India. *Feminist Economics*, 17 (4), 67–92.
- Plan de Développement Communal de Diembering 2021-2026 (2021).

Inégalités d'accès à l'Eau selon le Genre dans les communes de Kafountine et de Diembering en Basse Casamance (Sénégal)

Plan de Développement Communal de Kafountine 2021-2025 (2021).

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2006). Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau. 1 UN Plaza, New York, New York, 10017, USA.

Water and Sanitation Program (WSP) (2010). Le Genre dans le contexte de l'eau et l'assainissement.

World Health Organization (2009). <http://www.who.int/topics/gender/en>

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude au Pr. Cheikh Faye pour avoir supervisé mes travaux de master et de thèse, et au Pr El Hadji Balla Diéye, coordonnateur du programme Erasmus+ à l'Université Assane de Ziguinchor (Sénégal). Je tiens également à remercier mon superviseur Ruben Camilo Lois González pour son accompagnement et pour avoir accepté de superviser nos travaux de recherche à l'Université Santiago de Compostela. Je voudrais également exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à nos tuteurs, Rosa et Tonton Irama Faty. Merci pour votre gentillesse, votre bienveillance, votre générosité sans limites et vos conseils avisés qui ont facilité notre intégration et rendu notre séjour de recherche agréable. En outre, je remercie également tous mes collègues du Sénégal, du Mali et du Niger pour les échanges scientifiques fructueux et les relations amicales que nous avons établis. Un merci particulier à notre ami tchadien, Mahamat Habib Béchir. Mes remerciements s'adressent également au Dr. Famara Diedhiou qui a fortement contribué dans l'élaboration de cette étude.

Gestion « tradi-moderne » des ressources naturelles dans l'aire du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) de Kawawana dans la commune de Mangagoulack en Basse-Casamance (Sénégal)

Marie Hélène Ténig Faye

Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)

m.faye20140278@zig.univ.sn

Résumé

Le Kawawana se retrouve dans une gouvernance par des peuples autochtones et des communautés locales parmi les quatre types de gouvernance des aires protégées défini par l'IUCN, d'où le nom APAC. Ce type de gouvernance se fait par des populations autochtones qui se basent généralement sur leurs connaissances empiriques et sur des traditions coutumières. Cette APAC associe donc un mode de gestion traditionnelle et moderne pour une conservation de ses ressources naturelles avec une exploitation modérée de celles-ci. La question de l'élaboration de ce mode de gestion se pose alors dans un contexte où se mêlent conflits d'intérêts et éloignement de la nouvelle génération de ces savoirs empiriques et traditions. L'objectif de cet article est de montrer l'intégration des savoirs locaux dans la gestion de cette aire protégée pour une meilleure gouvernance. Les enquêtes ethnographiques (focus group, guides d'entretiens, questionnaires) réalisées dans les terroirs villageois de l'APAC nous ont permis d'analyser les différents modes de gestion adoptés par la gouvernance dans l'APAC. Les résultats révèlent que des savoirs locaux et connaissances empiriques ont bien été pris en compte dans la gestion du Kawawana à travers la reconnaissance de sites naturels sacrés, de fétiches ou de certaines pratiques traditionnelles faites par les femmes.

Mots clefs : APAC, ressources naturelles, gestion « tradi-moderne », savoirs locaux

Abstract

Kawawana is one of the four types of protected area governance defined by IUCN, hence the name APAC. This type of governance is carried out by indigenous populations, generally based on their empirical knowledge and customary traditions. This APAC thus combines traditional and modern management methods for the conservation of its natural resources with moderate exploitation. The question of how to develop this mode of management arises in a context of conflicting interests and the new generation's

estrangement from empirical knowledge and traditions. The aim of this article is to show how local knowledge can be integrated into the management of this protected area to improve governance. Ethnographic surveys (focus groups, interview guides, questionnaires) carried out in the village terroirs of APAC enabled us to analyze the different modes of management adopted by governance in APAC. The results reveal that local knowledge and empirical know-how have been taken into account in the management of Kawawana, through the recognition of sacred natural sites, fetishes and certain traditional practices performed by women.

Key words: APAC, natural resources, “traditional-modern” management, local knowledge

Resumen

Kawawana está gobernada por pueblos indígenas y comunidades locales, uno de los cuatro tipos de gobernanza de áreas protegidas definidos por la UICN, de ahí el nombre de APAC. Este tipo de gobernanza la llevan a cabo los pueblos indígenas, que generalmente basan sus decisiones en sus conocimientos empíricos y tradiciones consuetudinarias. Así pues, este APAC combina métodos de gestión tradicionales y modernos para la conservación de sus recursos naturales con una explotación moderada. La cuestión de cómo desarrollar este modo de gestión se plantea en un contexto en el que se entremezclan los conflictos de intereses y el alejamiento de la nueva generación de estos conocimientos empíricos y tradiciones. El objetivo de este artículo es mostrar cómo se puede integrar el conocimiento local en la gestión de esta área protegida para mejorar la gobernanza. Las encuestas etnográficas (grupos focales, guías de entrevistas, cuestionarios) realizadas en los territorios de los pueblos de APAC nos permitieron analizar los diferentes métodos de gestión adoptados por la gobernanza en APAC. Los resultados muestran que los conocimientos locales y empíricos se han tenido en cuenta en la gestión de Kawawana a través del reconocimiento de los lugares naturales sagrados, los fetiches y ciertas prácticas tradicionales llevadas a cabo por las mujeres.

Palabras clave: APAC, recursos naturales, gestión « tradicional-moderna », conocimientos locales

1. *Introduction*

Au cours des deux dernières décennies, la Basse-Casamance a connu des modifications écologiques dont les effets ont été aggravés par l'augmentation croissante du niveau de prélèvement des ressources halieutiques (PRCM, 2012). Pour pallier cela, des stratégies mondiales, régionales et locales de conservation et de protection des écosystèmes et de la biodiversité ont été développées avec la création d'aires protégées. L'une des communes de la Basse-Casamance les plus concernées par ce phénomène est celle de Mangagoulack. Elle est limitée à

l'Ouest et au Sud par le fleuve Casamance, et dispose d'un énorme potentiel en ressources halieutiques et forestières (Mangrove). Pour essayer de préserver ses ressources, une Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) y a donc été créée par la population locale plus précisément l'association des pêcheurs de la commune (APCM) en 2009. Suite à cela, il était donc important et indispensable pour cette APAC de mettre en place une cellule de gouvernance et des modes de conservation des ressources naturelles appropriées. En effet, l'un des principaux défis de ces aires protégées de la Basse-Casamance, surtout situées en zone littorale, est de trouver des modes de gouvernance et de conservation adaptés et efficaces pour une meilleure protection de la nature. « Il semble de plus en plus clair que les aires protégées ne fonctionnent bien que si elles s'ancrent dans un environnement favorable, et ici, «favorable» désigne à la fois l'écologie des aires conservées et de leurs corridors de connectivité, mais aussi le savoir, les efforts et le large consensus de la population vivant dans et autour de ces aires, ainsi que des institutions qui les affectent et sont affectées par elles. Reflétant l'ensemble de ces facteurs, la gouvernance est un élément clé de leur succès. » (IUCN, 2014). Les mesures de conservation, pour être couronnées de succès, ne peuvent être conçues et appliquées qu'en tenant compte des sociétés et de leurs rapports évolutifs avec la nature (Sène, 2014). Face à ces enjeux socio-environnementaux, la gouvernance de l'APAC de Mangagoulack a adopté un mode de gestion adapté à ses réalités culturelles pour une protection à long terme des ressources naturelles.

2. Méthodologie

2.1. Les données du Kawawana

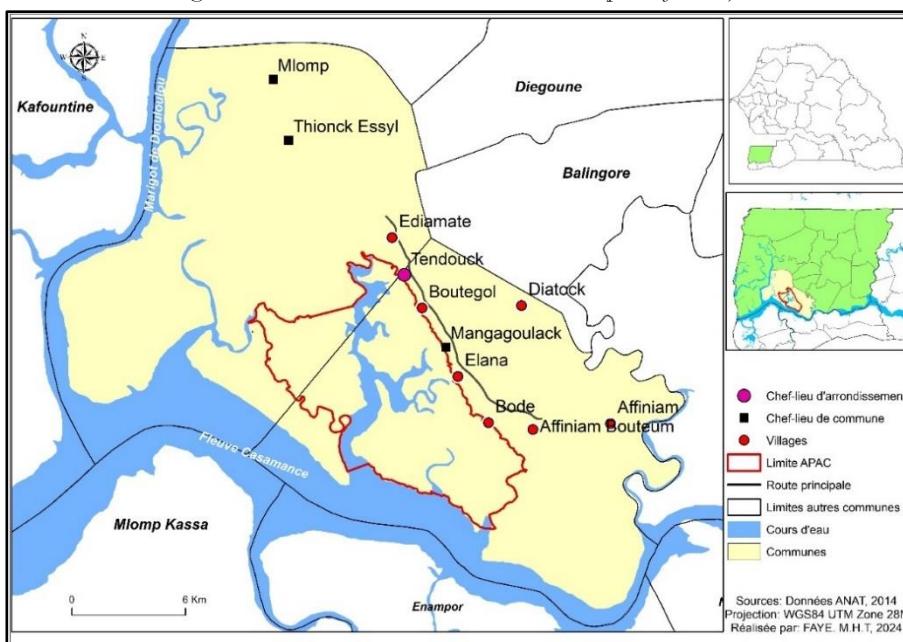
Nous avons reçu des données du Kawawana par l'intermédiaire de l'ancien président de l'APAC. Il s'agit essentiellement de données qui ont été collectées après la création de l'aire protégée. Il s'agit des résultats des pêches expérimentales de 2010 à 2018, des espèces indicatrices retenues par l'APCRM, de la liste des outils de gestion du Kawawana, entre autres. Ces données, analysées en parallèle avec nos données de terrain, ont principalement servi à faire une étude comparative de l'APAC entre les premières années qui suivirent sa création et la période actuelle.

2.2. Les enquêtes de terrain

A travers les enquêtes sociales, des questionnaires ont été soumis à la population et des guides d'entretiens à certaines personnes ressources dans la commune et en dehors de la commune. Nous avons aussi fait un focus group avec quelques pêcheurs de l'Association des Pêcheurs de la Commune de Mangagoulack (APCM) dans le village de Mangagoulack. La soumission des questionnaires dans la commune est basée sur un échantillonnage aléatoire d'abord fait en fonction des villages de la commune de Mangagoulack, ensuite

en fonction de la population totale des villages choisis. Sur les huit villages de la commune, nous avons décidé de mener nos enquêtes dans les villages les plus impliqués dans les activités relatives à l'aire protégée, donc les plus proches de l'APAC. Il y en a six : Bodé, Bouteum, Elana, Mangagoulack, Tendouck et Boutegol. Les deux autres villages restants, Affiniam et Diatock, sont certes impliqués dans les activités de l'APAC et ont même des membres dans le Kawawna et l'APCM, mais pas autant que ces six villages du fait qu'ils sont assez éloignés de l'aire protégée. La figure suivante présente la localisation de l'APAC avec les villages environnants.

Figure 1 : Localisation de l'APAC Kawawana (partie fluviale)



Nous avons déterminé un échantillon de la population auquel ont été attribués les questionnaires à travers la formule : $n = \frac{t_p^2 \times P(1-P) \times N}{t_p^2 \times P(1-P)+(N-1)x y^2}$ (Réa et Parker, 1997)

Avec :

n : taille de l'échantillon

N : taille de la population cible (nombre de ménage)

P : proportion attendue d'une réponse de la population ou proportion réelle (0,5)

t_p : intervalle de confiance d'échantillonnage(1,96).

y : marge d'erreur d'échantillonnage (5%)

Les valeurs de t_p sont associées aux intervalles de confiance y.

Les détails des personnes enquêtées pour chaque localité sont consignés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des ménages et de l'échantillon pour chaque village

Villages	Ménages	Taille de l'échantillon
Mangagoulack	104	34
Tendouck	326	108
Boutégol	102	34
Bodé	38	13
Bouteum	80	27
Elana	124	41
Total	774	257

Six entretiens ont été faits avec des personnes ressources occupant une responsabilité leur permettant d'apporter plus d'explications sur certains points relatifs à notre thème d'étude. Le focus group a été fait en présence de neuf pêcheurs du village de Mangagoulack dans la concession du chef de village (il est lui-même un pêcheur et a participé à l'entretien). Les thèmes abordés concernaient essentiellement la pêche, la gouvernance et la gestion des ressources naturelles dans l'APAC. Les problèmes auxquels fait face le Kawawana depuis sa création ont aussi été abordés.

3. Résultats et discussion

3.1. La délimitation et le zonage de l'APAC

La figure 2 ci-dessous présente les limites de l'APAC et ses différentes zones. La délimitation de l'APAC est faite en fonction des trois *bolongs* qui la composent. Ces *bolongs* déterminent ainsi les limites de l'aire. Ils constituent l'un des éléments les plus importants de cet écosystème, car ils permettent de mener la principale activité de l'APAC à savoir la pêche. La délimitation de l'aire est visible sur le terrain à travers des panneaux à l'entrée de certains *bolongs*, surtout les plus proches des villages, pour informer les personnes voulant accéder à ces zones du règlement de l'APAC. Ces panneaux sont aujourd'hui détruits, mais les villageois, les pêcheurs notamment n'en ont pas besoin pour se retrouver, ils ont des repères naturels qui leur permettent de déterminer les limites des *bolongs* et de l'aire protégée.

Figure 2 : Délimitation et zonage de l'APAC Kawawana (partie fluviale)



L'existence de cette APAC tournant essentiellement autour de la pêche, il est normal que la délimitation et le zonage soient faits en fonction des *bolongs*. « Le zonage attribue donc des valeurs ou des objectifs particuliers à des territoires parfaitement identifiables afin, par exemple, d'y éviter le cumul d'activités incompatibles entre elles ou incompatibles avec la préservation du patrimoine naturel. Chaque zone devient une entité disposant de ses règles de gestion, voire de son « mini plan de gestion » (Triplet, 2009). Il existe trois zones dans le Kawawana qui renvoient aux trois *bolongs* de l'APAC :

Zone 1 : *bolong* de Tendouck.

Ce *bolong* est aussi appelé le grand *bolong*. La pêche y est autorisée à tous les pêcheurs, mais avec quelques restrictions sur le matériel de pêche (tableau annexé).

Zone 2 : *bolong* des villages

Le *bolong* des villages est celui situé près des villages d'où son nom. L'accès à ce *bolong* est uniquement réservé aux pêcheurs des huit villages de la commune. Cette règle est d'origine traditionnelle car, respectée depuis longtemps par les anciens. « Les villageois ont un droit d'usage prioritaire, voire s'approprient les lieux de pêche et de cueillette » (Cormier-Salem, 1990). Ce *bolong* n'est autorisé qu'aux habitants de la commune afin de leur permettre de profiter largement de cette ressource sur leur territoire face aux pêcheurs étrangers (généralement des professionnels). Il y a également quelques interdits relatifs à la pêche.

Zone 3 : *bolong* de Mitij

Ce *bolong*, est le plus petit des trois. La pêche y est formellement interdite. Il a été choisi comme zone de reproduction et de nursery pour les poissons, une zone de repos biologique. Rappelons également que le Mitij était un site naturel sacré, un *bolong* dans lequel il était interdit d'exploiter les ressources naturelles avant même la création de l'APAC. Vu l'importance qu'accorde cette communauté à ses croyances et l'utilité de celles-ci dans la préservation des ressources naturelles, le Kawawana a alors décidé de reconduire ce *bolong* comme zone de conservation intégrale dans l'aire protégée.

3.2. Savoirs locaux et traditions dans la gestion du Kawawana

Les savoirs naturalistes locaux sont de plus en plus souvent considérés comme des éléments de la tradition, à forte valeur identitaire et patrimoniale qu'il faut conserver et valoriser au même titre que les diverses composantes de la biodiversité (Cormier Salem, 2005). La population de Mangagoulack, à l'image de plusieurs autres populations autochtones, a longtemps veillé sur la conservation de ses ressources naturelles à travers des coutumes ou règles traditionnelles, et cela bien avant la mise en place de l'aire. Ces pratiques remontent à plusieurs années, mais sont toujours présentes dans la société diola. A Mangagoulack, les anciens des villages avaient établi des lois basées sur leurs connaissances empiriques afin d'assurer l'utilisation durable de certaines ressources halieutiques de part des interdits ou des sites naturels sacrés. L'objectif de l'essentiel de ces sites est de protéger des totems ou des fétiches appartenant à une famille ou à une ethnie et en même temps de préserver les ressources naturelles. « La sacralisation des sites permet la protection des espèces et de leurs habitats. Elle permet également le maintien des fonctions et des services des écosystèmes. En conséquence, les sites naturels sacrés remplissent une fonction vitale pour la biodiversité par le biais de pratiques traditionnelles qui favorisent sa préservation » (Diatta, 2018). Il existe des sites sacrés à l'image du *Mitij* et du *Kiling-kiling* qui ont été reconnus à Mangagoulack dans l'intention de limiter une exploitation abusive des ressources halieutiques. En dehors des sites naturels sacrés, des règles coutumières allant également dans le sens de la préservation des ressources naturelles avaient été établies. Il s'agit notamment de l'interdiction d'exploiter certaines ressources durant une période donnée.

3.2.1. Les bolongs sacrés

Il existait bien avant la création de l'APAC deux *bolongs* érigés en sites naturels sacrés par la population : le *Kiling-kiling* et le *Mitij*. Les sites naturels sacrés font l'objet d'un ré-investissement, voire surinvestissement de la part des naturalistes qui les considèrent comme de remarquables réservoirs de la nature « originelle » et qui y voient un témoignage de la capacité des sociétés traditionnelles à conserver la biodiversité grâce à leurs savoirs ancestraux (Cormier-Salem, 2006). Dans ces *bolongs* sacrés, il était interdit de pêcher ou d'exploiter toute ressource

naturelle. Les villageois ne s'y aventuraient même pas par crainte des choses que l'on racontait sur ces endroits. Le *Kiling kiling* paraît-il abritait un « djinn » qui dissuadait ou cherchait à décourager toute personne tentant d'y pécher. Ce « djinn », d'après les faits racontés par des villageois, prenait l'apparence d'un pêcheur et attendait dans sa pirogue d'éventuels pêcheurs qui s'aventureraients dans le *bolong*. Lorsqu'il y en avait un qui arrivait et lui demandait s'il y avait du poisson, il répondait : pas vraiment, je suis là depuis longtemps et je n'attrape qu'un poisson par prise. D'où le nom *Kiling-kiling* qui signifie un par un en mandingue. Si ce pêcheur décidait quand même de lancer ses filets, sa pirogue se renversait. Le *Mitij*, un autre *bolong* sacré, abritait aussi selon les villageois des êtres surnaturels qui s'y rencontraient.

3.2.2 Les fétiches et la période de cueillette des huîtres

La cueillette des huîtres est une activité qui se fait dans la commune depuis très longtemps. Les personnes qui s'adonnent à cette activité (majoritairement les femmes) ont acquis assez d'expériences au fil du temps et appris de génération en génération certaines pratiques qui prônent une utilisation durable de cette ressource. Certaines des femmes responsables de cette activité, les plus anciennes notamment qui s'y connaissaient en fétichisme, plantaient des fétiches dans certains endroits de la mangrove interdisant ainsi la cueillette des huîtres durant une période donnée afin de permettre à ces espèces d'arriver à maturité et de se régénérer ensuite sans perturbations. Les fétiches étaient donc implantés (figure 3) pendant toute la période que durait l'interdiction à savoir du mois d'août au mois de février. La cueillette était donc autorisée du mois de mars au mois de juillet. Les femmes qui pratiquent la cueillette des huîtres, se consacrent à cette activité entre janvier et juin. De plus, pour des raisons à la fois matérielles, biologiques, alimentaires, économiques et techniques, une coutume interdite de couper les huîtres en hivernage (Cormier-Salem, 1989). Une autre interdiction concernant les huîtres était celle de couper les racines en les enlevant au moment de la cueillette. Cette action ayant un mauvais impact sur la régénération des huîtres, il était donc conseillé d'enlever directement les coquilles au lieu de couper la racine.

Figure 3 : Fétiche implanté pour l'interdiction de la cueillette des huîtres



3.3 Quelques activités de gestion du Kawawana

L'APAC du Kawawana dans sa gestion ne peut se limiter qu'aux règles et pratiques établies. Il lui faut forcément recourir à des activités qui lui permettront de faire connaître et valoir le règlement.

3.3.1. La sensibilisation

Les activités de sensibilisation ont commencé avant l'officialisation de la création de l'APAC. Des membres du Kawawana ont effectué des campagnes de sensibilisation dans les villages de la commune afin de faire connaître l'aire, les raisons de sa création, le règlement entre autres. L'information de la création de l'APAC est même passée à la radio afin d'aviser le plus de monde possible extérieur à la commune surtout les pêcheurs étrangers. Les sensibilisations après la création se faisaient toujours lors des Assemblées Générales. Notons à ce niveau que le Kawawana en plus d'être une aire de patrimoine autochtone et communautaire est aussi une association. Les personnes membres de l'APCM faisaient déjà partie de l'association, toute personne résidant dans la commune pouvait adhérer à l'association en achetant une carte de membre de 1000F CFA et en participant aux activités. C'était l'une des meilleures manières d'impliquer la communauté dans ce projet.

3.3.2. La surveillance de l'APAC

La surveillance de l'aire était assurée par des bénévoles. En effet, des pêcheurs, membres de l'APCM, se relayaient d'autant plus que, pour le respect des règles de l'APAC de Kawawana, la surveillance régulière est indispensable. L'APCM a donc constitué des équipes de volontaires parmi ses membres chargés d'assurer la surveillance aux principaux endroits stratégiques de l'APAC, à savoir à l'entrée principale du *bolong* de *Mitj* au sud, et au carrefour du *bolong* de Thionk Essil. Il est en effet exclu que les représentants de l'APCM interviennent de façon coercitive auprès des pêcheurs qui commettaient des infractions. Ils informent par contre les contrevenants, collectent des données sur eux (plaques, permis, nombres de personnes impliquées, photos éventuelles) et font appel aux autorités compétentes pour le constat des infractions et, le cas échéant, ils font appel aux forces de l'ordre pour procéder à des interpellations et faire appliquer les sanctions (Borinri-Feyerabend, 2009).

3.3.3. Les pêches de contrôle

Les pêches de contrôle ou pêches expérimentales servent essentiellement à mesurer l'efficacité de la gestion sur la diversité des espèces halieutiques de l'APAC, voir l'utilité de la création du Kawawana sur la préservation de ces ressources. Ainsi, trois points repères ont été identifiés dans le *bolong* du *Mitj* pour effectuer ces pêches de contrôle : Mi 10, balise 4, balise 2 et balise 5. Ces points se trouvent tous dans le *bolong* destiné à la conservation intégrale. Pour chaque point marqué à l'aide de coordonnées géographiques, il faut faire une prise et déterminer ensuite le poids, les différentes espèces, le nombre de poissons capturés, le régime alimentaire de chaque poisson et son sexe.

3.4. Les règles de gestion de l'APAC

Les règles de gestion du Kawawana ont, en grande partie, été établies en fonction du zonage, donc en fonction des *bolongs*. Il a été décidé des interdictions, des autorisations et sanctions par rapport au rôle attribué à chaque *bolong*. Une bonne partie des règles énumérées sont des pratiques qui peuvent être dites modernes. Notons quand même que certaines règles qui n'ont pas été évoquées et qui sont relatives à la cueillette des huîtres ont été inspirées des règles de gestion traditionnelles. Sur cela, l'interdiction de la cueillette des huîtres du mois d'août au mois de février a été maintenue ainsi que l'interdiction de couper les racines des palétuviers au moment de la cueillette. L'implantation des fétiches dans les *bolongs* matérialisant cette interdiction de cueillette durant une certaine période est une pratique traditionnelle qui a aussi été adoptée par l'aire protégée.

4. Discussion

Dans l'APAC du Kawawana, nous pouvons donc évoquer une bonne gouvernance dès l'instant où sont pris en compte des éléments propres à la configuration sociale, environnementale et culturelle de la commune. Il s'agit

notamment de l'implication, dans la gouvernance, de tous les acteurs concernés par l'APAC mais aussi de l'intégration des savoirs empiriques qui transparaissent surtout dans la gestion. Cette gestion « suppose quelques démarches actives pour conserver les valeurs naturelles (et éventuellement d'autres) pour lesquelles l'aire protégée fut créée » (Dudley, 2008). L'IUCN a déterminé six catégories de gestion des aires protégées. Au vu de ses objectifs, le Kawawana s'inscrit dans la catégorie VI (six) : *Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles*. Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés (Dudley, 2008). Pour cette APAC, nous pouvons donc parler de gestion locale, une gestion assurée par la communauté locale intégrant des savoirs locaux dans le but de préserver les ressources naturelles en prônant une utilisation durable. Ces savoirs locaux sont souvent associés à des pratiques et rituels ancrés dans la tradition des populations et qui leur permettent de s'adapter à leur environnement naturel, ils sont transmis à la jeune génération dès le bas âge et font l'objet d'appropriation (Badiane, 2022). Les savoirs locaux dans la gestion du Kawawana se traduisent en grande partie à travers des pratiques traditionnelles comme l'utilisation des fétiches dans les *bolongs* de l'APAC ou l'instauration de sites naturels sacrés. Ces pratiques sont accompagnées de normes ou règles sur l'interdiction totale ou périodique de certaines ressources ou encore l'interdiction d'exploiter les ressources situées dans certaines zones. Elles permettent ainsi d'aider à la préservation de l'environnement. Sur ce point, Diatta (2017) affirme que les sites naturels sacrés contribuent indirectement à la conservation des ressources naturelles, animales et végétales, car leurs fonctions font qu'ils ont un impact positif sur l'environnement bien que n'ayant pas pour premier objectif la protection de l'environnement. Pour sa part, Lemelin (2012) prône l'implication des acteurs locaux dans l'aire protégée transfrontalière Torngat-Koroc (Labrador et Québec) en y intégrant leurs connaissances traditionnelles au vu de l'utilité de ces dernières sur la préservation. Au sein de Vélonrière, une aire marine protégée dans le Sud-Ouest de Madagascar, Andriamalala et Gardner (2010) évoquent l'utilisation d'une coutume ou norme sociale (la « *dina* ») dans la gestion de cette aire par les populations locales avec l'appui de l'Etat. D'après eux, traditionnellement, les « *dina* » sont des normes sociales ou codes de conduite qui régissent les relations au sein des ou entre communautés. Ce sont des règles volontaires, élaborées et appliquées par la communauté elle-même. Ces auteurs, se rejoignent tous sur l'importance d'associer les savoirs locaux dans la gestion des aires protégées. Cet aspect, en plus d'impliquer totalement ou partiellement les communautés locales, peut assurer une bonne gestion des ressources naturelles car il responsabilise davantage les populations vis-à-vis de leur environnement.

5. Conclusion

La question sur l'élaboration d'une gestion basée sur des traditions et savoirs locaux se posait dans un contexte où se mêlent conflits d'intérêts et éloignement de la nouvelle génération de ces savoirs empiriques et traditions. L'analyse faite jusqu'ici sur la gestion de cette APAC nous permet d'affirmer que le mode de gestion « tradi-moderne » adoptée par le Kawawana est bien établi et approprié pour la protection des ressources de l'aire protégée car la structure et l'organisation de cette entité sied aux différents acteurs qui sont responsabilisés et bien impliqués tout en prenant en compte les réalités sociales, culturelles et environnementales de l'espace concerné. Ce qui semble très important pour une bonne gouvernance ! Le Kawawana, malheureusement, rencontre des limites qui ne nous permettent pas d'affirmer une protection de ses ressources dans le long terme si les problèmes ne sont pas résolus. Au niveau de la gouvernance se ressentaient à un moment donné un relâchement et beaucoup moins d'engagements. Les lacunes observées dans cette gouvernance se sont naturellement répercutées sur la gestion ; ce qui a eu pour conséquence d'amoindrir l'impact de l'aire protégée sur son environnement. Les résultats observés sur l'état de quelques ressources de l'APAC (poissons, huîtres, mangrove) ont été bien appréciés dans les trois voire quatre premières années qui suivirent la création de l'aire protégée mais nous avons remarqué des régressions, excepté pour la mangrove, par la suite. A cela s'ajoute un autre fait inquiétant pour l'avenir du Kawawana. En effet, les éléments traditionnels notamment les sites naturels sacrés, les interdits, les fétiches, sont de moins en moins respectés par la jeune génération et méconnus de plusieurs des étrangers qui viennent exploiter les ressources de l'APAC. Autant ces savoirs traditionnels ont apporté un plus à la gestion de l'APAC, autant celle-ci a permis de les revaloriser en les intégrant dans le plan de gestion, leur attribuant ainsi une plus grande reconnaissance allant au-delà de la communauté de Mangagoulack. Si aujourd'hui, ces aspects traditionnels ne sont plus pris en compte par tous, cette aire protégée pourrait avoir davantage de mal à faire respecter ses règles et par conséquent, elle aura aussi du mal à préserver ses ressources. Tous ces éléments remettent malheureusement en cause la durabilité de l'APAC.

Bibliographie

- Andriamalala, G., & Gardner, C. (2010). L'utilisation du dina comme outil de gouvernance des ressources naturelles : leçons tirées de Velondriake, sud-ouest de Madagascar. *Tropical Conservation Science*, 3, 1-27.
- Badiane, A. (2022). *Changements globaux et riziculture : savoirs et stratégies des paysans de la Basse-Casamance pour une transition agro écologique et alimentaire*.

Université Assane Seck de Ziguinchor, Muséum national d'histoire naturelle, Paloc.

Borrini-Feyerabend, G., Chatelain, C., & Tous, P. (2009). *Kawawana en marche. Rapport pour l'Association des Pêcheurs de la Communauté Rurale de Mangagoulack*. CENESTA, le PNUD/FEM/SGP et la FIBA.

Cormier-Salem, M.C. (1990). Aménagements des espaces aquatiques en Casamance. *Spaces Tropicaux*, n° 2, Talence, CEGET-CNRS, 1-20.

Cormier-Salem, M.C. (2006). Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemple des littoraux ouest-africains. *A. Colin, Annales de géographie*, n°651, 597-617.

Diatta, C.S. (2018). *Savoirs locaux et modes traditionnels de gestion des ressources naturelles marines et côtières en basse Casamance : perspectives de leur intégration dans le système conventionnel*. Thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Diatta, C.S., Diouf, M., Karibuhoye, C., & Sow, A.A. (2017). Sites naturels sacrés et conservation des ressources marines et côtières en milieu traditionnel diola (Sénégal). *Revue d'ethnoécologie*, 17 | 2020, 1-20.

Dudley, N. (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. *Gland*, Suisse : UICN. x +96pp

Lemelin, R. (2012). L'aire protégée transfrontalière Torngat-Koroc. *Revue de recherche en tourisme*, 31, 1-11.

Réa, L.M., & Parker, R.A. (1997). *Designing and conducting survey research, a comprehensive guide*. Fourth Edition.

Sène, C. (2014). *Potentialités et limites de la gestion participative des aires marines protégées : le cas de Joal-Fadiouth Sénégal*. Thèse de doctorat, Université de Liège.

Triplet, P. (2009). *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*. HAL archives-ouvertes.

UICN (2014). *Gouvernance des aires protégées, de la compréhension à l'action*. UICN Library System

Remerciements

Pour l'aide et le soutien apporté dans l'élaboration de ce travail nous remercions : Pr Tidiane Sané, Pr Ruben Camilo Lois Gonzales, Dr El Hadj Balla Dieye, Pr Rosa Maria Verdugo Mates, Dr Alexandre Badiane et Dr Abdou Kadri Sambou.

La variabilité climatique et ses impacts sur l'agriculture en Basse Casamance : cas des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo

Abdou Kadri Sambou

Laboratoire de Géomatique et d'Environnement (LGE), Département de Géographie,

UFR des Sciences et Technologies, Université Assane SECK de Ziguinchor

a.sambou4332@zig.univ.sn

Résumé

Les contraintes biophysiques de l'agriculture en Basse Casamance, particulièrement celles des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo sont arrimées à la variabilité climatique. Cette étude vise à analyser l'impact de la variabilité climatique sur l'agriculture dans les terroirs de Bliss et de Fogny Kombo. Dans cette dynamique, nous avons utilisé les données pluviométriques (1971-2020) des stations départementales de Bignona, d'Oussouye, de Ziguinchor et de Diouloulou, plus proche des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo. La démarche méthodologique adoptée dans cette étude repose sur une approche statistique couvrant la série 1971-2020. Les résultats montrent que les stations pluviométriques de Bignona et d'Oussouye enregistrent plus d'années d'humidité extrême (4 années), comparées à Diouloulou et Ziguinchor. L'année 2020 constitue la plus extrêmement humide pour ces deux stations. Alors que pour Ziguinchor, c'est plutôt 2015 qui est plus extrêmement humide et 1975 pour Diouloulou. Au même moment, ces deux stations (Bignona et Oussouye), restent encore les plus extrêmement sèches de la série en plus de celle de Diouloulou, comparées à la station de Ziguinchor où l'année 1980 est la seule extrêmement sèche.

Mots clés: variabilité climatique, impacts, agriculture, Basse Casamance, Sénégal

Abstract

The biophysical constraints on agriculture in Lower Casamance, particularly in the Bliss and Fogny Kombo terroirs, are linked to climatic variability. This study aims to analyze the impact of climate variability on agriculture in the Bliss and Fogny Kombo terroirs. To this end, we used rainfall data (1971-2020) from the departmental stations of Bignona, Oussouye, Ziguinchor and Diouloulou, closer to the Bliss and Fogny Kombo terroirs. The methodological approach adopted in this study is based on a statistical approach covering the 1971-2020 series. The results show that the Bignona and Oussouye rainfall stations record more years of extreme humidity (4 years) than Diouloulou and Ziguinchor. The year 2020 was the most extremely wet for these two stations. For Ziguinchor, 2015 was the most extremely wet year, and 1975 for Diouloulou. At the same time, these two stations (Bignona and Oussouye), in addition to Diouloulou, are still the

driest in the series, compared with Ziguinchor, where 1980 is the only extremely dry year.

Key-words: Climate variability, Impacts, Agriculture, Basse Casamance, Senegal

Resumen

Las limitaciones biofísicas de la agricultura en la Baja Casamance, en particular en los terrenos de Bliss y Fogny Kombo, están relacionadas con la variabilidad climática. El objetivo de este estudio es analizar el impacto de la variabilidad climática en la agricultura de los terrenos de Bliss y Fogny Kombo. Para ello, se han utilizado los datos pluviométricos (1971-2020) de las estaciones departamentales de Bignona, Oussouye, Ziguinchor y Diouloulou, más próximas a las zonas de Bliss y Fogny Kombo. El enfoque metodológico adoptado en este estudio se basa en un enfoque estadístico que abarca la serie 1971-2020. Los resultados muestran que las estaciones pluviométricas de Bignona y Oussouye registran más años de humedad extrema (4 años) que Diouloulou y Ziguinchor. El año 2020 fue el más húmedo para estas dos estaciones. Para Ziguinchor, el 2015 fue el año más extremadamente húmedo, y 1975 para Diouloulou. Al mismo tiempo, estas dos estaciones (Bignona y Oussouye) siguen siendo las más secas de la serie, además de Diouloulou, en comparación con Ziguinchor, donde 1980 es el único año extremadamente seco.

Palabras clave: Variabilidad climática, Impactos, Agricultura, Baja Casamance, Senegal

1. *Introduction*

La pluviométrie est un facteur climatique important qui affecte la recharge des nappes phréatiques, la disponibilité des ressources en eau et les retombées socio-économiques, y compris les rendements agricoles (Sultan et Janicot, 2006 ; D'Orgeval, 2006). La variabilité interannuelle de la pluviométrie occasionnée par le changement climatique se manifeste par la succession répétée d'années déficitaires et excédentaires (Gaye et Mansaly, 2023).

Les conséquences souvent dramatiques de la baisse de la pluviométrie observée dans les pays d'Afrique centrale et occidentale justifient l'intérêt porté par les chercheurs sur l'analyse de la variabilité climatique (Gaston Liénou *et al.*, 2008). À partir de la fin des années 60 et au début des années 70 jusqu'au début des années 90, une tendance à la baisse de la pluviométrie a été observée en Afrique de l'Ouest (Hubert *et al.*, 1989 ; Mahé et Olivry, 1995 ; Bricquet *et al.*, 1997 ; Servat *et al.*, 1999).

Au Sénégal, le climat joue un rôle important dans presque tous les domaines de la vie socio-économique, tels que la disponibilité des ressources en eau, les rendements agricoles, la santé humaine et animale (Aguiar, 2009). La Basse

La variabilité climatique et ses impacts sur l'agriculture en Basse Casamance : cas des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo

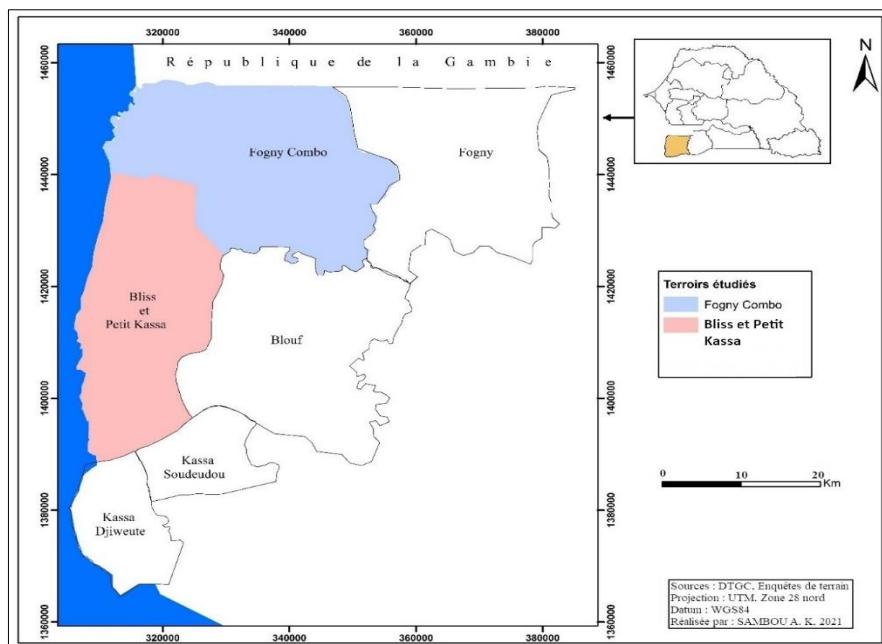
Casamance constitue l'un des espaces géographiques du pays où les conditions pédoclimatiques sont favorables aux activités agricoles. Ainsi, durant la période 1971-2020, une variabilité pluviométrique intra-annuelle et interannuelle est enregistrée dans la région. Cette partie méridionale du pays est aujourd'hui fortement touchée par les impacts de la variabilité climatique avec l'intrusion marine dans presque tout le réseau hydrographique, l'accélération des phénomènes d'acidification et de salinisation des terres rizicoles, ainsi que la baisse du niveau des eaux souterraines, entre autres. Ce travail a pour objectif d'analyser les impacts de la variabilité climatique sur l'agriculture dans les terroirs de Bliss et de Fogny Kombo en Basse Casamance sur la période 1971-2020.

2. Méthodologie

2.1. Cadre d'étude

La Basse Casamance est située sur la rive droite du fleuve Casamance. Longtemps considérée parmi les espaces les plus pluvieux du pays, cette partie enregistre des pluies moyennes importantes pouvant atteindre 1500 mm/an. Ainsi, les terroirs de Bliss et de Fogny Kombo qui intéressent particulièrement cette étude sont situés au Nord-Ouest de la région de la Basse Casamance (figure 1). Cette partie, à l'instar de la Basse Casamance, se situe dans la zone sud-soudanienne sous l'influence du domaine côtier (Atlantique).

Figure 1 : Carte de localisation des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo



2.2. Données utilisées

Les données climatologiques utilisées dans cette étude proviennent de la base de données de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal (ANACIM). Elles concernent la station synoptique de Ziguinchor où on peut mesurer la pluviométrie, la température et les vents. En revanche, au niveau des autres stations pluviométriques de Bignona, Diouloulou et Oussouye comme leurs noms l'indiquent, permettent uniquement de mesurer la pluviométrie. Les données collectées couvrent la période 1971-2020.

2.3. Matériel et Méthodes

Le traitement et l'analyse des données ont été faits à l'aide du logiciel XLSTAT, un programme dont l'interface est basée sur Microsoft Excel. Ce traitement nous a facilité les calculs et le classement statistique, afin de représenter graphiquement les résultats.

Pour faire ressortir les périodes excédentaires et les périodes déficitaires, nous avons déterminé l'indice standardisé des précipitations (ISP) créé par McKee *et al.*, (1993) à travers la formule : $ISP = (Xi - Xm)/Si$ où Xi est le cumul de la pluie pour une année i ; Xm la moyenne annuelle des précipitations et Si l'écart type des pluies annuelles observées pour une série donnée. Cette méthode a l'avantage de caractériser les excédents et déficits pour chaque année considérée. Cet indice indique l'austérité de la sécheresse en classes différentes. Les valeurs négatives désignent une sécheresse, en rapport avec la période de référence indiquée et celles positives montrent une situation d'humidité.

3. Résultats et discussion

3.1. Variabilité des indices de précipitations annuelles en Basse Casamance de 1971 à 2020

L'analyse de l'évolution interannuelle des précipitations montre une variabilité à la fois temporelle, marquée par la succession des anomalies positives et négatives, et spatiale avec l'augmentation des pluies du Nord au Sud de la Basse Casamance. Elle se caractérise aussi par une prédominance de périodes sèches et varie d'une station à une autre.

À la station de Bignona (figure 2a), nous avons trois phases importantes dans l'évolution des pluies interannuelles. La première période marquée par une prédominance d'anomalies négatives s'étend de 1971 à 1986. Exceptées les années 1975, 1976, 1978 et 1986, toutes les autres ont enregistré des anomalies négatives, d'où le caractère déficitaire de cette période avec comme année charnière 1983. Cette période est aussi marquée par des années extrêmement sèches (1972, 1980 et 1983) dont les indices sont supérieurs à -2. Elle se particularise aussi par la longue succession des années déficitaires (de 1979 à 1984). L'on se retrouve alors avec des années très sèches à extrêmement sèches.

La seconde période qui s'étend de 1987 à 2007, peut être considérée comme irrégulière à la station de Bignona. Nous remarquons une succession d'années excédentaires et d'années déficitaires avec relativement 11 anomalies positives contre 10 qui sont négatives durant cette période. L'évolution de la courbe de tendance de 1993 à 2000 marque un retour de la pluviométrie. Excepté les années 1988 et 1994 qui sont considérées respectivement comme des années à humidité extrême et forte, toutes les autres années dont les anomalies sont positives sont considérées comme modérément humides. Pour les anomalies négatives, deux années sont classées dans une forte sécheresse (1991 et 2002), toutes les autres étant modérément sèches.

La troisième période qui s'étend de 2008 à 2020 est majoritairement constituée d'années excédentaires, témoignées par l'accroissement de la courbe de tendance depuis 2008. Durant cette période, 5 années déficitaires dont trois se retrouvent dans une situation de forte sécheresse et deux considérées comme modérément sèches, sont notées. S'agissant des anomalies positives, nous avons au total huit années. Une humidité extrême est notée en 2015 et 2020, avec une valeur supérieure à 3 enregistrée en 2020.

À la station de Diouloulou (figure 2b), trois périodes sont également notées dont la première s'étend de 1971 à 1987. C'est une période déficitaire où nous avons 12 anomalies négatives contre 5 qui sont positives. La période 1979-1984 enregistre le déficit le plus long avec la succession de 6 années sèches et une sécheresse extrême notée en 1983 et en 1984, dépassant l'indice -2, en plus de l'année 1972. Les années 1977, 1980 et 1986 sont frappées par une forte sécheresse contrairement aux années 1971, 1973, 1981, 1982 et 1987 où une sécheresse modérée a été notée. Malgré que cette période soit dominée par un déficit pluviométrique, il faut noter que la plus grande anomalie positive y est enregistrée, en 1975 où elle dépasse largement l'indice 2, correspondant à une humidité extrême. La seconde période est caractérisée par une forte irrégularité. C'est une période marquée par un nombre égal de part et d'autre des anomalies positives et négatives (10 années). La zone de Diouloulou a été frappée par une forte sécheresse pendant cette période, avec des anomalies standardisées dépassant -1, et enregistrées dans les années (1991, 1995, 1996, 2001, 2002 et 2006). Nous pouvons aussi noter le retour pluviométrique observé durant les années 1999-2000 comme le montre la courbe de tendance. De plus, des anomalies positives importantes ont été enregistrées dans les années 1989-1990, faisant d'elles des années à forte humidité. La dernière période allant de 2008 à 2020 est marquée dans sa globalité par la prédominance d'anomalies positives, excepté les années 2011, 2014 et 2019. C'est une période excédentaire où la courbe de tendance est supérieure à la moyenne, avec une humidité extrême enregistrée en 2009 et en 2012, et une forte humidité pluviométrique notée en

2008, 2013 et 2020. Les années 2010, 2015, 2016, 2017 et 2018 sont sanctionnées par une humidité modérée à Diouloulou.

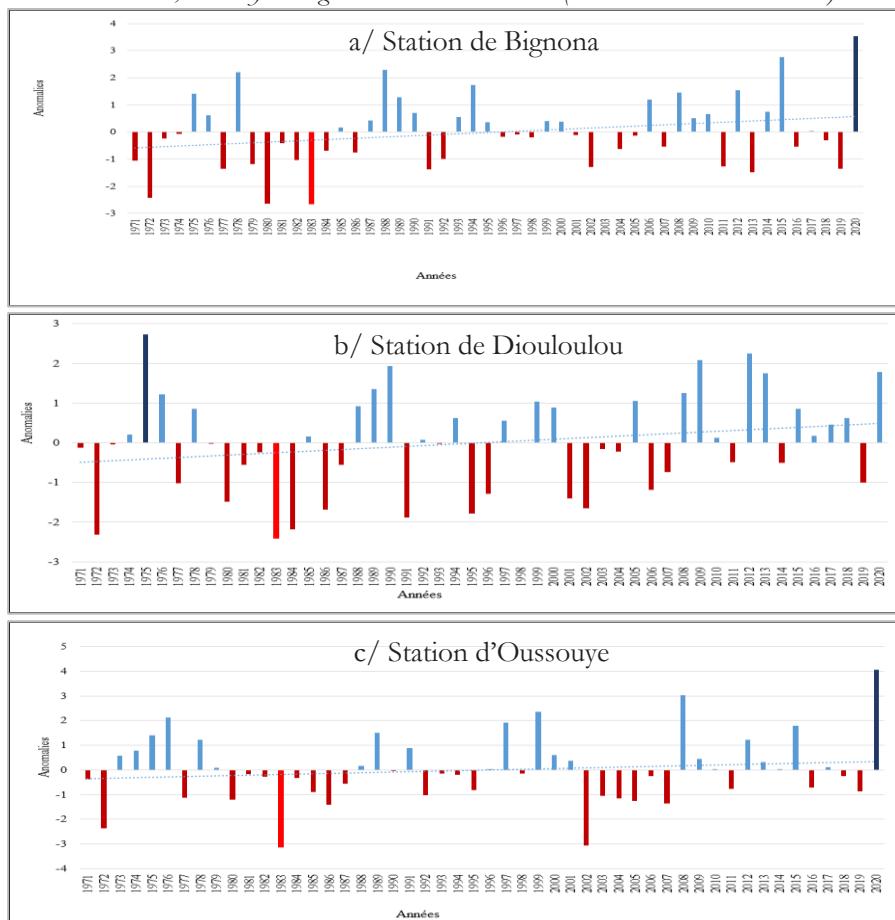
L'analyse pluviométrique à station d'Oussouye (figure 2c) montre la succession de trois périodes. Globalement humide à l'exception de trois années (1971, 1972 et 1977), la première période s'étend de 1971 à 1979. Une sécheresse sévère a été notée dans la zone respectivement en 1972 dépassant -2, et en 1977. En revanche, six anomalies positives sont enregistrées dans cette station durant cette période avec une humidité extrême notée en 1976. Les années 1975 et 1978 ont été marquées par une forte humidité alors que les années (1973, 1974 et 1979) sont modérément humides. Une longue sécheresse a secoué la zone de 1980 à 2007 marquant ainsi la seconde période de la série, à l'exception de quelques années humides. Ces années sont entre autres 1988, 1991, 2000 et 2001 où nous avons une humidité modérée, 1989 et 1997 avec une forte humidité, et l'année 1999 d'une humidité extrême dont l'anomalie dépasse 2. Cette petite phase d'extrême humide est suivie d'une chute progressive de la pluviométrie de 2002 à 2007. Cette dernière s'ajoute à celle de 1980 à 1987 avec une sécheresse extrême notée en 1983. À l'exception de 1986 et 1992 où nous avons une forte sécheresse, toutes les autres années sont frappées par une sécheresse modérée. Durant la dernière phase sèche de cette période (2002-2007), une forte sécheresse avait frappé les années 2003, 2004, 2005 et 2007, tandis que celle de 2002 a été secouée par une sécheresse extrême. La dernière période qui s'étend de 2008 à 2020 est caractérisée par une pluviométrie excédentaire hormis quatre années modérément sèches (2011, 2016, 2018 et 2019). C'est durant cette période où deux années (2008 et 2020) ont subi une humidité extrême dont les anomalies dépassent respectivement 3 et 4.

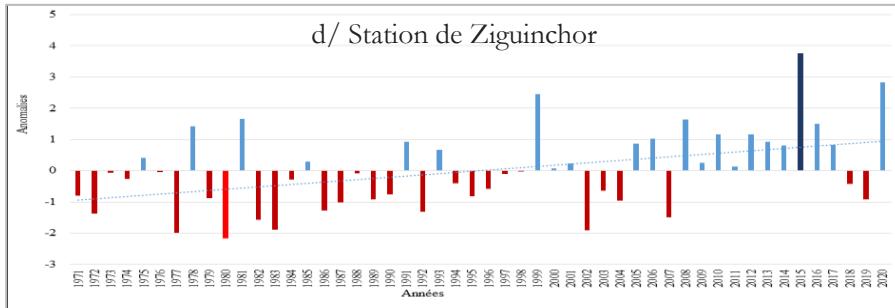
À la station de Ziguinchor (figure 2d), l'évolution de la pluviométrie est caractérisée par la succession de deux grandes périodes. La période 1971-1998 est marquée dans sa globalité par des anomalies négatives importantes. Les périodes 1972, 1977, 1982-1983, 1986-1987 et 1992, sont marquées par une forte sécheresse. La seule extrême sécheresse qu'a connue cette station est enregistrée en 1980. Ce long déficit pluviométrique se justifie par la continuité de la sécheresse de la fin des années 1960. Seules 1978 et 1981 ont enregistré une forte humidité comparée à une humidité modérée reçue dans les années 1975, 1985, 1991 et 1993. La seconde phase se voit dominée par une évolution pluviométrique excédentaire. Elle a commencé en 1999 qui marque un retour pluviométrique partout en Basse-Casamance avec une humidité extrême notée à Ziguinchor. La période 1999-2001 est suivie d'une forte sécheresse notée en 2002 dont l'anomalie dépasse -1,5 et une sécheresse modérée observée entre 2003 et 2004. En plus de ces années existent trois autres encore déficitaires (2007, 2018 et 2019). La pluviométrie de Ziguinchor, à l'image de la région ouest-africaine, connaît une instabilité dans le temps. Cette fluctuation a constitué un

La variabilité climatique et ses impacts sur l'agriculture en Basse Casamance : cas des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo

des facteurs de blocage qui ont contribué à la réorientation des pratiques agricoles dans la commune de Niaguis (Mendy *et al.*, 2021). De 2008 à 2017, Ziguinchor a enregistré des pluviométries excédentaires avec une humidité extrême notée en 2015 dont l'anomalie dépasse largement 3. Toutes les autres années sont sanctionnées par une forte humidité à une humidité modérée. En réalité, l'année 2015 n'est pas la seule à être caractérisée par une humidité extrême. Cette humidité extrême est aussi notée en 2020 comme à Bignona et Oussouye. La situation actuelle, telle qu'elle se présente en Basse Casamance, ne semble pas se prêter à une interprétation définitive (Sané, 2017). Selon Ali (2010), il est préférable de parler d'apparition d'un autre mode de variabilité interannuelle de la pluviométrie que de période sèche ou humide.

Figure 2 : Évolution interannuelle de la pluviométrie standardisée à la station de Bignona, Diouloulou, Oussouye et Ziguinchor de 1971 à 2020. (Source : données ANACIM)





3.2. Variabilité décennale de la pluviométrie en Basse Casamance

L'analyse des précipitations décennales montre globalement le caractère déficitaire des décennies 1971-1980 et 1981-1990 où les valeurs sont inférieures à la moyenne de la série dans presque toutes les stations de la Basse Casamance. Pendant ce temps, la station pluviométrique d'Oussouye a enregistré 1060 mm de plus que la moyenne de la série sur la décennie 1971-1980. Le tableau 1 nous renseigne des informations détaillées des caractéristiques des pluies décennales. Ces pluies décennales varient d'une station à une autre, et du Nord au Sud de la Basse-Casamance suivant le gradient pluviométrique.

Tableau 1: Moyennes pluviométriques décennales en Basse Casamance (1971-2020).
(Source : données ANACIM)

Décennies/Stations	Bignona	Diouloulou	Oussouye	Ziguinchor
1971-1980	842,6	896,4	1060	965,4
1981-1990	903,5	842,4	958,9	963,2
1991-2000	922,7	867,4	1097,9	1110,1
2001-2010	931,5	882,4	973,4	1094,1
2011-2020	969,3	994,4	1121,6	1364,2
Moyenne de la série	913,92	896,6	1042,36	1099,4

Les stations de Diouloulou et de Bignona qui sont plus septentrionales ont les précipitations décennales les plus faibles et une irrégularité en fonction des décennies est notée dans presque toutes les stations pluviométriques de la région. Les moyennes de la série à Bignona et à Diouloulou sont respectivement de 913,92 mm et 896,6 mm et les moyennes décennales n'ont jamais atteint 1000 mm durant la période 1971-2020.

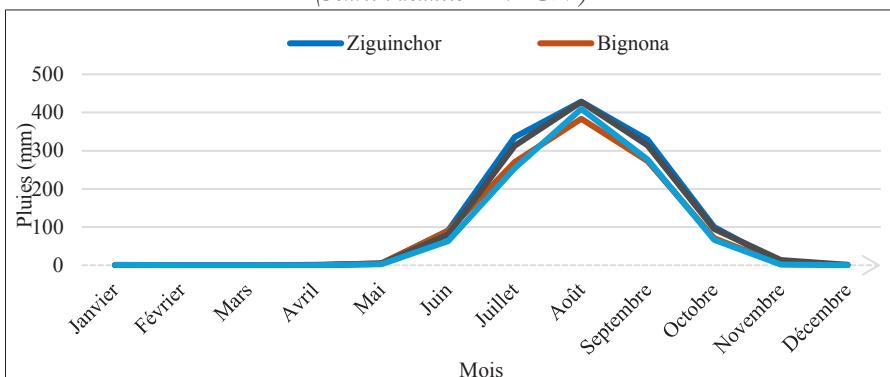
En revanche aux stations plus méridionales d'Oussouye et de Ziguinchor, nous avons des moyennes décennales supérieures à 1000 mm sauf pour les décennies (1981-1990 et 2001-2010) à la station d'Oussouye et celles de (1971-1980 et 1981-1990) au niveau de Ziguinchor, avec des moyennes de la série supérieure aussi à 1000 mm dans toutes les deux stations. La décennie 2011-2020

a enregistré une pluviométrie relativement plus importante dans toutes les stations de la région avec plus de 1300 mm reçus à la station synoptique de Ziguinchor et plus de 1100 mm à la station d'Oussouye. Même si les pluviométries n'atteignent pas les 1000 mm aux stations se situant dans la partie septentrionale de la région, les pluies enregistrées lors de la dernière décennie 2011-2020 sont largement au-dessus des moyennes pluviométriques de la série, qui sont de 913,92 mm à Bignona et 896,6 mm à Diouloulou.

3.3. Variabilité mensuelle des précipitations en Basse Casamance

L'analyse des pluies moyennes mensuelles et annuelles notées entre 1971-2020 au niveau des stations de Bignona, Diouloulou, Oussouye et Ziguinchor est riche d'enseignements comme le montre la figure 3.

Figure 3 : Évolution moyenne mensuelle de la pluviométrie en Basse Casamance de 1971 à 2020
(Source : données ANACIM)



Les moyennes mensuelles enregistrées indiquent que la saison des pluies se déroule globalement entre les mois de juin et d'octobre, les apports des mois de mai et de novembre étant négligeables. Ces résultats sont en phase avec ceux de Sané (2017) qui déclare que la Basse-Casamance reçoit ses premières pluies à partir du mois de mai tandis que les dernières surviennent au mois de novembre. Les totaux mensuels pluviométriques les plus importants sont reçus entre juillet et septembre, le mois d'août étant le plus pluvieux partout dans les stations de la Basse Casamance avec plus de 400 mm enregistrés à Diouloulou, Oussouye et Ziguinchor. Les volumes mensuels sont fonction de la latitude. Les stations de Bignona et de Diouloulou qui sont dans la partie septentrionale de la région sud ont des quantités pluviométriques moyennes mensuelles les plus faibles alors que Ziguinchor et Oussouye sont les localités les plus arrosées durant cette période.

Au-delà de la pluviométrie qui est souvent considérée comme le principal paramètre influant des activités agricoles, existent d'autres paramètres climatiques tels que la température, qui a des influences considérables sur les

conditions climatiques en milieu tropical, et qui peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

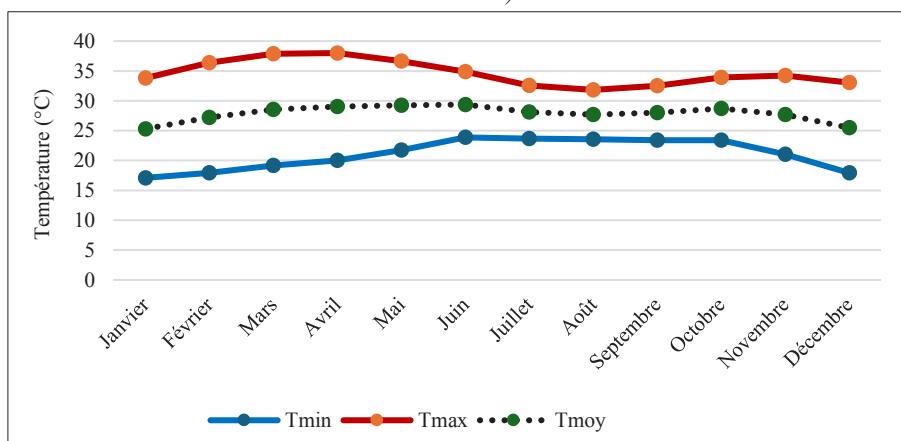
3.4. Variabilité des températures en Basse Casamance

Tout comme la pluviométrie, la température constitue un paramètre important dont l'influence directe sur l'activité agricole est considérable.

Elle joue un rôle déterminant dans l'évaporation des eaux de surface, principalement dans les zones de culture où les sols sont souvent dépourvus de couvert végétal. L'analyse de ce paramètre s'est faite sur la base des données de la seule station synoptique de Ziguinchor (figure 4), et qui est plus proche de la zone d'étude. Les valeurs maximales moyennes des températures les plus élevées sont de 36,4°C, 36,7°C, 37,9°C et 38°C, enregistrées entre les mois de Février et Mai, durant la même période étudiée pour la pluviométrie. Le maximum principal est observé au mois d'Avril, alors que la moyenne la plus élevée est reçue au mois de Juin (29,4°C). Le maximum le plus faible est noté au mois d'Août qui constitue le mois le plus pluvieux dans la région. S'agissant de la température minimale moyenne la plus faible, elle a été observée au mois de Janvier dans notre série (17,1°C).

De façon générale, les températures maximales moyennes augmentent progressivement depuis le mois de Janvier pour atteindre leur pic en Avril, avant de baisser progressivement jusqu'au mois le plus pluvieux (Août), pour ensuite augmenter à nouveau à partir du mois d'Octobre. De cette même manière, les températures minimales moyennes évoluent aussi progressivement depuis Janvier pour atteindre leur pic cette fois-ci au mois de Juin et diminuer progressivement jusqu'en Décembre comme le montre la figure 4.

Figure 4 : Températures moyennes mensuelles en Basse Casamance de 1971 à 2020 (Source : données ANACIM)



3.5. Les impacts de la variabilité climatique sur l'activité agricole en Basse Casamance

Les contraintes de l'agriculture en Basse Casamance sont marquées par l'apparition de beaucoup de phénomènes. La saison de 2018/2019 a été frappée par une prédominance de phénomènes naturels qui constituent les contraintes majeures pour l'agriculture dans la région de Ziguinchor.

Il s'agit entre autres, de l'ensablement (8,1%), de la stagnation des eaux (11,2%), des problèmes phytosanitaires (5,8%), l'érosion hydrique (0,8%), l'érosion éolienne (0,3%), la salinisation (3,2%) et le manque d'eau (0,2%) (DAPSA, 2020). Cette même source indique que 13,2% des paysans sont confrontés à des problèmes de la divagation des animaux dans leurs champs d'exploitation. Suite aux impacts des évènements extrêmes ou chocs environnementaux, le pourcentage des ménages ayant eu des pertes économiques les plus élevées a été enregistré à Ziguinchor lors de la saison 2020/2021 (DAPSA, 2021). Dans les terroirs de Bliss et de Fogny Kombo, des changements sont notés à travers des mutations, des reconversions de cultures et la disparition de certaines emblavures de 2004 à 2022 et cette situation est perceptible sur le terrain. Partout dans ces terroirs étudiés, la salinisation, l'acidification des sols et dans une certaine mesure, l'ensablement sont les principaux phénomènes observés dans les vallées. Ce processus de dégradation des terres rizicoles observé après la grande sécheresse de 1968 présentant trois caractères (sa rigueur, son extension et sa persistance pendant plusieurs années consécutives (Sircoulon, 1976), laisse toujours des séquelles et rend vulnérable l'activité rizicole. La perception communautaire sur les aléas climatiques est un aspect très intéressant sur l'analyse de sa variabilité. Les exploitants agricoles ont une attention particulière sur la date d'installation et de fin de la pluviométrie qui, dans une certaine mesure est précoce ou tardive. Ils observent donc par moment, un regroupement des jours de pluies dans un temps réduit, ou des séquences sèches prolongées. Les pertes de récoltes sont causées pour la plus part par la fin des pluies précoces dans la majorité des cas. Dans d'autres cas, l'immaturité des cultures entraîne une faible production, conduisant ainsi à l'insécurité alimentaire. Dans une moindre mesure, ces risques entraînent également l'envahissement des cultures par les insectes, d'où le recours à l'usage des pesticides pour les combattre. Ces perceptions sur l'impact de la variabilité climatique sur l'agriculture sont similaires à celles évoquées par Nassourou *et al.*, (2018) au Niger, où ces auteurs indiquent que la fin précoce des pluies, en entraînant le mauvais remplissage des graines et leur immaturité, conduit à une faible productivité et favorise aussi le développement des ennemis des cultures. Dans ces conditions, l'agriculture pluviale doit s'adapter afin de défier ces aléas climatiques. C'est dans le cadre de cette adaptation que les exploitants agricoles développent des stratégies d'adaptation axées sur les choix de variétés adaptées,

les techniques de semis, d'usage d'eau et des sols entre autres, ainsi que la reconversion vers l'arboriculture fruitière et le maraîchage. Cette persistance du déficit ou de la variabilité pluviométrique a occasionné l'abandon de beaucoup de parcelles voire des rizières entières comme c'est le cas à Kafountine (Mendy, 2018), obligeant bon nombre d'exploitants agricoles à se reconvertis dans l'arboriculture et le maraîchage. Cette même situation est observée dans presque tous les terroirs de Bliss et de Fogny Kombo où l'activité arboricole a commencé à s'installer dans les années 1980, pour prendre une forte ampleur vers les années 2000-2004.

4. Conclusion

L'analyse de l'évolution du climat en Basse Casamance sur la période 1971-2020 a montré des modifications significatives à travers la variabilité des précipitations et des températures. La variabilité des précipitations à l'échelle spatiale et temporelle s'est manifestée par une succession d'années sèches et d'années humides. Ainsi, la variation des températures montre que celles-ci sont dans une dynamique d'évolution progressive. En effet, toutes ces perturbations climatiques qui se succèdent ces dernières décennies, associées à la pression sur les ressources naturelles liée à l'action anthropique, participent à la dégradation par exemple des zones de bas-fonds (victimes de l'ensablement, de l'acidification et de la salinisation), conduisant à l'abandon ou à la diminution de la riziculture.

Bibliographie

- Aguiar, L.A.A. (2009). *Impact de la variabilité climatique récente sur les écosystèmes des Niayes du Sénégal entre 1950 et 2004*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Environnement de l'Université du Québec à Montréal.
- Ali, A. (2010). La variabilité et les changements climatiques au Sahel : comprendre la situation actuelle de par l'observation. In Le Sahel face au changement climatique, bulletin mensuel du Centre Régional AGRHYMET, numéro spécial, 17-20.
- Bricquet, J.P., Bamba, F., Mahé, G., Touré, M., & Olivry, J.C. (1997). Variabilité des ressources en eau de l'Afrique Atlantique. *PHI-V*, 6, 83-95.
- D'Orgeval, T. (2006). *Impact du changement climatique sur le cycle de l'eau en Afrique de l'Ouest: Modélisation et incertitudes*. Thèse de doctorat, Université Paris 6, Paris.
- Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) (2021). *Rapport sur les résultats définitifs l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2020-2021*. Edition République du Sénégal.

La variabilité climatique et ses impacts sur l'agriculture en Basse Casamance : cas des terroirs de Bliss et de Fogny Kombo

Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) (2020). *Rapport sur les résultats définitifs l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2018-2019*. Edition République du Sénégal.

Gaston, L., Mahé, G., Jean, E.P., Servat, E., Sighomnou, D., Ekodeck, E.G., Dezetter A., & Dieulin, C. (2008). Evolution des régimes hydrologiques en région équatoriale camerounaise: un impact de la variabilité climatique en Afrique équatoriale? *Hydrological Sciences–Journal–des Sciences Hydrologiques*, 53(4) Août 2008, 789-801.

Gayé, D., & Mansaly E.H.M. (2023). Évolution des précipitations extrêmes et analyse de l'hivernage 2020 dans le département d'Oussouye en Basse-Casamance. *Revue Internationale du chercheur*, 4(2), 162- 177. <https://doi.org/10.5281/zenodo.8000027>

Hubert, P., Carbonel, J.P., & Chaouche, A. (1989). Segmentation des séries hydrométéorologiques. Application à des séries de précipitations et de débits de l'Afrique de l'ouest. *Journal of Hydrology*, 110, 349-367.

Mahé, G., & Olivry, J.C. (1995). Variations des précipitations et des écoulements en Afrique de l'ouest et centrale de 1951 à 1989. *Science et changements planétaires / Sécheresse*, 6(1), 109-117.

McKee, T.B., Doesken, N.J., & Kleist, J. (1993). The relationship of drought frequency and duration to time scale. Actes de la 8th Conference on Applied Climatology (Anaheim, Californie), 179-184.

Mendy, V. (2018). *Dégradation des agroécosystèmes et problématique de la revitalisation de la riziculture en Basse-Casamance*. Thèse de Géographie de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.

Mendy, V., Thior, M., & Sy, O. (2021). Le conflit politico-militaire en Casamance, un facteur déterminant dans la mise en valeur des terres de la commune de Niagus (Ziguinchor - Sénégal), *Cadernos de Estudos Africanos*, (42), 289-303.

Nassourou, L.M., Sarr, B., Alhassane, A., Traoré S., & Abdourahamane, B. (2018). Perception et observation : les principaux risques agro-climatique de l'agriculture pluviale dans l'ouest du Niger. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/20003>.

Sané, T. (2017). *Vulnérabilité et adaptabilité des systèmes agraires à la variabilité climatique et aux changements sociaux en Basse-Casamance (Sud-Ouest du Sénégal)*. Thèse de Doctorat en Géographie et Environnement.

- Servat, E., Paturel, J.E., Lubes-Niel, H., Kouame, B., Masson J.M., Travaglio, M., & Marieu, B. (1999). De différents aspects de la variabilité de la pluviométrie en Afrique de l'ouest et centrale non sahélienne, *Revue des sciences de l'eau*, 12, 2, 363-387.
- Sircoulon, J. (1976). La sécheresse récente dans les régions sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, *La Houille Blanche*, 62 :6-7, 537-548, DOI : 10.1051/lhb/1976036.
- Sultan, B., & Janicot, S. (2006). Climate and agriculture in West Africa. *Geoconnexion Int. Mag.*, 5, 50-51.

Remerciements

Nous tenons à remercier notre Directeur de thèse, Professeur Ibrahima Mbaye pour avoir dirigé ces travaux de recherche. Nous remercions également le Professeur Ruben Lois qui a supervisé ce travail lors de notre séjour en Espagne. Nos remerciements vont aussi à l'endroit de Dr Demba Gaye qui nous a beaucoup soutenus dans l'orientation, suggestion et correction de ce travail

Les inégalités sociales, économiques et spatiales dans un contexte local de forte migration : le cas de la commune de Niomré/Louga au Sénégal

Adama Ndiaye

Université Assane Seck de Ziguinchor/ Sénégal

Laboratoire de Recherche en Sciences Economiques et Sociales (LARSES)

a.ndiaye5629@zig.univ.sn

Résumé

Dans cet article, les inégalités sociales, économiques et spatiales sont abordées dans un contexte local de forte migration caractérisant la commune de Niomré située au Nord de la région de Louga du Sénégal. La problématique tourne autour de la concentration des lieux de départs massifs et de réception des transferts de fonds dans la production de plusieurs inégalités au niveau local. L'hypothèse avancée suppose que cette double concentration tend à créer des représentations excessivement positives sur l'émigration et une rivalité entre les migrants et les non-migrants étouffant ainsi les caractéristiques visibles de certaines inégalités. Ainsi, cet article vise à analyser la présence et l'expression de ces inégalités. Pour ce faire, une méthode mixte est appliquée afin d'articuler les aspects qui relèvent de la dimension économique et sociale de telles inégalités. Un questionnaire et un guide d'entretien ont permis de mobiliser des données explicatives décrivant l'expression des inégalités sur le plan social (statut social), économique (revenus, pouvoir d'achat, consommation) et territorial (accès aux infrastructures de base).

Mots clés: Inégalités, contexte local, forte migration, Niomré, Sénégal

Abstract

In this paper, social, economic and spatial inequalities are approached in a local context of high migration characterizing the municipality of Niomré located in the north of the Louga region of Senegal. The issue concern the concentration of places of mass departures and reception of remittances in the production of several inequalities at the local level. The hypothesis put forward assumes that this double concentration move towards creating excessively positive representations of emigration and a competition between migrants and non-migrants, stifling like so the visible characteristics of certain inequalities. This article aims to analyze the presence and the expression of these inequalities. To do so, a mixed method is applied to articulate the aspects relating to the economic and social dimension of such inequalities. A questionnaire and an interview guide will make it possible to mobilize explanatory data describing the

expression of inequalities on a social (social status), economic (income, purchasing power, consumption) and territorial (access to basic infrastructure) level.

Key words: Inequalities, local context, high migration, Niomré, Sénégal

Resumen

En este artículo, se abordan las desigualdades sociales, económicas y espaciales en un contexto local de alta migración que caracteriza al ayuntamiento de Niomré localizado en el norte de la región de Louga en Senegal. La problemática tiene que ver con la concentración de lugares de salidas masivas y recepción de transferencias de fondos en la producción de desigualdades sociales y económicas a nivel local. La hipótesis planteada supone que esta doble concentración pretenda crear representaciones demasiado positivas de la emigración y una rivalidad entre migrantes y no migrantes, silenciando así las características visibles de ciertas desigualdades. Así, este artículo aspira a analizar la presencia y la expresión de estas desigualdades. Para ello, se aplica un método mixto para articular los aspectos relacionados con la dimensión económica y social de las desigualdades. Un cuestionario y una guía de entrevista permitieron movilizar datos explicativos que describen la expresión de las desigualdades a nivel social (estatus social), económico (ingresos, poder adquisitivo, consumo) y territorial (acceso a infraestructuras básicas).

Palabras clave: desigualdades, contexto local, alta migración, Niomré, Sénégal

1. Introduction

Au Sénégal, la région de Louga fait partie des zones où il y a incontestablement une forte migration vers l'Europe. Situé dans la zone agro-sylvo-pastorale à environ 200 kilomètres de Dakar, et particulièrement frappée par la sécheresse des dernières décennies, la région de Louga se caractérise par son fort taux d'émigration vers l'Europe (Maggi et al., 2008). Cependant, il y a une dispersion géographique des zones de départs avec « une intensité variable » (Dieng, 2008). Depuis les années 70¹, la commune de Niomré, notre zone d'étude, ne cesse de voir ses émigrés augmenter. Estimés à plus de 3000², les émigrés de cette localité ont comme destinations principales la France,

¹ Au niveau de cette localité, cette période qui coïncide avec la grande sécheresse a provoqué un phénomène communément appelé « *atum mambe ma* » ; une expression wolof qui signifie littéralement « l'année des départs massifs » selon le chef de village de Niomré.

² Selon les estimations de Bamba Lo, président de la commission planification et de la coopération de la municipalité.

l'Espagne, l'Italie et les États-Unis notamment le Nicaragua, nouvelle cible pour la toute nouvelle génération avec l'émigration clandestine.

Beaucoup d'études sur l'émigration sénégalaise particulièrement au niveau de la région de Louga n'ont pas pris en compte l'hétérogénéité de la « redistribution géographique des lieux de départs » (Sakho et Dial, 2010) au niveau local et la réception des transferts de fonds dans l'étude des inégalités. La problématique tourne autour de la concentration des départs massifs et de réception des transferts de fonds dans la production des inégalités au niveau local. En guise d'hypothèse, on argumente que la commune de Niomré connaît une forte migration qui concentre d'importantes ressources financières et matérielles créant des représentations excessivement positives de l'émigration et déguisant ainsi les inégalités. Ainsi, l'objectif poursuivi est d'analyser la présence et l'expression des inégalités dont l'émigration contribue non seulement à renforcer, mais aussi à étouffer par le biais des représentations et de la rivalité entre les migrants et les non-migrants.

Au regard de ce qui précède, il paraît crucial de recourir à une « triangulation de méthodes » (Denzin, 1978 ; Jick, 1979) en vue de prendre en compte la dimension sociale, économique et territoriale des inégalités telles qu'elles se présentent dans la commune de Niomré. En effet, l'analyse de ces inégalités nécessite la mobilisation des données à la fois quantitatives et qualitatives. Il est donc question d'adresser un questionnaire et un guide d'entretien à la population concernée. S'agissant des données quantitatives, elles sont tirées de notre mémoire de master sur la contribution par transferts de fonds des émigrés au développement local de la commune de Niomré (Ndiaye, 2021). Le guide d'entretien produit des données qualitatives complémentaires permettant de prendre en compte les aspects non économiques des inégalités.

2. Méthodologie

L'étude des inégalités met en contribution plusieurs disciplines. En effet, cette interdisciplinarité suggère une approche inclusive ; c'est-à-dire une triangulation des méthodes permettant de prendre en compte les différents aspects qui les caractérisent. S'agissant des outils de collecte des données, deux questionnaires ont été établis et adressés aux deux catégories de ménages à savoir les ménages avec émigré (s) (MAS) et les ménages sans émigré (MSE) et un guide d'entretien adressé à la population de manière générale. Les données quantitatives de nature économique issues de l'enquête par questionnaire sont tirées d'un mémoire de master du même auteur. Cependant, le guide d'entretien a fait l'objet d'une enquête complémentaire réalisée dans le cadre de nos recherches doctorales.

Pour la collecte des données quantitatives, l'échantillonnage probabiliste aléatoire est privilégié. Ainsi, au moment du déroulement de l'enquête par questionnaire, la population de la commune de Niomré comptait 15 822 habitants (ANSO, 2013). Sur 1416 ménages, un échantillon de 100 ménages a été prélevé soit 55 avec un émigré au moins et 45 sans émigré répartis en quatre villages (Niomré, Pakha Sow, Ndiagoureye et Tanimé). Pour la collecte des données qualitatives, le principe du seuil de saturation est préconisé. En effet, les entretiens se déroulent jusqu'à ce qu'il y ait une redondance dans les réponses relatives aux questions sur les représentations sociales inhérentes à l'émigration et aux inégalités.

3. Résultats et discussion

3.1. Les inégalités sociales

La société en général est composée d'un ensemble d'individus répartis en différentes couches ou strates sociales avec des inégalités de statuts. Cependant, il existe des faits ou phénomènes sociaux pouvant contribuer à les renforcer ou les réduire. L'émigration est en effet un phénomène social qui peut à la fois créer, renforcer ou réduire les inégalités sociales et économiques à travers les nombreuses ressources et avantages qu'elle procure. Ces faits sont observables surtout dans un contexte d'une forte migration comme le cas de la commune de Niomré.

Au plan social, l'émigration engendre des changements sur le statut des individus. Cela est soutenu par plusieurs auteurs à l'image de Laurence (2022) qui estime que « dans les circulations migratoires, des hommes et des femmes changent de position sociale à chaque mobilité dans les sociétés de départ et d'arrivée ». Tout de même, cette étude révèle que les avantages de l'émigration entraînent parallèlement des considérations et des représentations positives créant une différence de statut social entre ceux qui ont un parent émigré et ceux qui ne l'ont pas. Du côté des non-migrants, la différenciation des statuts sociaux se vit au quotidien. D'après Ramata Sow, une vendeuse de poissons,

« Faire partie d'une famille ou d'un ménage sans émigré, c'est vivre en marge de la communauté. Ces familles ou ménages dépourvus d'un membre résidant en Europe ne sont pas consultés pour des affaires qui concernent tout le monde. On les considère, sans pour autant le dire, comme des étrangers qui n'ont rien à donner. »

Il est important de préciser que ce discours est généralement tenu par les non-migrants. Ces derniers détiennent une partie non négligeable des savoirs sur les migrations internationales. Dans un contexte social où la majeure partie des individus se sent impliquée dans le phénomène migratoire, ceux qui ne le sont pas peuvent se voir différents. En effet, il en résulte une frustration qui n'est pas

sans incident sur les rapports sociaux et les causes de l'émigration irrégulière. Parmi ces conséquences, on note la rivalité entre les migrants et les non-migrants qui tend à étouffer la partie visible des inégalités. Cela est déjà soutenu par Azam et Gubert (2005) pour qui, au niveau microéconomique, on reproche parfois aux transferts d'alimenter les tensions entre les familles « normales » et celles de migrants, suspectes de limiter leur effort de production et d'innovation en se rabattant sur des comportements rentiers ou de consommation ostentatoire. En effet, cette frange de la population qui ne se déplace pas pour profiter des opportunités qu'offre l'émigration commence à résister à l'humiliation et à la frustration provoquées par la réussite des émigrés et de leurs proches. Les non-migrants s'efforcent de construire une belle maison pour se sentir au même niveau de réussite que les migrants. Cette situation est réelle selon Ndiassé Niang, un directeur d'école, pour qui :

« Dans le passé, les émigrés étaient les seuls modèles de réussite. Ils étaient les seuls à posséder les belles maisons, les belles femmes et les belles voitures. En période de vacances, ils pouvaient constater qu'ils ont réalisé ce que les non-migrants n'ont pas réalisé dans leurs villages d'origine. Cependant, on assiste aujourd'hui à un renversement de la tendance. En vérité, les non-migrants commencent à suivre leur mode d'expression de la réussite en construisant de belles maisons et en s'offrant des voitures. C'est l'effet de la rivalité qui est à l'origine de cette nouvelle tendance. »

De l'autre côté, Asse Ndiaye, un jeune commerçant âgé de 27 ans et frère de deux émigrés, revient sur les incidents de l'émigration notamment en ce qui concerne les inégalités sociales. Dans un entretien, il témoigne ceci :

« Les inégalités ne se représentent pas dans le regard et l'esprit des individus d'une même famille. En réalité, même si une partie de la famille parvient à envoyer un des leurs à l'étranger, l'histoire commune étouffe les inégalités. Tant qu'on est dans la maison familiale, on peut échapper aux regards des autres. Toutefois, la frustration peut naître dans la maison familiale. Ici, il vaut mieux avoir un émigré qui n'envoie rien que de ne pas en avoir. »

Dans ce contexte de forte migration, les représentations et les croyances sur ce phénomène sont d'un positivisme absolu et excessif. Le côté négatif de l'émigration est soit ignoré soit méprisé. Pour beaucoup, avoir un émigré est synonyme de réussite. Or, selon le jeune commerçant, *il y a beaucoup d'émigrés qui, malgré les longues années passées en Europe, ont du mal à s'affirmer et à soutenir leurs parents restés au pays*. « *Malheureusement, on ne voit que le côté positif malgré les nombreux dégâts*

causés par le phénomène Barça wala Barzakh³ » (Ndiassé). Mieux encore, notre interlocuteur, le jeune commerçant de 27 ans, va plus loin en révélant que « même ceux qui ne sont pas partis et qui ont des parents proches en Europe sont respectés. Le statut des émigrés va jusqu'à influencer celui de leurs proches restés au village. Ici, on n'est rien si on n'a pas un parent en Europe ». L'émigration est donc le critère dominant de différenciation des statuts sociaux dans ce contexte de forte mobilité internationale. C'est pour cela qu'il est important de rappeler que les mobilités participent à réduire ou à augmenter les fragmentations et écarts d'identités, entre les identités sociales/personnelles et les identités pour soi (Goffman, 1975) et pour ses proches. La concentration des départs massifs et des revenus migratoires sur un petit territoire, un village de surcroit, créer des représentations de nature excessivement positive. A ce propos, Makhtar Diokh, premier disciple du marabout du village de Niomré, affirme que :

« Ceux qui ont des émigrés au sein de leur famille sont pour l'essentiel ceux qui ont une certaine réussite. La faiblesse des relations sociales qui est une réalité du 21^e siècle et la faiblesse des interactions entre les individus amènent la population migrante à considérer que les autres ont le même train de vie qu'elle. Ayant provoqué le détachement notoire des grandes concessions traditionnelles, l'émigration installe une image assez particulière de la réussite sur tout le village.»

En bref, les migrations internationales sont précisément au cœur des problèmes d'inégalités et de développement (Mouhoub, 2010) surtout dans un contexte où la majeure partie de la population ne vit que par et pour l'émigration.

3.2. Les inégalités territoriales

Dans cette étude de cas, la notion d'inégalités territoriales est définie comme « des différences entre les territoires étudiés, régionaux, départementaux, urbains ou les quartiers d'une ville » (Dupuy, 2011). La commune de Niomré est caractérisée par une distribution spatiale inéquitable des villages les plus touchés par l'émigration. Cependant, il n'y a aucune base de données disponible pouvant indiquer les statistiques sur le nombre d'émigrés par village. Selon le président de commission de la planification et de la coopération Bamba Lô, Niomré est sans doute le premier sur la liste des villages où il y a un plus grand nombre d'émigrés avant Tânlime, Pakha Sow, Keur Codé et Mbenguéne. Ce sont des

³ Cette expression est composée de Barça comme Barcelone, *Wala* qui signifie ou et Barzakh qui signifie en wolof dans l'au-delà. Elle est utilisée par ceux qui prennent la pirogue pour braver la mer et fouler la terre du continent européen. Une expression qui montre à quel point l'émigration se représente d'une façon excessivement positive dans l'esprit de la population étudiée.

villages où les ménages avec émigré (s) sont largement supérieurs aux ménages sans émigré.

A ce niveau, les inégalités sont caractérisées par le nombre inégal d'émigrés par villages, l'inégalité de la redistribution des revenus migratoires et des avantages de l'émigration surtout sur le plan de la santé (construction d'infrastructures sanitaires, dotations en matériel de santé), de l'accès à l'eau potable et à l'électrification. En outre, il y a un écart important en ce qui concerne le développement territorial des villages.

3.3. La diversification et l'augmentation du revenu des ménages

Les envois de fonds des émigrés permettent aux ménages d'ajouter une autre source de revenus plus importante que celles venant des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et du commerce. Des auteurs comme Tall (2004) l'ont démontré en soutenant que « les revenus non agricoles dont principalement les envois monétaires des proches ayant tenté leur chance dans des contrées plus clémentes représentent une part essentielle des ressources monétaires avec lesquelles les ménages ruraux survivent et vivent ». Bien avant l'émigration, la population étudiée comptait sur les revenus agricoles et ceux issus de l'élevage. Les récoltes permettaient de mener une vie modeste jusqu'à ce que la sécheresse arrive en 1973 pour détériorer radicalement les conditions de vie. Les revenus agricoles étant insuffisants pour satisfaire les besoins fondamentaux, les remittances étaient de plus en plus visés dans cette localité. En effet, les ménages non migrants ne comptant que sur l'agriculture et l'élevage peinent à augmenter leurs revenus au même titre que les ménages migrants.

Les remittances renforcent ces revenus très faibles des ménages en leur permettant de réduire leurs vulnérabilités face aux aléas de la vie tels que la sécheresse, la famine et autres catastrophes naturelles. Cette situation est bien réelle et attire l'attention de l'État du Sénégal qui, à travers le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, s'intéresse à cette manne financière. D'ailleurs, il est convenu que dans les régions de Matam, Tambacounda, Louga et Diourbel, plus des deux tiers des revenus des ménages sont couverts par des transferts de ressources des émigrés. En effet, il existe des ménages qui n'ont d'autres revenus que celui venant de l'émigration ; ce qui renvoie à la dépendance aux transferts de fonds dont plusieurs auteurs (Mboup, 2006 ; Coiffard, 2011) ont fait office.

En fin de compte, on peut argumenter que les transferts de fonds jouent un rôle déterminant dans l'augmentation et la diversification des revenus créant ainsi des « dysfonctionnements sociaux caractérisés par une aggravation des inégalités de revenu au sein de la population » (Mbouyou, 2014).

3.4. Le rôle des transferts de fonds dans les inégalités de pouvoir d'achat des ménages

La comparaison entre les deux types de ménages permet de voir leurs capacités en matière d'achat et de consommation des produits locaux et importés. Le pouvoir d'achat peut être défini comme la capacité des ménages à acheter des biens et des services avec le revenu disponible. Dans le cas étudié, il y a, au sein du ménage, un certain nombre d'indicateurs qui relèvent du pouvoir d'achat. Parmi ces indicateurs, on peut noter les types de produits consommés, leur qualité et leurs prix. De toute évidence, les ménages d'origine des émigrés consomment davantage de produits de qualité et plus chers. La plupart des ménages enquêtés disposent des biens matériels (habits, réfrigérateurs, téléviseurs, climatiseurs, etc.) importés à l'occasion de l'émigration.

En outre, nombreux sont les ménages migrants qui s'approvisionnent en produits alimentaires stockables pour couvrir les besoins de consommation d'un ou de plusieurs mois. Or, les ménages non-migrants, n'ayant pas suffisamment de revenus, achètent des produits alimentaires au quotidien selon leurs besoins et la limite de leur capacité financière. Ils se contentent de faire des achats aux détails. Ils ont tendance à garder leurs anciennes habitudes alimentaires en essayant d'assurer les trois repas quotidiens. Leurs dépenses sont limitées et adaptées à leur niveau de revenu. Ces résultats coïncident avec ceux de Gonzalez-König et Wodon (2005) qui trouvent que « les envois de fonds qui en résultent sont susceptibles de bénéficier principalement aux franges les plus riches de la population et d'augmenter ainsi les inégalités de revenu au sein des pays récipiendaires ainsi que la frustration entre les ménages ».

3.5. Transferts de fonds et inégalités en matière de consommation des ménages

Il est largement soutenu dans la littérature que les transferts de fonds servent essentiellement à couvrir des dépenses de consommation au détriment des investissements productifs. En effet, les résultats de cet article semblent renforcer ce point de vue en révélant dans le même sens des inégalités de niveau de consommation entre les ménages migrants et les ménages non-migrants.

Comparer à la situation des ménages non bénéficiaires, le niveau et la qualité de consommation des ménages récipiendaires se sont révélés plus importants. L'utilisation massive des revenus migratoires pour la satisfaction des besoins de consommation courante constitue un élément important dans l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires surtout en milieu rural.

La frange la plus importante des ménages enquêtés affirme que les transferts de fonds leur permettent de couvrir entièrement leurs dépenses quotidiennes. Ce qui implique un soulagement dans la satisfaction des besoins alimentaires. En effet, 83,6% des ménages enquêtés parviennent à couvrir leurs dépenses

quotidiennes grâce aux transferts de fonds. Pour les 9,1% qui restent, les raisons sont liées au nombre important de personnes prises en charge par un émigré pour la plupart du temps.

Les résultats ont aussi révélé que les transferts de fonds permettent aux bénéficiaires de diversifier leur consommation. Ce qui confirme le point de vue de plusieurs auteurs comme Gubert et al., (2010) qui considèrent qu'à « l'échelle microéconomique, les transferts peuvent non seulement accroître le revenu et le bien-être des familles qui les reçoivent, mais également contribuer à modifier leurs comportements de consommation ou d'investissement ».

Quant aux ménages non bénéficiaires, leurs possibilités de diversifier leur consommation sont minimes. Ils ont tendance à consommer des produits locaux les plus accessibles. Le niveau de consommation entre les deux types de ménages se différencie fondamentalement par la qualité et la quantité des produits consommés. Le tableau suivant propose un aperçu général sur le volume des dépenses mensuelles de consommation des ménages bénéficiaires.

Tableau 1 : Estimation des dépenses mensuelles des ménages bénéficiaires.
Source: NDLAYE Adama, 2019.

Montant des dépenses de consommation	Nombre de citations	Fréquence (%)
Sans réponses	6	10,9
100 000 FCFA	34	61,8
200 000 FCFA	9	16,4
300 000 FCFA	4	7,3
Plus de 300 000 FCFA	2	3,6
Total	55	100

La moyenne des dépenses quotidiennes des ménages bénéficiaires est estimée à 5000 francs CFA soit 7 euros. Il s'agit souvent des ménages dont le nombre de membres est inférieur ou égal à 10 et qui ont à leur disposition un stock de produits alimentaires (riz, huile, sucre, café, etc.) utilisables pour une longue durée. N'ayant pas suffisamment de revenus disponibles leur permettant de couvrir leurs dépenses mensuelles, les ménages sans émigré effectuent des dépenses quotidiennes représentées dans le tableau 2 ci-dessus.

Tableau 2 : Estimation des dépenses quotidiennes des ménages non bénéficiaires. Source : NDIAYE Adama, 2019.

Montant des dépenses quotidiennes	Nombre de citations	Fréquence %
Sans réponse	1	2,2
1000 francs CFA	4	8,9
1 500 francs CFA	4	8,9
2000 francs CFA	6	13,3
2 500 francs	12	26,7
Plus de 2 500 francs	6	13,3
Dépenses variables	12	26,7
Total	45	100

Pour les ménages sans émigré, la dépense quotidienne varie entre 1000 et 2 500 francs CFA par jour soit 1,5 à 3 euros environ. Cependant, ils sont nombreux à effectuer des dépenses quotidiennes de 2 500 francs CFA.

4. Conclusion

Les migrations internationales sont au cœur des inégalités et du développement dans les pays d'origine. L'émigration sénégalaise constitue un réel moteur de changements sur le plan social, économique et territorial. Cependant, elle contribue à produire et à renforcer les inégalités au niveau de toutes les échelles à savoir la famille, le village, la région et le pays de manière générale. Cet article révèle des formes d'inégalités visibles et invisibles qui s'expriment de façon singulière. Il s'agit essentiellement des inégalités de statut social, de revenu, de pouvoir d'achat, de consommation et d'accès aux infrastructures au niveau territorial. Les résultats de cette étude contiennent des éléments explicatifs du caractère excessif des représentations positives sur l'émigration et une forte rivalité entre les migrants et les non-migrants ; ce qui confirme l'hypothèse avancée. En perspective, les inégalités de genre peuvent être étudiées dans ce contexte local où les femmes sont plus représentatives dans les ménages migrants.

Bibliographie

- ANSD, RGPHAE. (2013). Situation Économique et Sociale du Sénégal. Edition République du Sénégal. 2016.
- Azam, J. P., & Gubert F. (2005). Those in Kayes. The impact of remittances on their recipients in Africa. *Revue économique*, numéro spécial « Localisations, migrations, et institution », p. 1331–1358.

- Coiffard, M. (2011). *Les déterminants et impacts économiques des transferts de fonds des migrants : une analyse du cas des pays fortement dépendants*. Université de Grenoble, 213 p.
- Denzin, N. K. (1978). *The research act : A theoretical introduction to sociological methods*. New York, NY : McGraw-Hill.
- Dieng, S. A. (2008)."Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise ", *REVUE Asylon(s)*, N°3, <http://www.reseau-terra.eu/article709.html>. DUPUY, C. (2011). *Inégalités territoriales. Dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.) Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Goffman, E. (1975). *Stigmates*. Minuit, Paris.
- Gonzalez, K. G., & Wodon, Q. (2005). *Remittances and Inequality*. Washington, dc, United states, world bank, Mimeo.
- Gubert, F., Lassourd, T., & Mesple-Somps, S. (2010). Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalité au Mali : analyse à partir de trois scénarios contrefactuels. *Revue Economique*, 61 (6), p. 1023-1050.
- Jick, T. D. (1979). Mixing qualitative and quantitative methods : Triangulation in action. *Administrative Science Quarterly*, 24(4), 602-611.
- Laurence, R. B. (2022). Migrations, inégalités multisituées et économie monde. In Clémentine Cottineau et Julie Vallée, *Les inégalités dans l'espace géographique*, 93-117. ISTE éditions - Encyclopédie des Sciences.
- Maggi, J., Sarr, D., & Amadei, N. (2008). Louga, Senegal : Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine. Working Paper. Genève : Département de sociologie, Université de Genève.
- Mboup, B. (2006). *Politiques de développement, migration internationale et équilibre entre villes et campagnes dans le vieux bassin arachidier (Région de Louga)*. Thèse, Département de Géographie, Dakar.
- Mbouyou E. S. T. (2014). Envois de fonds des migrants, pauvreté et inégalités de revenu au Cameroun. *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 30 - n°3 et 4, mis en ligne le 01 décembre 2017, consulté le 15 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/7001> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.7001>
- Ministère De L'économie Et Des Finances. (2012). *Étude sur les envois de fonds des travailleurs sénégalais émigrés*. Direction de la Monnaie et du Crédit, Rapport de l'Enquête Nationale.

- Mouhoub, E. M. (2010). Migrations, transferts et inégalités : Apports de travaux microéconomiques. *Revue économique*, 61, 973-979.
- Ndiaye, A. (2021). *La contribution par transferts de fonds des émigrés au développement local de la commune de Niomré*. Université Assane Seck de Ziguinchor.
- Sakho, P., & Dia, F. B. (2010). Cadre général des migrations sénégalaises.
- Tall, S. M. (2004). Les émigrés sénégalais en Italie : Transferts financiers et développement de l'habitat.

Remerciements

Je voudrais remercier le Professeur Rosa María Verdugo Mates de l'Université Santiago de Compostelle/Espagne pour sa disponibilité et sa collaboration. Je remercie également toute l'équipe du laboratoire IDEGA de l'USC et les représentants du programme ERASMUS dans les deux pays Sénégal-Espagne. J'adresse enfin mes remerciements à mon directeur de Thèse Dr Benoit Tine, enseignant chercheur à l'Université Assane Seck de Ziguinchor/Sénégal

Facebook et activisme politique au Niger: Une étude descriptive de deux communautés virtuelles sur Facebook

Abdoulaye Souleymane

Université Abdou Moumouni (Niger)

dagarysoul@yahoo.fr

Résumé

Au Niger, comme partout au monde, les réseaux sociaux numériques (RSN) et particulièrement Facebook stimulent et facilitent la participation des citoyens aux débats et autres activités politiques. L'étude s'appuie sur quelques publications politiques à travers le Web social afin d'interroger les modes de participation à la vie politique au Niger qui reste observable sur Facebook au regard des enjeux sociopolitiques qu'ils recouvrent. L'objectif principal de cette étude est de comprendre comment se matérialise l'activisme politique sur les communautés virtuelles inscrites sur le réseau socionumérique Facebook au Niger. Pour ce faire, une étude netnographique a été appliquée sur deux communautés virtuelles à savoir « 15000 Nigériens sur Facebook » et « Pour un renouvellement de la classe politique nigérienne ». Elle a couvert la période d'octobre 2020 à décembre 2023. Plusieurs interactions ont été suivies dont les plus pertinentes ont été étudiées. Les résultats auxquels nous sommes parvenus ont montré que les communautés virtuelles sur Facebook sont de véritable cadre d'engagement politique à travers la participation aux débats démocratique et à la dénonciation de certains actes. Il ressort de cela que l'activisme politique sur Facebook constraint parfois les acteurs politiques à revoir certaines décisions.

Mots-clés : Activisme politique, communautés virtuelles, Réseaux sociaux numériques (RSN), Facebook, Niger

Abstract

In Niger, as everywhere in the world, digital social networks (DSN) and particularly Facebook stimulate and facilitate citizen participation in debates and other political activities. The study draws on a few political publications through the social Web in order to question the modes of participation in political life in Niger which remains observable on Facebook with regard to the socio-political issues they cover. The main objective of this study is to understand how political activism materializes in virtual communities registered on the social digital network Facebook in Niger. To do this, a netnographic study was applied to two virtual communities, namely 15,000 Nigeriens on Facebook and For a renewal of the Nigerien political class. It covered the period from October 2020 to December 2023. Several interactions were monitored, the most relevant of which were studied. The results we achieved showed that virtual communities

on Facebook are a real framework for political engagement through participation in democratic debates and the denunciation of certain acts. This shows that political activism on Facebook sometimes forces political actors to review certain decisions.

Keywords: Political activism; virtual communities, Digital Social Networks (RSN), Facebook, Niger

Resumen

En Níger, como en todo el mundo, las redes sociales digitales (DSN) y particularmente Facebook estimulan y facilitan la participación ciudadana en debates y otras actividades políticas. El estudio se basa en algunas publicaciones políticas a través de la red social para interrogar los modos de participación en la vida política en Níger que siguen siendo observables en Facebook en relación con las cuestiones sociopolíticas que cubren. El principal objetivo de este estudio es comprender cómo se materializa el activismo político en comunidades virtuales registradas en la red social digital Facebook en Níger. Para ello, se aplicó un estudio netnográfico a dos comunidades virtuales, “15.000 nigerinos en Facebook” y “Por una renovación de la clase política nigerina”. Abarcó el período de octubre de 2020 a diciembre de 2023. Se monitorearon varias interacciones, de las cuales se estudiaron las más relevantes. Los resultados que logramos mostraron que las comunidades virtuales en Facebook son un marco real para el compromiso político a través de la participación en debates democráticos y la denuncia de ciertos actos. Esto muestra que el activismo político en Facebook a veces obliga a los actores políticos a revisar ciertas decisiones.

Palabras clave: Activismo político; comunidades virtuales, Redes Sociales Digitales (RSN), Facebook, Níger

1. *Introduction*

Au Niger, comme partout au monde, les réseaux sociaux numériques (RSN) stimulent et facilitent la participation des citoyens aux débats et autres activités politiques. Le présent article se propose de montrer comment l'usage des réseaux sociaux numériques (Cardon, 2011) rendus accessibles grâce au développement des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique, offrent de nouvelles perspectives de participation citoyenne dans la construction de la démocratie au Niger.

Boyd et Ellison (2007) définissent les sites de réseaux sociaux (social network sites) comme « des services web permettant aux utilisateurs (1) de construire un profil public ou semi-public au sein d'un système, (2) de gérer une liste des utilisateurs avec lesquels ils partagent un lien, (3) de voir et naviguer sur leur liste

de liens et sur ceux établis par les autres au sein du système ». Les réseaux sociaux représentent donc des moyens de communication et d'interchangeabilité, établis au cœur des interactivités sociales, qui se caractérisent par une nouvelle perception du processus relationnel des individus. Facebook est aujourd'hui considéré comme l'un des plus utilisés au monde parmi ces réseaux sociaux.

Ces derniers viennent en complément aux médias traditionnels, qui désignent l'ensemble des dispositifs techniques qui permettent de joindre une large audience, néanmoins ils ne sont pas interactifs. C'est pour cette raison que pour Atchoua et al., (2020), affirment que « les RSN participent à la diversification des moyens de communication politique, à côté des médias traditionnels dans les démocraties libérales ».

La participation politique est abordée à partir de la définition de Blanchard et al., (2013), selon laquelle « *n'importe quelle activité en ligne, individuelle ou collective, qui engage les personnes dans la politique ou la critique de la politique, que cela entraîne ou non des effets directs sur les affaires publiques* ». Avec cette définition, il s'agit d'envisager des formes d'action qui n'ont pas nécessairement une dimension de mise en cause des autorités politiques ; mais il s'agit d'introduire les notions d'interpellation et d'engagement, qui suppose que les usagers confèrent un sens politique à leurs pratiques numériques.

Le terrain d'étude est le Niger avec 687 200 personnes utilisant Facebook en janvier 2022 soit un pourcentage de 2,74% individus utilisant internet (ARCEP, 2022).

Dans la gestion du pouvoir, la parole citoyenne, souvent refoulée, s'exprime et libère un répertoire d'actions (Kaase, 2009) selon plusieurs modalités. Cela est d'autant plus vrai que dans les pays où la voix du peuple a longtemps été réprimée et où la démocratie est récente et fragile, les citoyens utilisent les moyens alternatifs qui s'offrent à eux pour s'exprimer. Au Niger, l'accès aux médias publics n'est pas aisés, surtout pour ceux qui ont des opinions contraires à celles des gouvernants. C'est pourquoi les médias socionumériques en général et Facebook en particulier constituent une véritable alternative d'expression, d'alerte et de critique politique.

Les réseaux sociaux numériques (RSN) instaurent un nouveau paradigme de partage et de communication et permettent, de ce fait, des usages autour de la gouvernance participative et de la citoyenneté numérique. Cette mobilisation numérique favorise l'implication des citoyens ordinaires dans la gouvernance. Le constat au Niger est que l'on a l'impression que tout se passe sur Facebook. Les gouvernants et les gouvernés rivalisent d'ardeur souvent dans la publication sur ce réseau social. Par exemple, plusieurs communications du gouvernement sont diffusées d'abord sur Facebook avant de passer dans les médias officiels comme

le compte rendu du conseil des ministres et autres activités politiques ou gouvernementales.

La participation politique en ligne a conduit ces dernières années à plusieurs propositions de classification reposant sur une grande variété d'indicateurs. À titre d'exemples, Bakker et De Vreese (2011) distinguent les formes de participation politique actives et passives en ligne. En effet, la participation passive en ligne signifie tout simplement suivre tout ce qui se passe sur une plateforme et particulièrement Facebook sans aucune réaction contrairement à la participation active dans laquelle le citoyen écrit, critique, suggère, dénonce etc. Parmi les *facebookers* au Niger, on distingue ces deux types d'individus. Certains sont très actifs et d'autres préfèrent la passivité. Dans cette étude, il s'agit de mettre en évidence cette deuxième catégorie c'est-à-dire les actifs.

D'autres auteurs tels que Cantijoch et *al.*, (2009) décrivent trois types d'activités politiques possibles en ligne : le type « E-news » correspondant à la recherche d'informations, considérée comme « passive » (par exemple, le fait de visiter un site de campagne ou de regarder des vidéos en relation avec celle-ci) ; le type « E-party » impliquant des activités numériques orientées vers les organisations, avec notamment l'inscription sur les sites de partis, l'utilisation des outils de mobilisation fournis par les partis, la création ou l'adhésion à un groupe politique sur Facebook ; le type « E-expressive » concernant plus particulièrement la « participation expressive », notamment le fait de poster, partager ou intégrer sur un blog des contenus politiques. Toutes ces différentes activités politiques sur Facebook sont observées et pratiquées au Niger.

L'implantation progressive de l'internet au Niger a favorisé une intense activité politique sur les réseaux sociaux. La question principale de cette étude est la suivante : Comment se matérialise l'activisme politique sur les communautés virtuelles inscrites sur le réseau socionumérique Facebook au Niger ?

Les questions opérationnelles sont énoncées comme suit :

- les communautés virtuelles sur le réseau socionumérique *Facebook* permettent-elles réellement aux citoyens de donner leur point de vue sur les actions politiques ?
- les citoyens ordinaires sont-ils inclus dans le débat politique à travers les communautés virtuelles de plateforme *Facebook* ?
- les participations politiques via les communautés virtuelles de plateforme *Facebook* ont-elles réellement un impact sur les décisions et l'agenda politiques au Niger ?

2. Méthodologie de l'étude

La technique de l'étude documentaire des activités et publications politiques sur Facebook de deux (2) communautés virtuelles axées sur-le-champ politique était mobilisée et matérialisée par l'usage de la netnographie sur le Web social. Elle a consisté à observer et à analyser les actes communicationnels d'octobre 2020 à décembre 2023 de quelques membres de chaque communauté virtuelle sélectionnée et leur donner un sens. Cette étude s'est focalisée sur les communautés virtuelles nigériennes sur Facebook que sont : « 15 000 nigériens sur Facebook » et « Pour un renouvellement de la classe politique nigérienne ». Notre corpus d'étude est constitué de ces deux communautés virtuelles et dont voici la description :

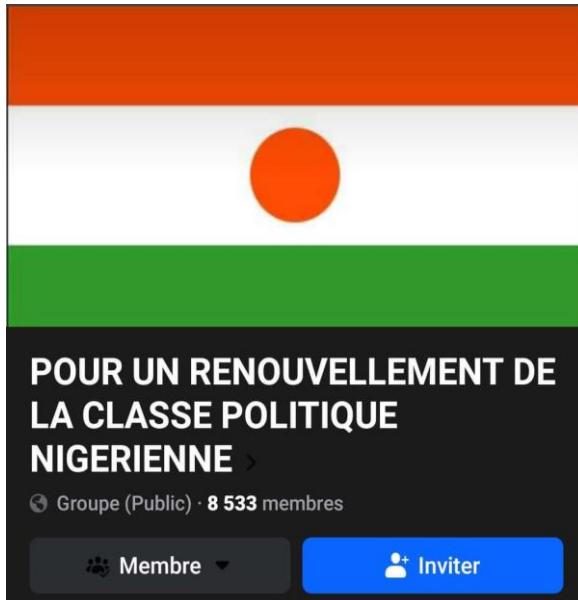
Le groupe dénommé 15000 nigériens sur Facebook (<https://www.facebook.com/groups/15000nigerien/announcements>) est créé le 21 février 2014 et il compte au moment de cette étude 289 126 membres actifs (figure 1). Ainsi, aucune disposition ne précise la nature des types de publication sur cette Plateforme. Il est seulement conseillé d'avoir des débats constructifs visant à améliorer les actions politiques pour un Niger émergent.

Figure 1 : Capture d'écran du groupe Facebook 15 000 nigériens sur Facebook. Source : Facebook 2023



Le groupe dénommé pour un renouvellement de la classe politique nigérienne (<https://www.facebook.com/groups/1387220494898278>) est créé le 8 mai 2014 et il compte au moment de cette étude plus 8 533 membres actifs (figure 2). Il est ouvert à l'ensemble des jeunes nigériens. La description faite sur la communauté précise que *certes, à première vue, c'est de l'illusion, mais avec les dénonciations des comportements des hommes politiques, nous arriverons à convaincre les autres nigériens que nous devons fortement tendre vers une véritable prise de conscience et amorcer une alternance avec cette génération qui a montré ses limites dans tous les domaines.*

Figure 2 : Capture d'écran du groupe Facebook pour le renouvellement de la classe politique nigérienne. Source : Facebook 2023



Le choix de ces deux communautés virtuelles est motivé par le fait qu'elles sont focalisées sur la problématique de notre étude et font partie des groupes populaires au Niger. Le critère des éléments à analyser est le taux d'engagement qui correspond au nombre de personnes qui ont aimé, partagé, commenté ou cliqué sur une publication par rapport au nombre total de personnes qui l'ont vu. Donc, nous avons choisi de présenter quelques publications ayant les plus grands taux d'engagement c'est-à-dire, celles ayant suscité d'énormes discussions.

3.- Résultats et discussions

Il est important de préciser que l'objectif principal de cet article est de comprendre comment se matérialise l'activisme politique sur la plateforme numérique Facebook au Niger.

3.1. Un espace de discussion sur la vie politique

Les résultats de cette recherche montrent que les citoyens nigériens utilisent Facebook pour s'informer, mais aussi pour participer à la vie politique du pays. Canaux privilégiés de communication, indissociables de l'agir politique, les réseaux sociaux sont aujourd'hui perçus comme des arènes où sont soulevés et discutées des questions d'intérêt général (Cardon, 2011). Ce sont des espaces du « dire », en plus d'être des espaces de socialisation, qui renforcent la dynamique

de la démocratie participative dans les plateformes de publication et d'échanges. En effet, l'architecture du Web social démocratise l'accès à la prise de parole, élargissant ainsi la focale du champ éditorial et, par extension, les angles d'analyse. C'est sur la base de ce potentiel des réseaux sociaux que Sunstein (2017) appelle à une réinvention de la démocratie qui passerait par les médias en ligne, lesquels pourraient être repensés pour encourager la discussion civique et promouvoir l'engagement démocratique. En effet, Facebook joue un double rôle. D'un côté, il permet aux citoyens de suivre l'actualité politique autrement que dans les médias classiques dominants généralement contrôlés par les gouvernements et dont les récits s'accordent toujours sur la même fréquence du discours officiel. D'un autre côté, il participe via les interactions et l'engagement des internautes à forger chez les usagers une opinion et une position vis-à-vis de l'actualité politique, et ainsi à mobiliser leurs potentialités d'action (figure 3). Les citoyens nigériens participent de façon instantanée à la vie politique à travers les diffusions des actions politiques sur les différentes plateformes Facebook.

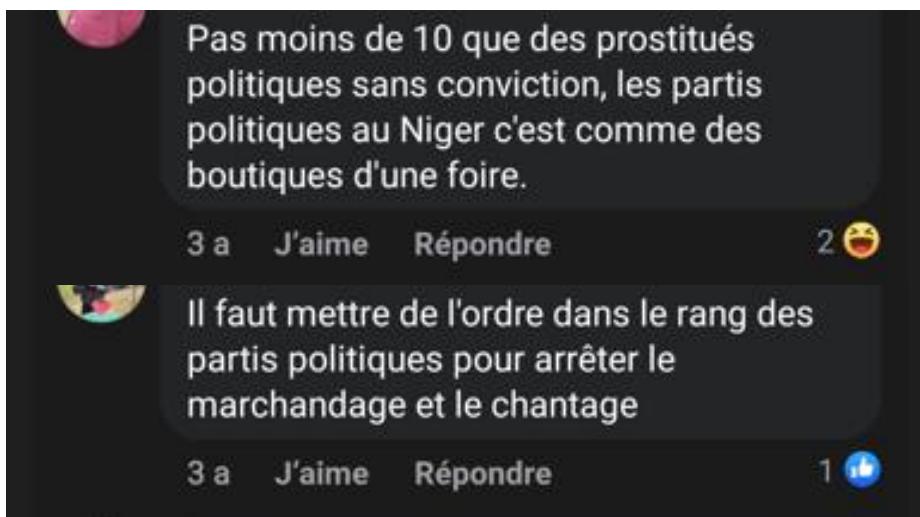
Figure 3 : Capture d'écran de la publication de Zabeirou Allassane Djackou sur la plateforme « 15000 nigérien sur Facebook » du 30 mai 2020 et du 5 décembre 2020. Source : Facebook, 2020



Cette publication a permis d'ouvrir un débat intéressant entre les membres de ce groupe. Elle a été commentée et partagée par plusieurs membres de ce groupe. Sur la publication du 30 mai 2020, on dénombre au moment de cette capture Onze (11) commentaires, deux (2) partages et trente-deux (32) j'aime. Pour la publication du 5 décembre 2020, on dénombre vingt-neuf (29) commentaires, huit (8) partages et cent-cinquante-sept (157) like. En effet, selon le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), le Niger compte

officiellement 170 partis politiques légalement reconnus. Au moment des élections générales de 2020-2021, c'est un véritable casse-tête pour certains micro-partis politiques. Ces derniers ne sont représentés que par leurs présidents, par conséquent ne sont présents que de nom. Les citoyens cherchent les moyens pour proférer des critiques à l'endroit des dirigeants de ces structures. À travers cette publication sur ce sujet qui inquiète la population, c'est une discussion d'envergure qui est ouverte. Les membres de cette communauté ont eu la possibilité de critiquer, de dénoncer, d'alerter par rapport à la prolifération anarchique des partis politiques (figure 4). Parmi les réactions des membres du groupe par rapport à cette publication, on peut lire quelques-unes comme suit :

Figure 4 : Capture d'écran des commentaires de la publication de la figure N°3. Source : Facebook 2023



Les médias en ligne, dans les pays où l'information est muselée, sont à la fois des instruments de résistance et d'action. Ils ont permis aux dissidents de se faire entendre et de contourner efficacement la censure des autorités et les limites qu'elles imposent à la liberté d'information (Mendel, 2009).

À l'époque du président Ben Ali, alors que le pouvoir était particulièrement hostile à la liberté d'expression, internet a permis aux Tunisiens habiles de l'extérieur du pays d'avoir un espace public alternatif (Zeineb, 2012).

3.2. Plateforme d'inclusion des individus isolés en politique

Dans la présente étude, est considérée comme personne isolée, tout individu n'ayant ni le pouvoir, ni les moyens, ni la possibilité de prendre la parole sur les décisions et actions politiques. Ces individus se sont saisis de cette plateforme pour s'exprimer et agir en vrai citoyen. La capture montre une rue en plein cœur

de la capitale du Niger. Malheureusement, cette rue est impraticable pendant la saison hivernale. Ceci témoigne de la mauvaise gouvernance ou gestion. Cette photo a donné l'occasion à ces personnes isolées d'intervenir et de critiquer (figure 5). Sans cette plateforme, il est difficile, voire impossible, à ces individus de s'exprimer sur la question.

Figure 5 : Capture d'écran de la page Facebook du groupe « Pour un renouvellement de la classe politique nigérienne » du 27 décembre 2023. Source : Facebook, 2023



« Le commentaire suivant a accompagné cette publication : ces gens ne vivent pas, ils « vivotent » ; qui peut convaincre ces gens du quartier de Bassora (un quartier de Niamey) qu'ils ont des élus au cours des élections municipales, législatives et présidentielles. »

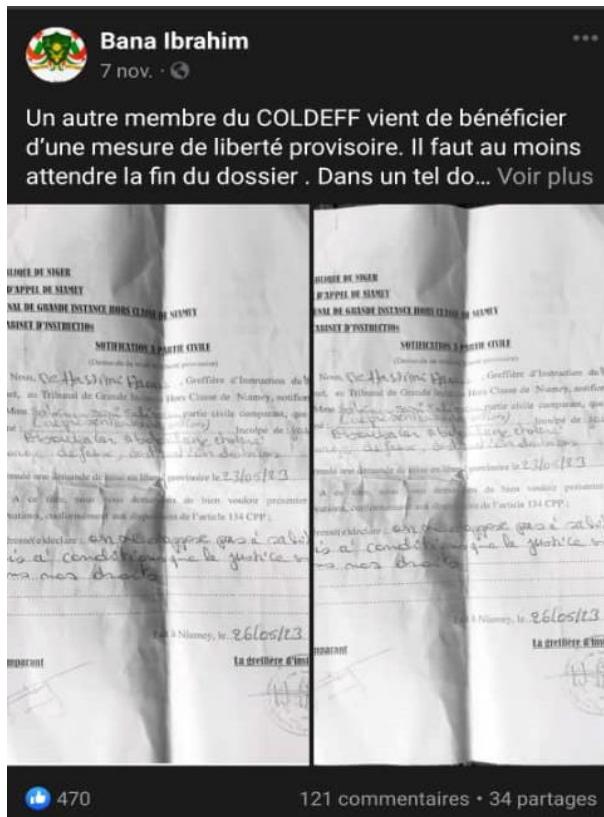
3.3. Plateforme de critique et de proposition d'amélioration ayant un impact sur les décisions et l'agenda politiques au Niger

En juillet 2023, le Niger a connu un autre coup d'État militaire. Après quelques mois de prise du pouvoir par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), plusieurs décisions sont prises pour corriger les dérives du gouvernement déchu. Parmi celles-ci figure la création de la Commission de

Lutte contre la délinquance Économique, Financière et Fiscale (COLDEF). Le Président de la transition nigérienne, le général Abdourahamane Tiani a signé le décret portant nomination des 35 membres de ladite Commission. Malheureusement, parmi ces membres désignés certains ont des démêlés avec la justice. Ces dernières sont portées à la connaissance du public, par un influenceur en la personne de BANA Ibrahim avec preuve à l'appui de la notification de la liberté provisoire sur la plateforme Facebook. Celle-ci est partagée dans la communauté virtuelle des 15000 nigériens sur Facebook.

L'acte ci-dessus partagé (figure 6), a été commenté et like par des milliers de personnes. Les uns et les autres ont demandé la révocation pure et simple des personnes concernées.

Figure 6 : Capture d'écran de la publication de Bana Ibrahim sur le groupe de 15000 Nigériens sur Facebook en date du 7 novembre 2023. Source : Facebook 2023



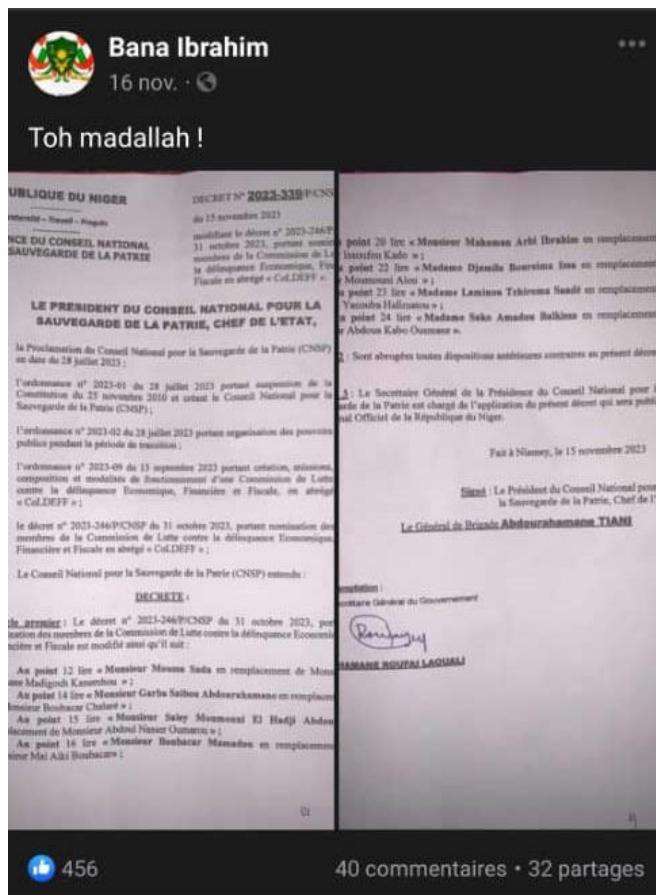
Dans cette publication qui expose la liberté provisoire d'un membre de cette commission a enregistré comme on le constate, cent-vingt-un (121) commentaires, trente-quatre (34) partages et quatre cent soixante-dix (470)

Facebook et activisme politique au Niger: Une étude descriptive de deux communautés virtuelles sur Facebook

j'aime. Ces éléments témoignent de l'activisme des membres de cette communauté virtuelle.

L'intensité de ces discussions a poussé le gouvernement de la transition à revoir sa position et à procéder au remplacement des membres concernés. C'est ainsi que par décret N° 2023-339/P/CNSP du 15 novembre 2023 modifiant le décret N° 2023-246/P/CNSP du 31 octobre 2023 portant nomination des membres de ladite commission les membres incriminés sont remplacés (figure 7). Ces critiques via cette communauté ont imposé au politique une conduite à tenir.

Figure 7 : Capture d'écran de la publication de Bana Ibrahim sur le groupe de 15000 Nigériens sur Facebook du 16 novembre 2023. Source : Facebook 2023



4. Conclusion

La netnographie réalisée sur les communautés virtuelles sur la plateforme Facebook a permis de saisir l'impact de Facebook dans la vie politique du Nigérien. Les données extraites attestent l'ampleur de ce réseau comme vecteur de l'engagement politique. Les citoyens, quelles que soient leurs appartenances idéologiques ou politiques, Facebook leur a servi comme un outil de liberté d'expression et d'engagement. Les communautés virtuelles de façon générale et plus particulièrement celles de notre étude ont servi à leurs membres de tremplin pour s'engager activement dans la sphère politique du Niger.

Il ressort de ce travail qu'au Niger comme dans d'autres pays africains, les réseaux sociaux numériques et particulièrement Facebook, jouent un rôle capital dans le processus de démocratisation et de gestion de la chose publique. La nouvelle perspective est qu'avec l'avènement des nouveaux modes d'expression et de participation, on constate une présence massive des citoyens dans ces communautés. Cette perspective est une opportunité qui peut être exploitée dans les activités politiques par les gouvernants ; car, ils constituent une importante source d'informations.

L'usage des médias numériques a pris, au Niger, une proportion importante de dépendance d'une bonne partie de la population dans la production et la consommation des informations politiques, créant une forme de « communautés virtuelles » autour des actions politiques.

Bibliographie

- Atchoua, N. J., Bogui, J-J., & Saikou, D. (2020). Technologies numériques et sociétés africaines : *Enjeux de développement*. Paris, France : ISTE Group.
- Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste. (2022). *Rapport annuel d'activité 2022*, Niamey, Niger.
- Bakker, T.P., & Vreese, C.H. (2011). *Une bonne nouvelle pour l'avenir ? Jeunes, utilisation d'internet et participation politique*. *Recherche en communication*, 38(4), 451-470.
- Barlow, J. P. (1996). *Déclaration d'indépendance du Cyberspace*. <http://editions-hache.com/essais/barlow/barlow2.html>
- Blanchard G., Gadras S., & Wojcik S. (2013). *Analyser la participation politique en ligne : des traces numériques aux pratiques sociales*, in Barats C., dir., *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, Paris, Armand Colin, 166-180.

- Boyd, D.M., & Ellison, N. B. (2007). Sites de réseaux sociaux : définition, histoire et bourses. *Journal of Computer-Mediated Communication* <https://www.socialcapitalgateway.org/content/paper/boyd-d-m-ellison-n-b-2007-social-network-sites-definition-history-and-scholarship-jour>.
- Cantijoch E.A.M., & Aïna G. (2009). Participation politique et internet Un essai de terrain. *Information, Communication et Société*, 12(2009), 6, <https://doi.org/10.1080/13691180802282720>
- Constitution de la VIIe République, 25 novembre 2010, Niger
- Dominique, C. (2011). Réseaux sociaux de l'internet, in Cultures du numérique, Numéro 88. 141-148
- Fassassi, I. (2017). Les effets des réseaux sociaux dans les campagnes électorales américaines. Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel 2017/4 (N° 57), 69-86. <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-69.htm#no20>
- Flichy, P. (2010). La démocratie 2.0. *Études*, 2010/5 (Tome 412), 617 à 626. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2010-5-page-617.htm>
- Hannah, A. (2012). L'Humaine Condition. Paris GALLIMARD.
- Institut National de la Statistique (2020), *Le Niger en Chiffres 2020, Niamey, édition 2022*
- Kaase, M. (200), "Perspectives on Political Participation", *The Oxford Handbook of Political Behavior*. Oxford University Press, <https://www.cairn.info/revue-politiques-de-communication-2014-2-page-25.htm?contenu=article>
- Kiyindou, A. (2009). Technologies de l'information et de la communication et expression culturelle africaine. *Présence Africaine*, 2009/1-2, 179-180.
- Le Caroff, C. (2015). Le genre et la prise de parole politique sur Facebook. *Participations*, 2015/2, 109-137. <https://www.cairn.info/revue-participations-2015-2-page-109.htm>
- Mendel, T. (2009). *Freedom of Information : A Comparative Legal Survey*.document de l'Unesco, <https://unesdoc.unesco.org/search/N-EXPLORE-ec09f24b-7ef0-4354-8593-0a66d78da3ad>
- Sunstein, C R. (2007). *République.com 2.0*, Presses universitaires de Princeton

Touati, Z. (2012). La révolution tunisienne : interactions entre militantisme de terrain et mobilisation des réseaux sociaux. *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, 121-141.<https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1426>

Remerciements

La rédaction de cet article ne saurait être une réalité sans la contribution de plusieurs personnes. A toutes ces personnes, j'adresse mes remerciements et ma gratitude. Il s'agit : Pr Abdoul-Aziz Issa Daouda, Université Abdou Moumouni (Niger), mon directeur de thèse ; Pr N'Guessan Julien Atchoua, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), co-directeur ; Pr Rubén Camilo Lois González, Université Saint Jacques de Compostela (Espagne), Président de l'IDEGA ;Pr Rosa Berta García, Université Saint Jacques de Compostela (Espagne), notre superviseur durant le séjour scientifique ; Pr Rosa Verdugo Martes, Université Saint Jacques de Compostela (Espagne), Chercheure à IDEGA

Dimensions endogènes du terrorisme contre la chefferie dans le département de Tera au Niger (zone dite des trois frontières)

Mohamed Moussa

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger).

moussa_sg@yahoo.fr

Résumé

Cet article s'intéresse à la chefferie traditionnelle dans le contexte du terrorisme, un phénomène qui marque profondément la vie des communautés affectées. Précisément, on se demande en référence aux réalités locales, pourquoi la chefferie traditionnelle est-elle particulièrement visée par le terrorisme ? Ainsi, l'objectif de cette recherche est d'identifier et analyser les facteurs endogènes plus ou moins structurels qui font de la chefferie traditionnelle une cible « privilégiée » du terrorisme dans le département de Tera, situé dans la zone nigérienne des trois frontières. La méthodologie adoptée dans le cadre de cette contribution qui se veut empirique est de type qualitatif. Elle combine étude documentaire, entretiens semi-directifs et observations directes. Sur la base d'un échantillonnage à choix raisonné, un total de 45 entretiens sont réalisés avec les autorités traditionnelles, administratives et communales, les agents de services déconcentrés de l'État, les projets et ONG, les populations d'accueil et les personnes déplacées internes. Il ressort des résultats que la violence terroriste contre la chefferie est une résultante de plusieurs facteurs de conflits internes aux arènes locales. Il s'agit notamment des rivalités internes à la chefferie et des conflits relatifs aux questions de classes sociales, d'esclavage et d'accès des communautés aux ressources naturelles, agricoles et pastorales.

Mots clés : Conflits, terrorisme, chefs, chefferie traditionnelle, communautés.

Abstract

This article looks at traditional chieftaincy in the context of terrorism, a phenomenon that profoundly affects the lives of affected communities. Specifically, with reference to local realities, we ask why traditional chieftaincy is particularly targeted by terrorism? The aim of this research is therefore to identify and analyze the endogenous factors, more or less structural, that make traditional chieftaincy a "privileged" target of terrorism in the Tera department, located in Niger's tri-border zone. The methodology adopted for this empirical contribution is qualitative. It combines documentary research, semi-structured interviews and direct observation. Based on purposive sampling, a total of 45 interviews were conducted with traditional, administrative and communal authorities, agents of decentralized state services, projects and NGOs, host

populations and internally displaced persons. The results show that terrorist violence against chiefdoms is the result of several factors of internal conflict in local arenas. These include internal rivalries within the chieftaincy and conflicts relating to issues of social class, slavery and community access to natural, agricultural and pastoral resources.

Key words: Conflict, terrorism, chiefs, traditional chieftaincy, communities.

Resumen

Este artículo examina la jefatura tradicional en el contexto del terrorismo, un fenómeno que está afectando profundamente a las vidas de las comunidades afectadas. En concreto, en relación con las realidades locales, nos preguntamos por qué la jefatura tradicional es un objetivo particular del terrorismo. El objetivo de esta investigación es, por tanto, identificar y analizar los factores endógenos, más o menos estructurales, que hacen de la jefatura tradicional un objetivo "prioritario" del terrorismo en el departamento de Tera, situado en la zona trasfronteriza de Níger. La metodología adoptada para esta contribución empírica es cualitativa. Combina la investigación documental, las entrevistas semiestructuradas y la observación directa. Sobre la base de un muestreo intencional, se realizaron un total de 45 entrevistas a autoridades tradicionales, administrativas y comunales, agentes de servicios descentralizados del Estado, proyectos y ONG, poblaciones de acogida y desplazados internos. Los resultados muestran que la violencia terrorista contra las jefaturas es el resultado de varios factores de conflicto interno en el ámbito local. Entre ellos figuran las rivalidades internas de la jefatura y los conflictos relacionados con las clases sociales, la esclavitud y el acceso de las comunidades a los recursos naturales, agrícolas y pastorales.

Palabras clave: Conflicto, terrorismo, jefes, jefatura tradicional, comunidades.

1. *Introduction*

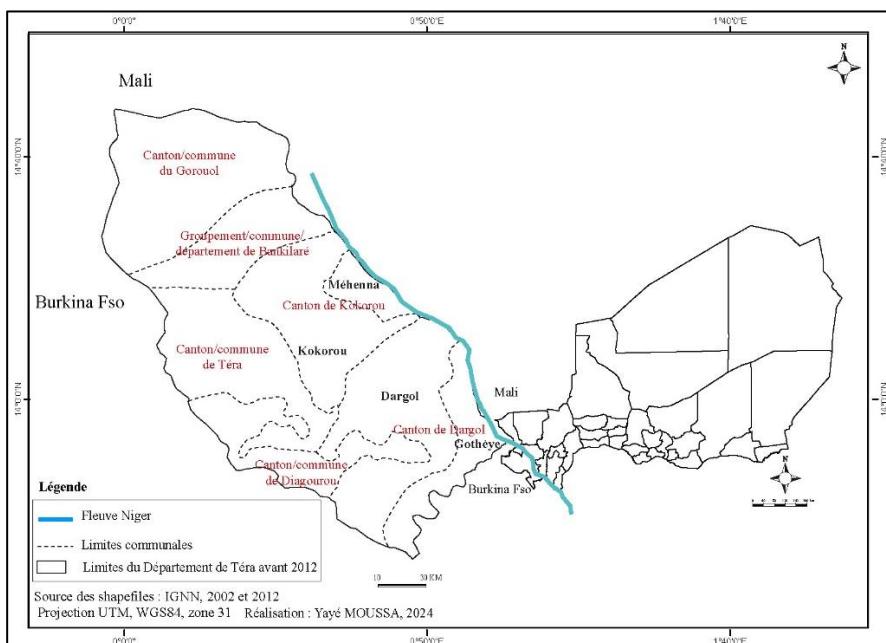
La chute de Kadhafi en 2011 entraîne le retour, de la Libye sans perspectives d'avenir, de nombreux immigrés subsahariens lourdement armés (Bayala et al., 2012). Cela plonge le Sahel central dans une insécurité sans précédent. Cette insécurité complexe, aux angles d'analyses divers, socioculturel, politique, religieux ou scientifique, renvoie au « terrorisme » tel que défini dans ses principales caractéristiques (Ngong, 2020). L'insécurité terroriste, après avoir investi le Nord Mali en 2012, s'étend au Burkina Faso et au Niger.

À partir de 2015, la zone des trois frontières devient l'épicentre du terrorisme sahélien (Baudais et al., 2020). Située dans ladite zone, le département de Tera (Figure 1) objet de cet article n'en est pas épargné. Le département de Tera couvre 9.368 km² et compte quatre cantons dont ceux Téra, Diagourou et

Gorouol (correspondant chacun à la commune du même nom que le canton), et celui de Kokorou qui comprend les communes de Kokorou et de Méhana. En effet, au Niger, selon le principe de la communalisation, chaque canton, en fonction de sa taille et de sa situation géographique et socioculturelle particulière, correspond à une ou plusieurs communes (Mohamadou, 2010). La population du département, estimée à 336 207 habitants selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H) de 2012 comprend des Sonrhais, des Peuls et des Touaregs essentiellement. Le choix de Tera pour cette recherche n'est pas fortuit. D'une part, frontalier avec le Mali et le Burkina Faso, Tera est l'un des espaces les plus infestés par le terrorisme. D'autre part, au regard de l'ampleur du terrorisme, presque tous les chefs et les habitants des quatre cantons ont été contraints de s'installer dans la ville à Tera. On y compte quelque 41 000 déplacés.

Le terrorisme, sans être sélectif, reste tout de même plus virulent vis-à-vis de certaines catégories d'acteurs. Les services de l'État, les autorités religieuses, communales et traditionnelles constituent les principales cibles terroristes. Cet article, à travers une entrée par le bas, tente de comprendre pourquoi la chefferie, le plus ancien et le plus ancré des pouvoirs locaux, est si particulièrement ciblée par le terrorisme dans le département de Tera ? Il s'agit d'identifier et analyser les facteurs endogènes du terrorisme contre la chefferie traditionnelle.

Figure 1. Localisation du département de Tera.



2. Méthodologie

La méthodologie repose sur une démarche qualitative incluant une recherche documentaire, des entretiens semi-structurés et des observations in situ. Une cinquantaine d'entretiens semi-structurés et d'observations sont réalisés suivant la technique boule-de-neige. Celle-ci a permis progressivement d'orienter la collecte des données sur des aspects plus pertinents, auprès des acteurs les plus indiqués. Cela implique plusieurs groupes stratégiques entendus «comme des agrégats sociaux plus empiriques, à géométrie variable, qui défendent des intérêts communs, en particulier par le biais de l'action sociale et politique» (Olivier De Sardan, 2003). Ici, ces groupes sont notamment les autorités locales (administratives, communales et traditionnelles), les communautés locales (populations déplacées et populations d'accueil) et les services techniques de l'Etat. Le questionnement de cette recherche commande un échantillonnage à choix raisonné basé sur les principes de la diversification (externe et interne) des interlocuteurs clés et de saturation de l'information (Pires, 2007). Le nombre d'interlocuteurs rencontrés n'était donc pas prédefini. Il a été fonction du niveau d'avancement de la recherche en termes d'information recueillie et de pistes nouvelles dégagées qui progressivement, ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant de saturation. Les entretiens et observations sont bouclés dès qu'au bout d'un certain temps, ils ne permettent plus d'avoir de nouvelles informations ou de nouvelles pistes à creuser.

3. Résultats et discussion

3.1. Les sources endogènes du terrorisme contre la chefferie traditionnelle

Les résultats de cette recherche lient à plusieurs facteurs locaux la violence terroriste vis-à-vis de la chefferie et des chefs traditionnels qui l'incarnent. Principalement, trois sources endogènes sont à retenir pour mieux comprendre la victimation terroriste de la chefferie. L'une d'elles tient aux rivalités internes à la chefferie qui, parfois poussent ses ayants droit à recourir aux terroristes contre un adversaire de taille leur permettant conséquemment de s'attaquer à la chefferie au-delà de l'échelle individuelle de ces ayants droit. D'autre part, les chefs traditionnels sont visés par le terrorisme parce que certains de ses combattants sont des gens d'une classe d'origine servile au bas d'une stratification sociale dominée par la chefferie qui profitent du terrorisme pour s'émanciper. Enfin, certains membres des communautés pastorales profitent du terrorisme pour s'en prendre aux chefferies des zones sédentaires qu'ils trouvent injustes dans la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs autour des ressources foncières.

3.2. La chefferie traditionnelle, un acteur victime de son poids.

Si la stratégie des groupes terroristes comme le disent (Baudais et *al.*, 2020) consiste à s'attaquer aux garants de l'ordre social, les leaders religieux, les élus

locaux et les chefs traditionnels, il faut dire aussi que cela repose sur des éléments de contextes internes. Le terrorisme, même s'il semble venir d'ailleurs, n'est pas isolé des divers conflits locaux dont il doit son ancrage et sa force de frappe. Les catégories d'acteurs qui sont principalement visées par le terrorisme le sont chacune pour des raisons plus ou moins particulières. Nous abordons ici les formes de conflits intra et intercommunautaires qui font de la chefferie l'une des principales cibles terroristes.

3.2.1. Les rivalités internes à la chefferie, une brèche au service du terrorisme.

Aussi paradoxal que cela puisse sembler, la chefferie en elle-même constitue parfois une arme permettant au terrorisme de l'atteindre. Les rivalités internes, si vives entre ayants droit à la chefferie prennent des proportions extrêmes. En effet, pour combattre un adversaire, qu'il soit chef, ou candidat à la chefferie, tous les moyens peuvent être déployés, y compris le recours au terrorisme. Les propos suivants d'un interlocuteur illustrent bien cela.

« Parce que je suis candidat favori à la chefferie de mon village, mon adversaire pour m'éliminer de la course est allé dire aux terroristes que je transmets aux autorités des informations les concernant. Une nuit, les terroristes m'ont enlevé. Heureusement, j'ai pu les convaincre sur le fait que je suis victime de machination de mon adversaire à la chefferie qui voulait tout simplement m'éliminer. Finalement, ils m'ont libéré après plusieurs heures de captivité. Mais, j'ai préféré fuir mon village avant que ces terroristes ne reviennent me chercher » (extrait d'entretien réalisé avec un candidat à la chefferie de son village). »

Les discorde que suscite la chefferie au plan sécuritaire ont été abordées sous des angles divers. Hagberg et *al.*, (2019) pensent que les dissensions relatives à la chefferie sont la source d'une double insécurité. Pour eux, ces dissensions créent l'insécurité aussi pour les populations qu'elles divisent en deux blocs opposés, que pour la chefferie, objet de cette division.

La présente étude montre qu'en outre, l'adversité autour de la chefferie revêt une autre dimension de l'insécurité visant les chefs traditionnels. En effet, cette adversité faisant recours au terrorisme le sert également aux dépens des ayants droit à la chefferie et de celle-ci en tant qu'institution de façon générale.

3.2.2. La question de l'esclavage, un tremplin du terrorisme contre la chefferie

Dans la zone de Tera, les inégalités relatives aux stratifications sociales sont une caractéristique essentielle des communautés. L'une des plus verticales d'elles repose sur le clivage entre élites et « esclaves » encore saisis dans le Liptako Gourma (Idrissa et Isambourg, 2020). Cette discrimination sociopolitique aux implications tant symboliques qu'économiques est « une matrice réelle

d'exclusion » (Pelckmans et Hardung, 2016) qui rythme les rapports sociaux. Au Niger, elle a bravé tant les mesures d'interdiction et de criminalisation de l'esclavage (Galy, 2004) que les principes de décentralisation censés aplani les rapports de classes sociales dans le champ de la gouvernance locale (Komlavi Hahonou, 2002).

Mais, si la persistance multi expressive de l'esclavage est une réalité de la vie des populations, le désir absolu des gens dits de classes serviles de s'en soustraire en est une autre. Mais, comment y parvenir ? C'est la question à laquelle vient répondre dans une certaine mesure l'avènement du terrorisme. Les chefs terroristes, connaissant la nature conflictuelle des rapports entre « maîtres » et « esclaves » en ont largement profité pour s'assurer un certain encrage local. La situation des gens considérés comme esclaves et situés au bas d'une échelle sociale dominée par des nobles et des chefferies traditionnelles est mise à profit par les groupes terroristes pour recruter au sein de ces classes marginalisées.

Plusieurs auteurs ont abordé la question des liens entre terrorisme et stratification sociale. Pour Antouly et *al.*, (2021), les luttes autour de la stratification sociale et de la chefferie sont au cœur des conflits qui « ont pavé la voie à la poussée -djihadiste- » d'expression terroriste. Dans le même sens, Hagberg et *al.*, (2019) pense que les attaques terroristes visant la chefferie sont le fait de combattants djihadistes « recrutés parmi les Rimaïbé (anciens captifs) frustrés et marginalisés par l'aristocratie fulbe ». En effet, les groupes armés d'Ansaroul Islam et de la Katiba Macina d'Ibrahim Malam Dicko et de Hamadoun Kouffa ont massivement recruté au sein des Rimaïbé ciblant particulièrement l'aristocratie peule. Dans le milieu touareg également très hiérarchisé, Idrissa et Mcgann (2021) évoquent l'enrôlement dans les groupes armés terroristes des « Touaregs noirs » dont les attaques visent essentiellement les « maîtres » aristocrates, les Touaregs « rouges ».

Cependant, l'agressivité terroriste à l'encontre de la chefferie traditionnelle ne se limite pas à l'échelle de ces deux communautés peule et touarègue. En effet, les groupes terroristes ne s'attaquent pas qu'aux chefs traditionnels des communautés dont certains membres victimes d'exclusion esclavagistes les ont intégrés. Dans le département de Tera, le terrorisme contre la chefferie s'étend aux autres communautés ethniques qui, elles aussi, présentent des caractéristiques similaires à celles des Peuls et des Touaregs en termes de forte stratification sociale. Ainsi, sans distinction d'espaces communautaires ethniques, le terrorisme, animé en partie par des gens issus de groupes sociaux marginalisés s'attaque à la chefferie qui pour eux, reste le symbole de cet ordre social injuste. À ce sujet, un interlocuteur souligne :

« Le terrorisme, à y voir de plus près, est un phénomène qui s'appuie sur des réalités locales conflictogènes. Assez souvent, les attaques terroristes se présentent comme une affaire de règlement de compte. Par exemple, le terrorisme contre les chefs traditionnels serait à mon avis lié à leur position au sommet d'une hiérarchie sociale dont certaines des victimes, ayant rejoint les groupes armés, se sentent désormais puissants pour s'affirmer par la terreur contre une chefferie dont ils sont contre » (extrait d'entretien réalisé avec une personne déplacée interne).

En somme, il importe de retenir que les attaques terroristes contre la chefferie sont, dans une certaine mesure, intimement liées à la question de l'esclave et ses multiples implications sociopolitiques, économiques et psychologiques. Ces attaques revêtent un enjeu beaucoup plus large de lutte de libération multidimensionnelle d'une classe sociale historiquement marginalisée. En effet, le terrorisme à l'encontre des chefs et de la chefferie va au-delà des inégalités « statutaires » à l'échelle ethnique pour s'attaquer à une sphère beaucoup plus générale de ces égalités. Les terroristes victimes de marginalisation sociale s'attaquent aussi bien à la chefferie au sein de leur communauté ethnique qu'à celles des autres communautés.

3.2.3. Des conflits intercommunautaires latents au terrorisme contre la chefferie traditionnelle.

Dans le département de Tera, les conflits intercommunautaires, plus ou moins manifestes, sont d'ordre principalement sociopolitique et économique. Ces conflits qui opposent plusieurs communautés les unes aux autres ont des dimensions plurielles. Elles ont un caractère historique, socioprofessionnel et des enjeux pluriels complexes. Dans ce point, l'accent est mis sur les conflits entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs comme source des attaques terroristes contre la chefferie traditionnelle.

Des conflits autour des ressources naturelles, agricoles et pastorales ont lieu assez souvent entre les éleveurs, principalement Touaregs et Peuls, et les agriculteurs essentiellement Songhaïs. Ces conflits, même s'ils font l'objet d'une gestion non violente, dans le cadre d'une tolérance mutuelle mue par la complémentarité productive entre l'agriculture et l'élevage (Idrissa et McGann, 2021), ne sont pas pour autant oubliés. Les événements conflictuels autour du foncier, des dégâts champêtres, des couloirs de passage, des aires de pâturages ou des points d'eau sont toujours là, les uns s'ajoutant aux autres, dans une espèce de sédimentation historique, gravée dans les mémoires individuelles et collectives. Les éleveurs en général pensent être victimes d'injustices récurrentes dans le traitement des conflits qui les opposent aux agriculteurs.

Le règlement de ces conflits qui se produisent dans des zones essentiellement agricoles, loin des chefs de tribus ou de groupements auxquels appartiennent les

éleveurs, est pris en charge par les chefs de ces milieux agricoles. Pour les éleveurs, cela n'est pas sans conséquence sur l'issue des conflits qu'ils trouvent le plus souvent injuste. Selon eux, ces chefs traditionnels, très influents en matière foncière favorisent les producteurs agricoles dont ils relèvent au détriment des éleveurs. Cela implique des dédommagements jugés parfois exorbitants, des obstructions de couloirs de passage et d'aires de pâturage. En fait, les éleveurs au regard de leur tradition de mobilité (Soura, 2022) sont généralement considérés comme des gens à la fois de partout et de nulle part dont l'accès aux ressources foncières pose problème. Ce sentiment d'injustice accru par les effets du changement climatique et d'une avancée fulgurante du front agricole devient plus expressif et violent à la faveur du contexte d'insécurité terroriste. Dans la zone des trois frontières incluant Tera, l'avènement du terrorisme exacerbé les tensions et le climat de méfiance intercommunautaires. Dans de nombreux discours, le terrorisme dans la zone est associé aux communautés pastorales principalement touarègues et peules, même s'il s'agit par ailleurs, d'un phénomène assez complexe, impliquant bien d'autres communautés notamment agricoles. Ces discours qui créent une certaine ethnicisation du terrorisme attribué aux communautés pastorales et aux Peuls dans la plupart des cas provoquent un effet double. D'une part, cette ethnicisation du terrorisme ravive le sentiment d'injustice et de frustration des éleveurs en matière d'accès aux ressources naturelles. D'autre part, au sein de ces communautés, beaucoup de jeunes innocents qu'on traite pourtant de djihadistes éprouvent de l'amertume (Catholic Relief Services, 2016) et finissent de manière active par rejoindre les groupes armés terroristes.

Ces jeunes en question s'en prennent à la chefferie qu'ils perçoivent comme le principal acteur local à qui sont imputables toutes ces formes d'injustices dont ils sont victimes et par-delà leurs communautés. Pour eux en fait, les chefs de canton et de villages, à la fois responsables des communautés sédentaires et représentants locaux d'un État complice de l'injustice et du « mal-être » qu'ils font subir aux communautés pastorales sont les principaux acteurs à combattre. Donc, lutter contre les injustices relatives à l'hégémonie foncière agricole facilitée par l'État au détriment des communautés pastorales qui en sont victimes passe par une lutte contre les chefferies des zones agricoles qui y jouent un rôle moteur comme l'indique cet extrait d'entretien.

« ...Vous savez, la question de l'accès aux ressources naturelles, agricoles et pastorales a été toujours au cœur des conflits dans le monde rural. Cependant, les conflits qui prennent plus d'ampleur autour de ces ressources sont ceux qui opposent les agriculteurs aux éleveurs. En fonction des cas, c'est soit l'agriculteur qui a tort, soit l'éleveur. Mais dans le règlement des conflits qui a lieu chez le chef du village ou le chef de canton en général, il arrive que des éleveurs se sentent victimes d'injustice.

Pour eux, nos chefs se rangent du côté des agriculteurs dont ils sont issus. C'est pourquoi les groupes terroristes qui comptent des éleveurs s'en prennent à la chefferie » (extrait d'un entretien réalisé avec un cultivateur déplacé interne).

La question du terrorisme dans ses liens aux communautés ainsi qu'à l'État et à la chefferie a été diversement abordée. Idrissa et Isambourg (2020) et Antouly et *al.*, (2021) voient le terrorisme comme « une sorte de retour sur l'histoire », sous la forme d'un règlement de comptes des communautés nomades peule et touarègue contre une domination (foncière, politique et administrative) « instaurée » par l'administration au profit des communautés agricoles.¹ Dans ce sens, les attaques terroristes que subit la chefferie s'expliquent beaucoup plus par le fait qu'elle soit une institution représentant l'État qui semble fermer les yeux face aux injustices commises. La chefferie est ainsi attaquée à l'image des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et de bien d'autres services de l'État. En effet, dans la région frontalière nigéro-malienne comme l'indiquent Idrissa et Isambourg (2020), les extrémistes violents armés ciblent prioritairement les acteurs de la sécurité et les chefs traditionnels.

Cependant, si le terrorisme contre la chefferie comme indiqué plus haut est relatif surtout à ses liens administratifs avec l'État, cet article montre qu'il est aussi la résultante de rapports intercommunautaires conflictuels dont seraient victimes les éleveurs. En effet, se sentant victimes d'une mauvaise gestion des conflits qui les opposent aux agriculteurs et d'une stigmatisation associant leur communauté au terrorisme, de nombreux jeunes Peuls et Touaregs ayant rejoint les groupes armés terroristes s'en prennent aux chefs traditionnels des zones agropastorales. Pour eux, ces derniers tant du point de vue étatique que communautaires sont le principal acteur d'un climat social injuste à l'égard de leurs communautés.

4. Conclusion

Le terrorisme dans le département de Tera fait de nombreuses victimes issues de toutes les catégories d'acteurs. Mais la tendance des attaques terroristes est beaucoup plus orientée vers des catégories d'acteurs précises. Les représentations de l'Etat, les forces de défense et de sécurité, les services techniques déconcentrés, les autorités communales, religieuses, et traditionnelles sont les acteurs les plus visés. Cet article qui s'intéresse au cas de la chefferie traditionnelle aborde les facteurs endogènes qui font d'elle une cible du

¹ Pour l'administration coloniale et postcoloniale, l'objectif de cette stratégie est double. Il s'agit de casser les ardeurs de domination des pasteurs d'une part, et de promouvoir une population agricole plus stable, plus prometteuse en termes d'économique et de sécurité alimentaire, d'autre part.

terrorisme. En effet, au-delà des discours théoriques qui lient les attaques terroristes contre la chefferie à des éléments de contextes plus généraux, ce texte s'interroge sur les facteurs d'ordre plutôt endogène qui peuvent expliquer ces attaques.

Pour répondre à ce questionnement, l'approche méthodologique empruntée est de type qualitatif construit autour de l'analyse documentaire, des entretiens semi-structurés et des observations directes. Ils ont concerné une diversité d'informateurs clés de quatre des cinq cantons/communes du le département rencontrés dans la ville de Tera où ils se sont installés fuyant l'insécurité dans leurs villages. Mais elle présente quelques insuffisances méthodologiques relatives à la sensibilité du sujet. En effet, il n'a pas été possible de rencontrer des membres des groupes armés pour davantage comprendre leurs motivations à s'en prendre à la chefferie.

Néanmoins, cet article tire une conclusion à trois variables qui contribuent chacune, à mieux comprendre la victimisation terroriste de la chefferie traditionnelle, au-delà des considérations générales assez souvent déployées pour l'analyser. Il met l'accent sur des réalités conflictuelles au sein et entre les communautés locales qui sont déterminantes pour expliquer la hargne terroriste dont sont victimes les chefs traditionnels. Précisément, l'analyse montre que les rivalités internes à la chefferie, la question de l'esclavage et celle des conflits entre communautés agricoles et pastorales autour des ressources naturelles constituent des éléments endogènes qui font de la chefferie une cible terroriste. En effet, le terrorisme, dans une approche islamo djihadiste prônant un ordre social égalitaire force l'admiration au sein des classes sociales et des communautés qui se sentent marginalisées et exclues. Il y recrute ainsi de nombreux membres qui s'en servent dans le sens de déconstruire, voire d'inverser un ordre social qui serait injuste.

Cette conclusion invite à d'autres pistes de réflexion. Il serait par exemple intéressant d'étudier le fonctionnement au réel de la chefferie traditionnelle dans les zones d'insécurité terroristes, de documenter les stratégies d'adaptation des chefs mais aussi les perspectives d'avenir d'une chefferie menacée par le terrorisme.

Bibliographie

- Antouly, V. J., Sangaré, B., & Holder, G. (2021). Le djihad dans le centre du Mali : Lutte de classes, révolte sociale ou révolution du monde peul ? *[en ligne], The Conversation, 23*, 1-8. Consulté à l'adresse

https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2021-10/010083433.pdf

- Baudais, V., Bael, F., Diarra, T., Hamani, O., Ouédraogo, T., & Deb, S. (2020). *La protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma* (p. 69). London: Arts and Humanities Research Council.
- Bayala, J.-P., KAMBOU, K., & BASSOLE, M. W. (2012). *Rapport de l'étude sur les défis liés à la sécurité dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso* (p. 163). Burkina Faso : Ministère de la justice.
- Catholic Relief Services. (2016). *Des Pas vers la Paix Évaluation des conflits dans la zone du Liptako-Gourma au Burkina Faso, au Mali et au Niger* (p. 89). Baltimore.
- Galy, Kadir A. (2004). *Etude sur le Dénombrement des Victimes de L'esclavage au Niger*. Niger : Timidria.
- Hagberg, S., Kibora, L. O., Barry, S., Cissao, Y., Gnessi, S., Kaboré, A., Zongo, M. (2019). *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala : Uppsala Universitet.
- Idrissa, R., & Isambourg, A. (2020). Retrouver l'équilibre : Extrémisme violent et relations communautaires à la frontière entre le Niger et le Mali. *Recherches Internationales*, 117(1), 151-170.
<https://doi.org/10.3406/rint.2020.1742>
- Idrissa, R., & McGann, B. (2021). *Mistrust and Imbalance: The Collapse of Intercommunal Relations and the Rise of Armed Community Mobilization on the Niger-Mali Border*. RESOLVE Network.
<https://doi.org/10.37805/cbags2021.2>
- Komlavi Hahonou, E. (2002). La chefferie coutumière face au projet de décentralisation dans une localité de l'Ouest nigérien. *Bulletin de l'APAD*, 23-24. <https://doi.org/10.4000/apad.141>
- Messia Ngong, L. (2020). La politique du «Self help » et du «Common help » dans le dispositif camerounais de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. *Revue Africaine sur le Terrorisme*, 1(10), 53-68.
- Mohamadou, A. (2010). Foncier, pouvoirs locaux et décentralisation dans le département de Dakoro (Niger). *Bulletin de l'APAD*, 31-32.
<https://doi.org/10.4000/apad.4052>
- Olivier De Sardan, J.-P. (2003). *L'enquête socio-anthropologique de terrain : Synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants* (Nº 13). Niamey : LASDEL.

Pelckmans, L., & Hardung, C. (2016). La question de l'esclavage en Afrique : Politisation et mobilisations : *Politique africaine*, n° 140(4), 5-22.
<https://doi.org/10.3917/polaf.140.0005>

Pires, A. P. (2007). *Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique* (p. 10.1522/030022877). Chicoutimi : J.-M. Tremblay.
<https://doi.org/10.1522/030022877>

Soura, B. C. A. (2022). *Réflexions sur la protection des droits de la communauté peule au Burkina Faso* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Université de Montréal, Montréal. Consulté à l'adresse
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/27402>

Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements au Pr. Amadou Oumarou, enseignant-chercheur au département de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université Abdou Moumouni pour sa contribution inestimable à cette recherche. Mes remerciements vont également au Dr. Maman Sani Ibrahim, coordonnateur du programme ERASMUS+ à l'Université Abdou Moumouni ainsi qu'à mes superviseurs de l'Université de Saint-Jacques de Compostelle, le Pr. Rubén Camilo Lois González et le Pr. Rosa María Verdugo Matés pour leur précieux soutien

Les pratiques culturelles, facteur de paix et de développement du Balantacounda (Région de Sédiou, Sénégal)

Noumo Mané

Laboratoire de Recherche en Sciences Economiques et Sociales, LARSES

noumomane3@gmail.com

Résumé

De nos jours, on assiste de plus en plus à l'escalade de la violence et à la montée exponentielle du terrorisme qui ébranlent le monde entier. Pour combattre ces phénomènes, il est nécessaire que des ethnies qui partagent le même terroir, le même pays puissent unir leurs forces pour restaurer la paix et la cohésion sociale. De ce point de vue, le Balantacounda qui fait l'objet de notre étude est une contrée cosmopolitique. Cette diversité ethnique n'est-elle pas un facteur de paix et de cohésion sociale ? Pour y parvenir, nous nous sommes entretenus avec les populations à travers un guide d'entretien pour pouvoir recueillir leurs avis. C'est ce qui nous a permis de savoir que le socle de la cohésion et du développement du Balantacounda reposent sur les pratiques culturelles que sont : le rite de la circoncision, l'harmonie religieuse, le mariage exogamique, le cousinage à plaisanterie et la culture de la paix.

Mots Clés: Balantacounda, ethnie, pratiques culturelles, vie harmonieuse, développement.

Abstract

Nowadays, we are increasingly witnessing the escalation of violence and the exponential rise of terrorism, which are shaking the world whole. To fight these phenomena, it is necessary that ethnic groups, which share the same land, the same country, can join forces to restore peace and social cohesion. From this point of view, Balantacounda, which is the subject of our study, is a cosmopolitan country. Isn't this ethnic diversity a factor of peace and social cohesion? To achieve this, we spoke with the populations through an interview in order to be able to gather their opinions. This is what allowed us to know that the basis of the cohesion and development of Balantacounda is based on these cultural practices, which are the rite of circumcision, religious harmony, exogamous marriage, joking cousinage and peace building.

Keywords: Balantacounda, ethnic group, cultural practices, harmonious life, development.

Resumen

Hoy somos testigos cada vez más de la escalada de violencia y del aumento exponencial del terrorismo que sacuden al mundo entero. Para combatir estos fenómenos, es necesario que los grupos étnicos que comparten la misma tierra, el mismo país, puedan unir fuerzas para restablecer la paz y la cohesión social. Desde este punto de vista, Balantacounda que es el tema de nuestro estudio es un país cosmopolítico. ¿No es esta diversidad étnica un factor de paz y de cohesión social? Para lograrlo, dialogamos con las poblaciones utilizando una guía de entrevista para recabar sus opiniones. Esto es lo que nos permitió saber que la base de la cohesión y desarrollo de Balantacounda descansa en las prácticas culturales que son: el rito de la circuncisión, la armonía religiosa, el matrimonio exógamo, el primogénito bromista y la cultura de paz.

Palabras clave: Balantacounda, etnidad, prácticas culturales, vida armoniosa, desarrollo.

1. *Introduction*

« Chaque année, plus de 1,6 million de personnes qui perdent la vie sont victimes de violence » (OMS 2002). Face à cette escalade de la violence et de la montée exponentielle du terrorisme, de la criminalité transfrontalière, etc., qui ébranlent le monde entier, il est aussi important que les peuples qui partagent le même pays, le même continent et la même sous-région unissent leurs forces pour trouver une issue à ces phénomènes. Puisque les États ne peuvent pas individuellement les combattre, d'où l'importance de faire recourt aux pratiques culturelles afin qu'il ait la paix et le développement. Cette paix et le développement ne peuvent être trouvés que dans la diversité culturelle. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest est bien partie surtout avec « la création successive de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en mai 1975 et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 1994 » (CRDI et Enda Diapol 2007.), pour favoriser l'intégration régionale et culturelle des peuples.

À cet effet, le Balantacounda étant composé d'une population cosmopolite ; Balant, Bainunk, Manding, Manjak, Mancagn, Joola, Pél, Bambara, Wolof, Sereer..., est bien parti pour être stable et se développer, étant donné que toutes ces différentes ethnies vivent en harmonie et dans le respect de la diversité culturelle. Cette contrée du Sénégal en majorité Balant et qui regroupe toutes les sociocultures de la sous-région est un véritable modèle de *melting pot*. Ce *melting pot* du Balantacounda constitue un facteur de paix et de développement d'autant plus que toutes les sociocultures partagent en commun des pratiques qui renforcent la cohésion sociale entre elles. Parmi ces pratiques, nous avons le rite de la circoncision « *Gisangué* » en Balant, qui illustre bien le commun vouloir de vivre en commun dans cette contrée, car toutes les ethnies s'accordent à amener

les enfants dans la même circoncision malgré la diversité culturelle. À ce rite, s'ajoute le cousinage à plaisir qui existe entre la quasi-totalité des ethnies du Balantacounda (Balant et Pël, Balant et Manding, Joola et Pël...). Ce cousinage est un des facteurs de la stabilité de cette contrée d'autant plus que les cousins ne doivent pas se faire du mal. Nous avons également l'harmonie religieuse qui participe au maintien de la cohésion sociale, parce que dans la même famille on peut y retrouver toutes les confessions. La cohésion sociale du Balantacounda s'illustre également par la pratique de mariages exogamiques entre les différentes ethnies.

Cette contrée du Sénégal en majorité Balant et qui regroupe toutes les sociocultures de la sous-région est un véritable modèle de dialogue interreligieux fécond. Ce dialogue fécond ne repose-t-il pas sur le patrimoine culturel des Balant ?

C'est ainsi que cette étude se veut comme objectif de montrer que la culture est très déterminante dans le processus de la recherche de la paix et du maintien de la cohésion sociale entre les peuples africains en général et en particulier entre les différentes ethnies du Balantacounda.

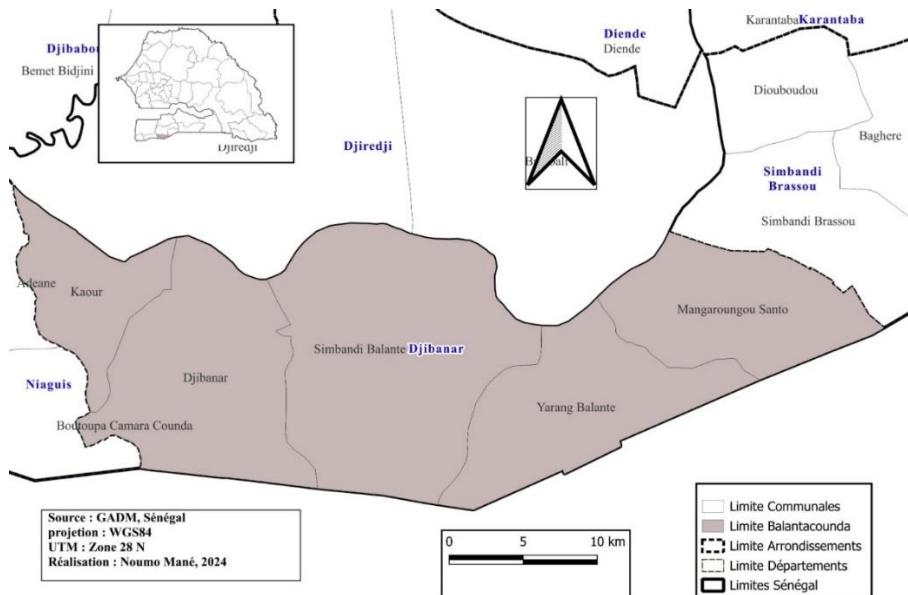
2. Méthodologie de la recherche

2.1. Cadre de l'étude

Le Balantacounda ou pays Balant est situé dans la région de Sédiou, dans le département de Goudomp et dans l'actuel arrondissement de Djibar (figure 1) qui de 1960 à 2008 était dans l'arrondissement de Diattacounda. Il est constitué de huit (08) communes que sont : Kaour, Goudomp, Djibar, Simbanti Balante, Diattacounda, Samine, Yarang Balante et Mangaroungou. La réforme territoriale du Sénégal de 1936 étend les limites du Balantacounda comme suit : à l'Est, il est limité par le Bolong de Soumacounda, à l'Ouest par le pont de Mangacounda qui constitue la limite entre la région de Sédiou et celle de Ziguinchor, au Nord par le fleuve Casamance et au Sud par la Guinée-Bissau.

Le Balantacounda s'étend sur une superficie de 739 km2. Il est composé d'une population cosmopolite de Balant, Bainunk, Manding, Manjak, Mancagn, Joola, Pël, Bambara, Wolof, Sereer... Toutes ces différentes ethnies vivent en harmonie et dans le respect de la diversité culturelle.

Figure 1: Localisation du Balantacounda



2.2. Collecte et traitement de données

Pour bien mener cette étude, nous avons opté pour la méthode qualitative. De ce fait, nous avons réalisé un guide d'entretien avec les populations en procédant à l'enregistrement des entretiens. Nous avons déroulé les entretiens en suivant les différentes thématiques du guide d'entretien. À cet effet, nous avons utilisé des outils de collectes de données tels que les entretiens individuels et l'observation participante. Nous avons défini notre échantillon à partir du seuil de saturation.

2.2.1. Les entretiens individuels

Nous précisons que nous n'avons pas fait d'entretien de groupe ou focus group, nous avons plutôt privilégié les entretiens individuels compte tenu de la spécificité de la thématique abordée. Ainsi, nous sommes parvenus à interroger 30 personnes au total dont : les chefs coutumiers, les chefs de villages, les responsables des femmes, des jeunes et les gardiens des circonscriptions. De ce point de vue, nous avons d'abord demandé l'avis des personnes à interroger avant de procéder à l'enregistrement des entretiens. Ensuite, nous avons procédé aux entretiens en suivant les différents axes de notre guide d'entretien que sont : les pratiques cultuelles du Balantacounda, la manière dont elles sont pratiquées, les valeurs de ces pratiques.

2.2.2. L'observation participante

Nous avons mis en exergue l'observation participante durant les cérémonies de mariage mixte ou exogamique, de la circoncision ou *Gisangué* en Balant. À cet effet, durant ces cérémonies, nous notons tout ce qui nous semble étrange puis nous passons voir les sages pour qu'ils nous décortiquent certains messages codés. Ils parviennent à nous expliquer et nous donner le sens et les circonstances de certaines de ces pratiques. Ces données recueillies ont fait l'objet d'un traitement et d'une analyse approfondie. De ce fait, nous avons d'abord traduit les données en français puisque les entretiens sont en Balant, ensuite nous les avons transcrits et enfin nous les avons analysés.

3. Résultats

À l'issue du traitement et de l'analyse des données, nous avons pu savoir que le socle de la cohésion et du développement du Balantacounda reposent sur son patrimoine culturel. Il s'agit du rite de la circoncision, du mariage exogamique, du cousinage à plaisir et de l'harmonie religieuse.

3.1. Le rite de la circoncision

Le commun vouloir de vivre en commun tel que décrit dans la constitution sénégalaise amène les citoyens à partager beaucoup de pratiques en commun bien qu'ils soient d'identités différentes. Parmi ces pratiques nous avons la circoncision *Gisangué* en Balant (figure. 2). Dans le Balantacounda, la pratique de la circoncision est très récurrente chez les populations. Ces populations qui sont de religions différentes cultivent une bonne diplomatie du bon voisinage dans le respect des croyances et des valeurs identitaires de chacune. Cette symphonie se traduit par leur volonté commune d'amener leurs enfants dans la même circoncision sans tenir en compte de leur différence culturelle. Ainsi, dans la circoncision, il n'y a pas de distinction sur les plats cuisinés par les catholiques, adeptes de religions de terroir et les musulmans, tous se partagent, bien qu'on tienne compte des interdits culturels (comme la consommation du porc pour les musulmans) pendant toute la durée de la circoncision.

Figure 2 : La sortie des circoncis. Source : Photo de la sortie des circoncis dans le Balantacounda



Le jour de la sortie des circoncis, deux plats sont au menu chez les catholiques : le porc pour les chrétiens et le poulet pour les musulmans. Dans cette contrée du Balantacounda, il existe un véritable dialogue interreligieux entre les différentes composantes de la population. C'est la raison pour laquelle, malgré leur différence culturelle et identitaire, il n'y a jamais eu de conflit identitaire. Il est alors évident qu'il existe une harmonie religieuse dans le Balantacounda.

3.2. L'harmonie religieuse

L'harmonie religieuse au Sénégal est bien connue de tous, car elle a dépassé le simple fait de le dire, mais elle est pratiquée au quotidien à travers les différentes fêtes religieuses, les cimetières communs, les associations des chefs religieux, etc. C'est en ce sens que le Sénégal est considéré comme un modèle de référence en termes de dialogue islamо-chrétien (Diédhiou et al., 2023).

La contrée du Balantacounda en est aussi une illustration de cette harmonie religieuse, car dans une même famille et même maison on y retrouve toutes les religions, abrahamiques et de terroir. C'est ce qui fait du Balantacounda un modèle de dialogue interreligieux. À cet effet, pour illustrer l'harmonie religieuse, entre les peuples du Balantacounda, l'évêque de Kolda Jean Pierre Bassène a effectué une tournée avec le khalife général du Balantacounda El Hadj Youssouph Diatta. Cette figure ci-dessous illustre leur passage à l'église catholique de Simbandi Balante.

Figure 3 : La visite des autorités religieuses à Simbandi Balante. Source : tournée 2023 de l'évêque de Kolda Jean Pierre Bassène à Simbandi Balante



La cohabitation religieuse a fait que la compassion est partagée lors des décès, car dès qu'il y a décès, les voisins, qu'ils soient de même religion ou pas, se rendent à la maison mortuaire pour compatir avec la famille du défunt.

À cela s'ajoute l'appartenance des catholiques, musulmans et adeptes de religions du terroir aux mêmes associations de développement dans lesquelles les fonctions sont également partagées entre les différents membres sans aucune distinction basée sur la religion ou l'ethnie.

La fréquentation mutuelle entre les pratiquants des différentes religions est au quotidien et elle s'illustre également lors des fêtes religieuses telles que les pèlerinages, les *gamou*, les fêtes de Noël, Pâques, Korité, Tabaski, etc., manifestations pendant lesquelles les chefs religieux et leurs fidèles participent aux différentes fêtes de leurs voisins.

En guise d'illustration, on peut citer la participation annuelle du khalif général du Balantacounda et du Boudhié, le vénéré El Hadj Youssouph DIATTA au pèlerinage Marial de Témento dans le Balantacounda.

Le partage du *Ngalax* aux musulmans lors de la fête de Pâques est aussi une preuve d'harmonie religieuse dans le Balantacounda. À cela s'ajoutent les deux plats au menu lors des fêtes des catholiques : le porc pour les chrétiens et le poulet pour les musulmans. L'harmonie religieuse ne favorise-t-elle pas le mariage exogamique ?

3.3. Le mariage exogamique

« Dieu a créé tous les animaux, tous les êtres : 2 à 2 mâle et femelle en vue de la procréation. Mais l'homme a été créé seul » (CESTI, 2020). La Bible dit : « Celui qui a trouvé une femme a trouvé le bonheur » (CESTI, 2020). Or, ce bonheur n'est pas forcément dans le mariage entre des couples de mêmes ethnies ou religions, il peut bel et bien être dans le mariage exogamique ou mixte. Les

mariages exogamiques peuvent être des méthodes de gestion et de résolution des conflits intercommunautaires. Parce que dès lors qu'on se marie des liens familiaux sont tissés, il est rare de voir quelqu'un souhaiter du mal à ses gendres ou à sa belle-famille. Les fils issus des mariages exogamiques deviennent de facto des liens consanguins entre les deux familles, ethnies qui constituent le couple. Ainsi, nous assistons à la floraison des mariages exogamiques entre la quasi-totalité des ethnies du Balantacounda : Bainunk et Balant, Pél et Balant, Manding et Manjak, Peul et Mancañ, Joola et Pél. Cela est aussi un des facteurs qui favorise l'harmonie lors des différentes fêtes religieuses et le cousinage à plaisirnterie entre les différentes ethnies.

3.4. Le cousinage à plaisirnterie

L'une des forces de la cohésion sociale au Sénégal, en général, et dans le Balantacounda, en particulier, repose sur le cousinage à plaisirnterie, appelée parenté ou alliance à plaisirnterie. « Les termes vernaculaires utilisés sont *kal* et *gàmmu* en wolof, *dendiragu* en pulaar, *maasir* en serer, *akinor* en joola, *sanawuya* en manding, *kallengoruaxu* en soninke » (Smith, 2006). Le cousinage à plaisirnterie transcende même les appartenances, générationnelles, ethniques et religieuses. Il est non seulement un facteur de maintien de la paix entre toutes les composantes de la société, mais aussi d'organisation de ladite société pour une vie harmonieuse.

Ainsi, l'objectif du cousinage à plaisirnterie est d'éviter des conflits entre les communautés tout en restaurant la convivialité entre ces dernières.

Cependant, il est nécessaire de rappeler les origines du cousinage ou *maasir* en serer, *akinor* en joola, qui remonte depuis le XIIIème siècle pendant le règne de l'empereur du Mandé Sundjata Keïta. À la suite de la victoire de Sundjata Keita en 1235 à Kirina lors de la guerre qui a opposé le Mandé au Sosso de l'empereur Soumaoro Kanté, Sundjata a convoqué des assises en 1236. Ces assises ont abouti à l'élaboration de la charte de Kurukan Fuga pour éviter des guerres sanglantes entre les mêmes peuples. C'est en ce sens que nous comprenons ce passage tiré de ladite charte :

« Il importe de préciser que la Charte de Kurukan Fuga n'est pas sortie, toute prête, de l'esprit de ceux qui assistèrent, en 1236, aux assises de Kangaba (actuel Mali). Elle est arrivée au bout d'une guerre sanglante qui a opposé des populations finalement très proches. Elle est aussi le résultat d'un processus, amorcé avec le Mandé *Kalikan* (Le Serment du Mandé), qui réglementait alors le mode de vie des chasseurs ». (Celhlo, 2008).

La charte est composée de 44 énoncés qui régissent le fonctionnement de la société du Mandé. A cet effet, l'énoncé 7 est exclusivement consacré au

cousinage à plaisanterie : « Il est institué entre les Mandenkas, le *Sanankuya*» (parenté à plaisanterie et le *tanamogoya*) (pacte du sang) » (Celhto, 2008).

De ce fait, le cousinage à plaisanterie est transversal, car il existe entre patronymes, entre ethnies, entre classes d'âge, entre familles, entre villages... À titre d'exemple, le « cousinage à plaisanterie » est un jeu populaire pratiqué par diverses communautés d'Afrique et d'Amérique du Nord. Il met en scène, dans un jeu interactif, des personnes appartenant à un réseau de catégories sociales disposées en correspondance biunivoque et confrontant respectivement des communautés ethniques, tribales, familiales, de castes ou de confessions religieuses... etc » (Barké, 2006). Ainsi, nous avons deux types de cousinage : le cousinage interne et le cousinage externe.

3.4.1. Le cousinage interne

C'est le cousinage qui existe au sein de chaque ethnie, entre les familles, clans qui se taxent mutuellement de serviteurs. À titre illustratif, nous avons :

- chez les Balant, le cousinage entre les *Binfañilé* (les Balant de l'Est) et les *Bijaa Baaji* (les Balant de l'Ouest) pour le rameau des Bijaa Blip. Il existe également le cousinage à plaisanterie entre les Mané et les Danfa, entre les Diatta et les Sadio chez les Balant ;
- chez les Joola, le cousinage entre les Goudiaby et les Mané, entre les Diémé, Coly et les Mané ;
- chez les Manding, le cousinage entre les Touré et les Sané, entre Mané et les Fadéra, Faty, Dabo, Mandiang, Touré ; Diara et Traoré ;
- chez les Pël, le cousinage entre les Diallo et les Barry, entre Baldé et Sabaly ;
- chez les Wolof, le cousinage entre les Diop et les Ndiaye.

3.4.2. Le cousinage externe

Il s'agit là du cousinage entre les différentes ethnies qui partagent des réalités différentes, mais qui, par le biais de ce cousinage, parviennent à vivre dans l'harmonie et dans la convivialité. Ainsi, à titre d'exemple, « les Serer sont les captifs des Toucouleur [...]. Nous sommes cousins, c'est pour cela que je les appelle des "captifs". [. Ils sont bons et simples surtout vis-à-vis des Toucouleur » (Toucouleur) (Smith 2006). À cela s'ajoute le cousinage à plaisanterie entre Sereer et Joola qui est connu de tous les sénégalais d'autant plus que grâce à ce cousinage, nous avons les navires « Aguène » et « Diambone », qui ne sont que les fruits du cousinage entre Sereer et Joola. Il y a aussi le cousinage à plaisanterie entre Balant et Pël ; mais aussi entre Pël et notamment les Diédhio et Diallo. Les ethnies qui ont en commun le cousinage à plaisanterie se traitent mutuellement d'esclaves, de fainéants voire de plus braves ou de plus intelligents. Elles bannissent l'idée de se faire du mal entre elles en favorisant plutôt la convivialité peu importe leurs appartenances ethniques et religieuses.

Ce sont autant de facteurs qui constituent le socle de l'harmonie et de la cohésion du Balantacounda. À cela s'ajoute l'hospitalité des Balant qui ont le sens du partage et de l'intégration effective de leurs hôtes. Ainsi, les Balant ont donné à tous leurs hôtes des terres à habiter et à cultiver voire des femmes à marier pour qu'ils soient autonomes et mieux intégrés.

3.5. La culture facteur de paix et de développement

Ces trois concepts : culture, paix et développement vont de pairs. Si la paix symbolise la stabilité, l'absence de violence dans une communauté ou espace déterminé ; la culture, quant à elle, est l'ensemble des us et coutumes communs à une communauté bien déterminée. Selon l'économiste Guigou (CONGAD 1983) « le développement local est défini comme un accroissement des échanges (matériels, culturels, information) créateurs de relations sociales et économiques au sein d'un micro région dont les habitants ont manifesté une grande solidarité ».

De ce point de vue, nous pouvons dire que les concepts culture, paix et développement sont étroitement liés. Autrement dit, on ne peut avoir de développement sans la culture d'autant plus que le développement est d'abord culturel, car tout développement doit correspondre aux réalités culturelles d'une communauté donnée. Mais il faut aussi une paix pour pouvoir promouvoir la culture et le développement. L'accalmie notée depuis quelques années en Casamance peut constituer un facteur déclencheur du développement du Balantacounda, car ce n'est que pendant cette période d'accalmie que de grands investissements ont repris. Ce qui a entraîné de nos jours un changement partout dans la contrée, comparé à la période de la crise où des villages étaient régulièrement attaqués, abandonnés, détruits, remettant en cause la cohésion sociale et le patrimoine culturel.

À cet effet, nous pouvons dire que sans la paix, il ne peut pas avoir de développement ni promouvoir la culture. Parce que durant les moments chauds du conflit en Casamance, dans des zones de vives tensions, aucune action de développement encore moins de pratique culturelle n'était entreprise. Dans ces zones, on ne pensait qu'à sauver des vies ; mais pas à promouvoir les pratiques culturelles, car beaucoup de villages étaient détruits et abandonnées. À titre d'exemple, la commune de Djibanan qui compte 29 villages, s'était retrouvée avec 23 villages abandonnés à cause de la crise armée qui sévit en Casamance depuis décembre 1982.

4. Conclusion

En somme, nous pouvons dire que le développement du Balantacounda est basé sur la richesse du patrimoine culturel de cette contrée. Le développement étant culturel, le Balantacounda a su exploiter son potentiel culturel pour booster

son développement. À ce patrimoine culturel, s'ajoute l'accalmie notée dans toute la Casamance qui a aussi contribué de manière exponentielle au maintien de la cohésion sociale et qui a également favorisé le développement du Balantacounda d'autant plus qu'il ne peut pas avoir de développement sans stabilité.

Cependant malgré ce riche patrimoine culturel et les progrès notés, le Balantacounda est victime d'attaques et de vol de bétail à main armée ; ce qui freine son développement et appauvrit cette contrée du Sénégal.

Dans ce cas, il nous faut trouver des solutions culturelles en favorisant des jumelages transfrontaliers et des caravanes de sensibilisation basées sur les réalités culturelles de la zone pour que le Balantacounda puisse définitivement se développer. Il faut également que l'État procède au déminage de la quasi-totalité des terres pour faciliter le retour des villages déplacés afin que cette contrée puisse revivre la belle époque au clair de la lune.

Bibliographie

- Barké, A. (2006). Les sciences humaines pour un éclairage des faits de culture : le “cousinage à plaisir”, Niamey. *Revue Mukara Sani*, 11, 74-94.
- Canut, C. & Smith, É. (2006). Pactes, alliances et plisanteries: Pratiques locales, discours global. *Cahiers d'Études Africaines*, 4(184), 687-754. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.6198>
- Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale – Celhto. (2008). *La Charte de Kurukan Fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*. Conakry, SAEC et Paris, L'Harmattan.
- CESTI (2005). *Les cahiers de l'alternance, les religions au Sénégal*. La Fondation Konrad Adenauer FKA, réédition 2020.
- CONGAD (1983). *Guide pratique des acteurs de la décentralisation*. Constitution de la République du Sénégal du 22 janvier 2001.
- CRDI-ENDA DIAPOL, (2007). *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*. Éditions Karthala.
- Diédhiou, P. (2020). *Études sur le devenir des religions de terroirs*, KAS.
- Diédhiou, P., Badji, A. & Diatta, J.B. (2023). Des prénoms Joola aux prénoms des Blancs. Réflexion critique du concept de dialogue islamo-chrétien à

- la sénégalaise. *Presses Universitaires de Ziguinchor, les Annales du Sud*, N°1, 131-150.
- OMS (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé : synthèse. Édition Organisation mondiale de la Santé.
- Pélissier, P. (2008). *Les paysans du Sénégal Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Dakar-Paris.
- Sadio, S. (2008). *Bejaa ou Balantes : les fondements identitaires, historiques et culturels*. inédit.
- Smith, É. (2006). *La nation "par le côté: Le récit des cousinages au Sénégal (The Nation "Side by Side": The Narrative of "Cousinages" in Senegal)*.
- Smith, E. (2010). *Des arts de faire société : Parentés à plaisanteries et constructions identitaires en Afrique de l'Ouest (Sénégal)*. Thèse de doctorat de science politique Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Une mission au Sénégal (1900). *Ethnographie, botanique, zoologie, géologie 1899-1900 : Exposition universelle de 1900 — les colonies françaises*.

Dadouma et Bayedouma, un patrimoine culturel immatériel du Mali en péril

Amadou Senou

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali
senouamadousalia@gmail.com

Résumé

Le patrimoine culturel africain est très riche et varié, et est exploité dans la résolution d'une multitude de crises à l'échelle nationale et internationale d'où la nécessité d'entretenir les pratiques et savoirs ancestraux. Le présent article vise à comprendre la problématique de la pérennisation des valeurs ancestrales africaines en général et de l'institution traditionnelle *dadouma* et *bayedouma* en particulier. La méthodologie s'appuie sur des enquêtes qualitatives menées auprès des chefs coutumiers des villages de Dah et de Baye au Mali. Les résultats montrent que cette institution est confrontée à plusieurs menaces dont l'influence des religions révélées, les flux migratoires, la modernité et l'insécurité.

Mots clés: *dadouma et bayedouma*, Mali, patrimoine culturel, patrimoine immatériel, péril

Abstract

Africa's cultural heritage is very rich and varied, and is exploited in the resolution of a multitude of crises at the national and international levels, hence the need to maintain ancestral practices and knowledge. This article aims to understand the problem of the perpetuation of African ancestral values in general and of the traditional institution of *dadouma* and *bayedouma* in particular. The methodology is based on qualitative surveys conducted among traditional chiefs in the villages of Dah and Baye in Mali. The results show that this institution faces several threats, including the influence of revealed religions, migratory flows, modernity and insecurity.

Keywords: *dadouma and bayedouma*, Mali, cultural heritage, intangible heritage, peril

Resumen

El patrimonio cultural de África es muy rico y variado, y se explota en la resolución de multitud de crisis a nivel nacional e internacional, de ahí la necesidad de mantener las prácticas y los conocimientos ancestrales. Este artículo tiene como objetivo comprender el problema de la perpetuación de los valores ancestrales africanos en general y de la institución tradicional de Dadouma y Bayedouma en particular. La metodología se basa en encuestas cualitativas realizadas entre los jefes tradicionales de las aldeas de Dah y Baye en

Malí. Los resultados muestran que esta institución enfrenta varias amenazas, entre ellas la influencia de las religiones reveladas, los flujos migratorios, la modernidad y la inseguridad.

Palabras clave : *dadouma y bayedouma*, Malí, patrimonio cultural, patrimonio inmaterial, peligro

1. *Introduction*

Selon l'article 1 de la convention concernant la protection des biens culturels, on entend par patrimoine culturel l'ensemble des biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par chaque Etat comme étant d'une importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art, la science et la technique »¹.

Le patrimoine peut se diviser en deux catégories principales. D'une part, le patrimoine qui se présente sous une forme matérielle constitué par les patrimoines archéologiques, artistiques, mobiliers, architecturaux et paysagers ; d'autre part, le patrimoine qui suscite l'intérêt de la communauté internationale et notamment des peuples africains (UNESCO, 2012).

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel définit le patrimoine culturel immatériel, à son article 2, comme l'ensemble des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel².

Transmis de génération en génération, le patrimoine culturel immatériel est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature, de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

Le présent article porte sur un pacte de sang dénommé *dadouma et bayedouma* (les terres sacrées de Dah et de Baye), régissant deux villages dafings du cercle de Bankass (Mali). Une dizaine d'autres villages créés à partir des villages de Baye et Dah sont concernés par ce pacte qui impose aux deux communautés, une

¹ Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels conclue à Paris par l'UNESCO le 14 novembre 1970 en sa 16^e session

² La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à Paris, le 17 octobre 2003, à l'issue de la 32^e session de la Conférence Générale de l'UNESCO., ratifiée par le Mali le 03 juin 2005.

collaboration pacifique, une mutuelle reconnaissance et une acceptation réciproque.

Elles se doivent respect, assistance et soutien dans toutes les épreuves de la vie. Les règles du jeu sont bien établies. Il est interdit à un membre d'une communauté d'entretenir des relations sexuelles avec l'autre, de verser son sang, de provoquer sa colère et de se moquer de ses défauts physiques. La transgression des interdits est frappée de sanctions symboliques qui se présentent sous forme d'avertissements pouvant provoquer les risques de contracter diverses maladies, de s'exposer à des accidents corporels, les risques d'être malchanceux dans ses relations socio-affectives ou les risques d'être objet de disgrâce sociale lorsque son inconduite est connue du public (Sénou, 2023).

Cette institution traditionnelle joue un rôle très important dans la résolution des conflits entre les deux communautés partenaires. Cependant, elle connaît aujourd'hui des évolutions dans la pratique avec l'influence de l'islam fondamentaliste et intégriste qui exhorte la population, notamment les chefs coutumiers à abandonner certaines pratiques rituelles.

Les réalités sociales comme l'émigration, l'urbanisation ainsi que la mondialisation sont autant d'obstacles qui jouent sur la pérennisation de ce pacte. A ceux-ci, s'ajoutent la destruction du patrimoine culturel et l'interdiction de toutes manifestations à caractère culturel authentique par les groupes djihadistes.

Les villages de Baye et Dah ne font pas exception aux mesures imposées par les groupes armés djihadistes. Ainsi, la pratique du pacte de sang est sérieusement menacée avec l'abandon du village de Dah. La pérennisation de l'institution et son rôle de médiation sociale sont interdits par les nouveaux maîtres des lieux, que sont les groupes armés djihadistes.

Au regard de ces faits se pose la problématique de la pérennisation de cette institution. Cette étude vise à cerner l'ampleur du *dadouma et bayedouma*, à identifier les menaces qui pèsent actuellement sur cette institution traditionnelle et entrevoir les conditions de sa survie. L'hypothèse est que cette institution *dadouma et bayedouma* ne pourra pas survivre aux multiples crises qui affectent les communautés traditionnelles.

2. *Méthodologie*

Pour atteindre notre objectif, nous avons eu recours à une démarche méthodologique impliquant la recherche documentaire, les enquêtes qualitatives de terrain, les observations participantes et la description de la zone d'étude.

Pour la recherche documentaire, nous nous sommes focalisés sur les ouvrages traitant les institutions traditionnelles en Afrique, précisément les

pactes de sang et les autres alliances socio-culturelles. Ce sont, soit des documents physiques lus dans les principales bibliothèques de Bamako ou des documents électroniques téléchargés via internet.

La recherche s'appuie sur l'utilisation de deux méthodes d'enquêtes : l'observation sur le terrain et l'enquête qualitative menée dans quatre villages (Baye, Dah, Minta et Tionou). L'enquête qualitative a concerné 40 personnes entre février et mars 2023. Pour les principaux villages que sont Baye et Dah, les interviews ont été conduites autour de 15 personnes par village. Dans chaque village, la population interviewée est constituée par des notables et des personnes ressources. En plus des personnes ressources dans les quatre villages, les interviews ont été enrichies par une dizaine de ressortissants de Baye et Dah, installés à Bamako.

Les villages de Baye et de Dah sont tous situés dans le cercle de Bankass dans la région de Bandiagara (Mali). Le village de Baye est le chef-lieu de commune rurale de Baye, issue de l'ancien arrondissement de Baye couvrant une superficie d'environ 2 142 km². Quant au village de Dah, il est situé dans la commune rurale de Sokoura qui couvre une superficie de 927 km².

3. Résultats

3.1. Vivacité de dadouma et bayedouma

L'institution est longtemps considérée comme un sujet tabou par les deux communautés. La prononciation du mot est considérée comme source de malheur. Il existe des personnes autorisées par la coutume à s'exprimer sur cette institution. Il est formellement interdit de raconter l'histoire de ce pacte en intégralité, estiment les vieux. La logique voudrait que dès qu'une personne du village de Dah, se donne le plaisir de raconter une partie de l'histoire du pacte, elle ne le fera pas en totalité. Le reste de l'histoire doit être complétée par une autre personne originaire de Baye et vice versa. Lorsque la même personne s'adonne à raconter toute l'histoire, elle ne survivra pas une année de plus, selon la coutume.

Cette institution s'impose à toutes les communautés originaires de Dah et de Baye, quel que soit son statut social : urbain, rural, autochtones, étrangers, fonctionnaire ou entrepreneur privés, etc. Ce pacte va au-delà des deux parties contractantes. Dès qu'une personne foule des pieds les deux villages ou boive l'eau du puits, il devient automatiquement un adepte du pacte. En plus de ces deux principaux villages, une dizaine d'autres villages créés à partir des deux villages font partie intégrante du pacte. Plusieurs interdictions sont liées à ce pacte dont l'interdiction de contracter mariage entre un originaire de Dah et de Baye. A chaque originaire de Dah et de Baye, il est interdit de voir le sang de son allié, de provoquer sa colère, ou d'abuser de sa confiance.

La transgression des interdits insinue des sanctions et les sanctions varient suivant le poids de la violation de l'interdit. Au-delà des sanctions, il faut recourir à la réparation, de la transgression du pacte. Les partenaires de l'acte doivent immédiatement se repentir dans un délai raisonnable pour effectuer les sacrifices nécessaires à la purification.

3.2. Harmonisation sociale et culte de purification

Les membres des deux communautés de Dah et de Baye, se doivent une entraide ou assistance dans les moments difficiles. La caractéristique la plus marquante de cette relation entre les deux communautés tient aux comportements des partenaires de l'alliance. Quand ces derniers se rencontrent, ils s'insultent ou se raillent et peuvent aller jusqu'à l'injure, mais pas aux coups de mains. Tout individu, sous le sceau du pacte de sang, peut entrer chez son partenaire pour prendre tout ce qu'il désire sans que ce dernier ne manifeste son opposition ou sa colère.

Le dynamisme du pacte de sang est bien apprécié dans les démarches de réconciliation, des couples ou des villages. Lorsqu'un couple est en désaccord, dans le camp de Baye, il fait appel à un médiateur conciliateur originaire de Dah et vice versa.

L'intervention de ce dernier est suffisante pour ramener le calme. Cependant, lorsqu'un membre du couple en conflit ne souhaite nullement accepter l'intervention d'un conciliateur agissant au nom du pacte de sang, il tracera une ligne devant sa maison avec de la cendre. Ce geste a une signification, puisqu'il consiste à interdire l'accès de son domicile à l'émissaire réconciliateur. Ce dernier en bonne intelligence comprendra que sa médiation n'est pas nécessaire dans ce litige. Malgré tout, au cas où il s'entêtera de dépasser cette ligne rouge, il risquera de perdre sa vie. Ce qui veut dire que la médiation entre alliés a aussi des limites.

Le chef coutumier, en sa qualité de garant de la tradition intervient dans la résolution des conflits. Ces litiges sont de plusieurs ordres : litiges fonciers et tous les autres litiges opposant deux individus, deux familles ou deux villages. Le chef coutumier peut être la première étape d'une démarche judiciaire ou il peut être le dernier recours. Dans l'un ou l'autre cas, sa décision est sans appel, indiscutable et admise par toutes les parties.

La cohésion sociale entre les deux communautés signataires du pacte de sang est renforcée par les plaisanteries réciproques. Cette relation, les épargnes de plusieurs maux, soutient S. Sénon, chef de village de Baye. Elle assainit les deux sociétés des mésententes, renforce les liens sociaux et les relations familiales.

Selon, M. Sénon, du village de Baye : « *Ce que j'aime le plus dans ce pacte c'est rapidement d'être en confiance avec quelqu'un qu'on rencontre pour la première fois et aboutir*

à tisser de bons liens sans autre forme de procédure. Lorsque vous lui demandez de l'aide, il vient automatiquement à votre secours »³.

L'institution prône la solidarité, le pardon et le vivre ensemble. Elle est le levier de la paix entre les populations Dah et Baye. La preuve, dès qu'un conflit éclate entre deux personnes de Baye, il suffit même qu'un petit garçon du village de Dah intervienne pour que les protagonistes enterrent la hache de guerre.

M. Diarra, conseiller au Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Sokoura, soutient que le caractère sacré de l'institution exhorte régulièrement les enseignants issus du village de Baye et alentours à solliciter des mutations pour d'autres villages lointains ou dans un autre CAP, où, l'institution *Bayedouma* et *Dadouma* n'est pas en vigueur.

Ces enseignants craignent d'être des transgresseurs du pacte, par ignorance ou par inadvertance. En effet, aucun enseignant, ayant lié des relations intimes avec une femme de Baye et alliées ne pourrait avoir des yeux pour une femme originaire de Dah et villages alliés. En outre, tout enseignant ayant séjourné à Baye, ne peut nullement infliger, des châtiments corporels à un élève issu de Dah ou l'un des autres villages intéressés par le pacte.

Un responsable de la commune rurale de Sokoura, estime que le pacte de sang entre Baye et Dah demeure une institution très enviée par plusieurs autres communautés vivant dans la commune de Sokoura.

« En effet, ce pacte de sang contribue à rapprocher les idées des populations. Plusieurs opportunités sont nées de ce pacte de sang favorisant ainsi, la conciliation entre les individus. Des problèmes de vol d'animaux et autres conflits ont trouvé des réponses à travers l'utilisation de mécanisme traditionnel. C'est ainsi que la collectivité fait recours régulièrement aux ressortissants de Baye pour résoudre des conflits dans certains villages de la commune de Sokoura »⁴.

En cas de transgression d'une interdiction, un sacrifice est obligatoire pour purifier la personne en la libérant des malédictions des ancêtres.

3.3. Pacte de sang à l'épreuve des religions révélées

Il ressort de notre étude une révolution dans la pratique du pacte de sang dû à l'influence des religions nouvelles. Depuis quelque temps, les derniers chefs traditionnels des deux villages se sont tous convertis à l'islam, certains habitants au christianisme et sont sur la voie d'abandonner les rites et pratiques résultant

³ S. Sénou, âgé de 45 ans, est arrivé à Bamako depuis une vingtaine d'années. Il se souvient des liens de solidarités qu'il entretient au nom du *Bayedouma* et du *Dadouma* avec ses confrères originaires de Dah et alliés à Bamako.

⁴ M. Cissé est le Secrétaire général de la mairie de Sokoura.

de la transgression des interdits liés au pacte. Ainsi, tout individu se livrant à des activités de pérennisation de cette tradition est écarté par les leaders religieux.

Auparavant, les différents auteurs de transgressions étaient passibles de fournir un animal qui devrait être sacrifié à la place publique pour purifier le coupable, voire toute la communauté. Aujourd’hui, les sacrifices d’animaux ont tendance à céder la place à l’acquittement de la valeur du sacrifice. Pour avoir provoqué la colère d’un cousin, l’amende imposée au contrevenant nécessitait l’offrande de deux coqs. Cette amende est ramenée au paiement de la somme de 3000 FCFA, répartis équitablement entre les deux *masakè*⁵. Récemment, ce montant a été revu à la hausse et est fixé à 6000 FCFA, soit 3000 FCFA par le chef coutumier. Cette évolution du pacte concerne aussi les autres transgressions. À titre d’exemple, en cas d’entretien de relations sexuelles entre alliés, le sacrifice qui consiste à l’offrande d’un mouton, d’une chèvre et d’un coq, nécessitait impérativement la présence physique des intéressés, peu importe le lieu où l’acte a été commis. En présence des transgresseurs, le sacrifice était organisé en séance publique sur la place publique du village. De nos jours, les inculpés ne sont pas obligés de se présenter physiquement. L’obligation leur est seulement faite de s’acquitter des frais de sacrifice. Cette somme est aussi partagée entre les deux *masakè*. Ainsi, les individus souillés expédient fréquemment de l’argent par orange money, western union, etc ; aux chefs coutumiers des deux villages pour se faire purifier de leur acte.

Le paiement des frais de sacrifice équivaut au sacrifice lui-même. Faux, rétorque certaines personnes qui soutiennent que l’argent payé par les individus ne peut en aucune manière, remplacer le sacrifice de sang versé dont la terre a besoin et estiment que la tradition n’a pas vocation à percevoir de l’argent. B. Dembélé, enseignant à la retraite soutient que cette pratique est tout à fait en phase car la tradition reste la tradition. Soit elle existe ; soit elle n’existe plus où elle est abandonnée ; mais elle n’évolue pas dans son sens le plus profond.

Actuellement, le village de Dah a été déplacé par les djihadistes depuis presque deux ans. La population dispersée dans les villages voisins et d’autres villes. Chaque fois, qu’il y a nécessité de purification, le chef coutumier de Baye, envoie par orange money la somme destinée au chef coutumier de Dah, qui se trouve à Bamako ou dans une autre localité du pays.

L’argent a pris le dessus sur la pratique cultuelle et la pratique est exercée à distance. Les religieux estiment que tout sacrifice qui consiste à faire couler du

⁵ Le *Masakè* désigne le chef traditionnel du village chez les Dafings du Mali et du Burkina Faso

sang, surtout sur un autel hérité de la coutume, est contraire aux enseignements de l'Islam et de la Bible.

Cependant, certains, leaders religieux rencontrés au sein des deux communautés soutiennent, ne pas être contre cette institution ; mais, préfèrent s'en éloigner compte tenu de la dimension sacrificielle d'un animal. Une telle pratique n'est pas appréciée par les fidèles et les chefs des religions révélées. En effet, elle consiste à leur entendement à associer une autre croyance à Dieu.

K.Barro, soutient que la pratique du pacte de sang est incompatible avec la religion chrétienne qui bannit toutes les traditions. Elle continue :

« un croyant au Christ ne doit jamais se servir de la tradition. La vraie vie chrétienne ne tient pas compte des traditions. Cela est une réalité pour tous les chrétiens. Sur le plan spirituel, lorsqu'on parle de religion traditionnelle, on fait allusion au fétichisme qui est la première religion de l'humanité. Avec Jésus, le fétichisme s'écroule car Jésus demeure le sacrifice ultime, le sacrifice saint et agréable à Dieu »⁶.

La mobilité internationale des deux communautés et parfois une révolution des idées ont fini par avoir raison de la substitution des cultes traditionnels en présentiel. L'institution est confrontée à deux autres menaces qui sont le modernisme et la mobilité internationale des deux communautés qui entraînent parfois une révolution des idées. Cette tendance amène les jeunes à voyager, à fréquenter les mêmes bars, les mêmes boîtes de nuit et les mêmes filles de joie, engendrant un tas d'interdits qui entraînent des conséquences néfastes sur l'individu.

4. Discussion

Il ressort de notre étude que l'institution joue un rôle important dans le renforcement des liens sociaux et la promotion de la cohésion sociale entre les communautés concernées, mais connaît des menaces dans la pratique du pacte de sang menaçant sa survie. La grande transformation de l'économie et la morale religieuse ont été identifiées comme les nouveaux contextes qui rendaient les alliances à plaisir obsolètes soutient Smith (2006). Pour sa part, Reichard (1980) soulignait que l'*utami* encore pratiquée sur la côte swahilie tombait en désuétude et en Rhodésie, les observateurs des années 1920 et 1930 notaient que l'intensité de l'alliance à plaisir lors des cérémonies et funérailles s'étiolait et que l'élargissement de l'échelle sociale des interactions compliquait l'observance des obligations de solidarité.

⁶ K.Barro est originaire du village de Minta. Elle est la vice-présidente de l'Association des femmes de l'Eglise Protestante du Mali

Dans les années 1930, en pays Zandé du sud-soudan, Pritchard (1933), affirmait que la force morale du pacte de sang « s’atrophiait » en raison des transformations politiques et économiques. La solidarité attendue était donc plus célébrée que pratiquée. Les obligations officiellement énoncées étaient contournées par la rétention des biens et des stratégies individuelles. Le pacte ne devenait plus que la simple reconnaissance d'une amitié entre deux individus (Pritchard, 1933). Dans les années 1940 au Tanganyika, des aînées affirmaient que les jeunes ne connaissaient plus le sens de la relation *utani* (Spies, 1943). Scrivenor (1937) remarquait que les insultes (« the vituperative part of the alliance ») tendaient à disparaître dans les nouvelles générations. Moreau (1941) annonçait la disparition prévisible de la pratique au Tanganyika en raison des migrations accrues, de l'urbanisation et de l'occidentalisation des élites qui par la multiplication des contacts rendaient les obligations de services intenables.

En milieu rural chez les peuls *woodabe* par exemple, les relations interclaniques comme les alliances avec les sociétés hôtes tendaient à s'estomper, n'étant conservées que sous forme de souvenir, pouvant néanmoins être réactivées si les circonstances l'exigeaient.

Sur le Macina au Mali, Fay (2006) a souligné « l'assèchement des pactes » dont les intérêts ne sont plus évidents : ne se maintiennent que ceux qui sont utiles pour les individus tandis qu'on assiste à une euphémisation des autres. Au Sénégal, Galvan (2006), souligne que dans le cadre urbain, la paupérisation remet en cause les solidarités attendues de la relation *maasir* au village.

A ceux-ci s'ajoute le puritanisme religieux qui demeure un frein aux pratiques. En Rhodésie du nord, à la fin des années 1950, Gunnison (1959), remarquait qu'avec la christianisation, la pratique du *bunungwe* lors des funérailles tendait à disparaître. Les alliés ne se moquaient plus du défunt et n'entraient plus dans la fosse pour réclamer une compensation. Une idée partagée par Fouéré (2008) en Tanzanie, qui témoigne lors d'une cérémonie d'inhumation en 2002, durant laquelle la famille du défunt demande explicitement au micro aux alliés à plaisir « de ne pas faire de plaisir, ni empêcher le bon déroulement des funérailles » au nom « de la volonté de la famille du défunt d'être fidèle à la tradition chrétienne de respect envers le mort. Douyon, (2006) regrette les abus de confiance dont certains individus font l'objet dans le jeu des alliances à plaisir aussi bien en campagne qu'en ville. Il s'agit des individus qui se font passer comme des cousins lors des cérémonies de mariage et de baptême afin de bénéficier de certains avantages de même que des candidats aux élections qui sollicitent le vote des alliés qu'ils manipulent très facilement. Cette réflexion de Douyon est partagée par Smith (2010), qui relate des exemples intervenus au Sénégal. Pour Zoungrana (2017), l'interventionnisme, la récupération politique

des chefs coutumiers et religieux et l'instrumentalisation des relations à plaisanterie sont les principaux risques à craindre au Burkina Faso.

Quant à Konta (2009), la véritable menace des pactes se rapporte au comportement des jeunes vivant surtout en ville. Ces jeunes pensent que ces valeurs culturelles relèvent du passé. Fréland, (2009), cite comme menace, la mondialisation, l'homogénéisation culturelle ainsi qu'un manque de reconnaissance et de compréhension des valeurs traditionnelles qui rendent ce patrimoine insignifiant ou désuet aux yeux de certains segments de la population.

5. Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que cette institution est un pacte fort et encore vivace. Cependant, sa survie est menacée par plusieurs facteurs : modernité, influence des nouvelles religions, migration. L'hypothèse, qui stipule que cette institution *dadouma et bayedouma* ne pourra pas survivre aux multiples crises, affectant les communautés traditionnelles, est confirmée par l'avancée des religions révélées et la survenue des groupes terroristes dans le cercle de Bankass.

Bibliographie

- Cunnison, I. (1959). *The Luapula peoples of Northern Rhodesia: custom and history in tribal politics*. Manchester University Press.
- Douyon, D. (2006). « Le discours diplomatique et démagogique du cousin plaisant au Mali », in Cahiers d'Etudes Africaines n° 184, EHESS, Paris, pp 883- 906.
- Fay, C. (2006). « Sang, lait, distance et plaisanterie. Articulation et « assèchement » des alliances au Maasina (Mali) », in Cahiers d'Études Africaines n° 184, EHESS, Paris, pp. 755-778.
- Fouere, M-A. (2008). *Les relations à plaisanteries en Afrique (Tanzanie). Discours savants et pratiques locales*, Paris, l'Harmattan.
- Freland, X. (2009). *Saisir l'immatériel : un regard sur le patrimoine vivant*. Paris, UNESCO.
- Galvan, D. (2006). Joking Kinship as a Syncretic Institution. *Cahiers d'études africaines*, n° 184, EHESS, Paris, pp, 809-834.
- GRATERRE-ENSAG/Convention France-UNESCO, (2011). Guide à l'attention des collectivités locales africaines : Patrimoine culturel et développement local, Paris.

- Konta, M. (2009). « La parenté à plaisanterie, un patrimoine à conserver et à cultiver », in le rôle des relations à plaisanterie dans la promotion dans la promotion de la cohésion sociale et de la paix dans les pays ouest-africains, Ministère de Culture du Mali, Bamako, pp.68-80.
- Moreau, R-E. (1941). « The Joking Relationship (*utani*) in Tanganyika », Tanganyika, Notes 12, Nairobi, pp. 1-10.
- Pritchard, E. (1933). « Zande Blood-brotherhood », in Africa, 6, London, pp 369-401
- Reichard Paul, 1890 «Die Wanjamuesi », *Deutsche Kolonialzeitung*, N° 23, 1^{er} novembre 276-278.
- Scrivenor, T. (1937). « Some Notes on Utani, or the Vituperative Alliances existing between the Clans in the Masasi District », Tanganyika Notes and Records, 4, p. 72-74.
- Senou, A. (2023). *dadouma et bayedouma, une institution traditionnelle de cohésion sociale entre Baye et Dah (cercle de Bankass) face aux dynamiques de changements social, comme facteur de cohésion sociale entre Baye et Dah*. Thèse de doctorat, Institut de pédagogie Universitaire, Bamako.
- Smith, E. (2010). *Des arts de faire Société : Parentés à plaisanterie et constructions identitaires en Afrique de l'Ouest (Sénégal)*. Doctorat des Sciences Politiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Spies, R.E. (1943). « Observation on Utani customs among the Ngoni of Songea District », Tanganyika Notes and Records, 16, pp. 49-53.
- Zoungrana, M. (2016). Contexte de pluralisme politique et défi de renforcement de la cohésion sociale au Burkina Faso : quel apport des relations à plaisanterie ? *Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, no. 97, pp. 261-277

Remerciements

Je tiens à remercier mes superviseurs scientifiques, les Professeurs Rubén Camilo Lois González, Jacob Copeman et toute l'équipe ERASMUS+CM KA 107 du bureau de mobilité de l'Université de Santiago de Compostelle (USC). J'y associerai le Pr Rosa Verdugo, son mari Monsieur Irama Faty et toute l'équipe de l'IDEGA.

Décentralisation et défaillance de la gouvernance au Sénégal : cas des membres de commission au niveau de la commune de Bambali (région de Sédiou)

Joseph Antoine Marena

Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)

j.marena580@zig.univ.sn

Résumé

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal s'est engagé dans la décentralisation qui consiste à responsabiliser les collectivités territoriales dans les efforts de développement qui doivent désormais commencer par le bas. Depuis lors, les membres des commissions (équipes municipales) n'ont cessé de rencontrer des difficultés liées à la mise en œuvre des projets. À travers une approche mixte qui permet d'avoir des réponses statistiques et explicatives, cet article vise à déceler les causes des insuffisances des gouvernants locaux à l'échelle de la commune de Bambali. La collecte des données est effectuée à l'aide d'un questionnaire adressé aux présidents de commission et d'un guide d'entretien semi-structuré adressé aux secrétaires et membres des commissions, le Maire et le Sous-Préfet. Au total, 41 personnes ont été interrogées. L'étude révèle comme principaux problèmes : le manque de niveau de formation académique, la non-viabilité de certains domaines de compétences transférées, le manque de ressources propres, le manque de formation des élus sur la gouvernance locale et le retard des fonds de dotation.

Mots clés : Décentralisation, Développement local, Gouvernance, Présidents de commission

Abstract

Since its independence, Senegal has been committed to decentralization, which consists of making local authorities responsible for development efforts, which must now start from the bottom. Since then, the members of the commissions (municipal teams) have continued to encounter difficulties related to the implementation of projects. Through a mixed approach that provides statistical and explanatory answers, this article aims to detect the causes of the inadequacies of local governments at the level of the municipality of Bambali. Data collection is carried out of using a questionnaire addressed to the committee presidents and a semi-structured interview guide addressed to the secretaries and members of the commissions, the Mayor and the Sub-Prefect. A total of 41 people were interviewed. The study reveals the following main problems : the lack of level of academic training, the non-viability of certain areas of transferred competences,

the lack of own resources, the lack of training of elected officials on local governance and the delay in endowment funds.

Key words: Decentralization, local development, governance, committee chairs

Resumen

Desde su independencia, el Senegal se ha comprometido con la descentralización, que consiste en responsabilizar a las autoridades locales de los esfuerzos de desarrollo, que ahora deben comenzar desde abajo. Desde entonces, los miembros de las comisiones (equipos municipales) no han seguido tropezando con dificultades en la ejecución de los proyectos. A través de un enfoque mixto que proporciona respuestas estadísticas y explicativas, este artículo tiene como objetivo detectar las causas de las insuficiencias de los gobiernos locales a escala de Bambali. La recolección de datos se realiza mediante un cuestionario dirigido a los presidentes y una guía de entrevista semiestructurada dirigida a los secretarios y miembros de comisiones, al alcalde y al subprefecto. Se entrevistó a un total de 41 personas. El estudio revela los siguientes problemas principales: la falta de nivel de formación académica, la inviabilidad de ciertas áreas de competencias transferidas, la falta de recursos propios, la falta de formación de los cargos electos en materia de gobernanza local y el retraso en los fondos de dotación.

Palabras clave: Descentralización, desarrollo local, gobernanza, presidentes de comités

1. *Introduction*

La décentralisation est perçue comme une création ou une reconnaissance de l'existence de collectivités distinctes de l'Etat sur le plan juridique ou encore comme un processus par lequel l'Etat central attribue à ces dernières des compétences qui lui étaient anciennement dévolues dans le but d'une meilleure gestion des ressources. (Bodineau et Verpeaux, 1993 ; Niang, 1999). Le Sénégal a connu la décentralisation depuis la période coloniale, en 1872, avec la création des communes de Saint-Louis et de Gorée. Cependant, cette dernière était urbaine et caractérisée par une gestion administrative autoritaire et centralisée qui avait comme objectif, avoir une mainmise sur la gestion des territoires colonisés. (Alissoutin, 2008). Cette logique a été perpétuée par les autorités sénégalaises, après l'accession du pays à l'indépendance, même s'il y avait une dotation de statut de plein exercice pour les 33 communes que comptait le Sénégal indépendant. (Alissoutin, 2008) ; « jusqu'à vers la fin des années 1970, les travaux sur le développement portent en premier lieu sur les politiques et les dynamiques structurelles de niveau national. » (Piveteau, 2005). Ce système donne la prérogative à l'Etat central d'arbitrer entre l'intérêt général et celui particulier et d'orienter l'action de la société civile locale (Diouf, 1994).

L'exclusion du milieu rural éloigne les populations locales des instances de décisions. Or, « il n'est pas moins évident que l'action administrative, pour être pleinement efficace, doit nécessairement reposer sur une participation active et responsable de la population »¹. L'implication des citoyens leur permet de préciser leurs besoins et de s'engager dans le développement. Il a fallu attendre les années 72, avec la création des communautés rurales par la loi 72-25 du 19 avril 1972 (acte I de la décentralisation), pour que le Sénégal entre en réalité dans la décentralisation. L'ère des communautés rurales marque une véritable innovation de l'Etat sénégalais. La nouvelle politique de développement prône le développement endogène qui nécessite une implication de tous les acteurs.

L'acte 2 de la décentralisation de 1996, en renforcement du premier, s'inscrit d'ailleurs dans la même logique. Le principe qui l'inspire se résume en deux mots : liberté et proximité. Les autorités décentralisées proches de la population et libres de leur décision sont sous le contrôle des représentants de l'Etat par le biais du pouvoir déconcentré (loi n° 96-07 du 22 mars 1996). L'objectif de l'acte II était de donner plus de responsabilités aux collectivités territoriales afin d'enclencher le développement. Mais, les résultats mitigés des deux premiers actes de décentralisation qui souffrent du problème de mise en œuvre, amènent les autorités à proposer le troisième acte en 2013. Il est question ainsi « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » (loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013). Son objectif est de corriger les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement harmonieux. La vision des actes de décentralisation est de favoriser, de promouvoir et d'encadrer le développement local.

Aujourd'hui, même si l'implication des populations à la prise de décision constitue une réalité, force est de reconnaître que la décentralisation souffre de beaucoup de maux. Il n'y a pas une très grande différence entre les réformes. Comme l'atteste Maïmouna A. Sy², sur l'acte 3,

« Grande fut la déception à la lecture des dispositions de cette dite réforme, qui, non seulement se trouve être une transposition de l'essentiel des dispositions de l'ancien code, mais les réels problèmes auxquels sont confrontés les entités locales décentralisées n'ont pas été pris en compte. »

¹ Exposé des motifs du projet de loi n° 44/72 relatif aux communautés rurales.

² Sy, Maïmouna A. *Les évolutions récentes de la décentralisation au Sénégal*. [En ligne] disponible sur :https://www.nomos-elibrary.de/10.5771/2363-6262-2015-4951.pdf?download_full_pdf=1. [Consulté le 29 juillet 2021].

La transposition des dispositions fait revivre aux collectivités les mêmes problèmes de mise en œuvre.

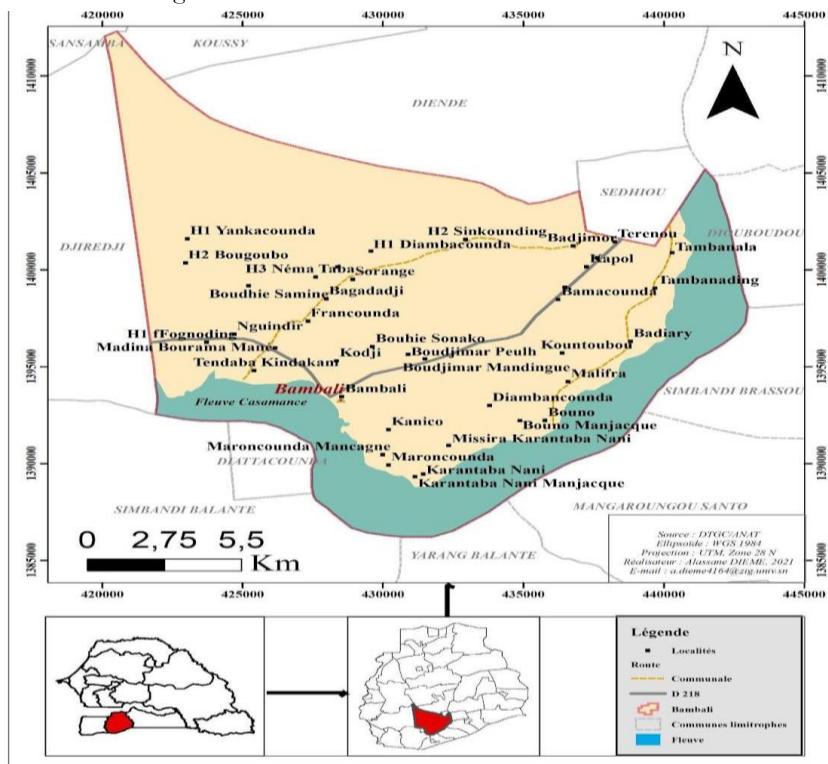
Située au Sud du département de Sédiou, la commune de Bambali, notre zone d'étude, n'échappe pas à ce fléau qui est d'ordre général. D'où l'objectif de cet article qui est de déceler les causes des insuffisances des gouvernements locaux.

2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'étude

La commune de Bambali englobe 39 villages et est limitée à l'Est par le fleuve Casamance et la commune de Sédiou, à l'Ouest par la commune de Djirédji, au Nord par les communes de Diendé et de Koussy et au Sud par le fleuve Casamance (Figure 1).

Figure 1. Carte de localisation de la commune de Bambali.



L'adoption de la décentralisation a introduit la gouvernance locale qui est définie comme « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions pour arriver à des objectifs précis, définis par la communauté », (Gaye et al., 2010). Cette coordination locale est assurée par le Maire et ses

collaborateurs (présidents de commission) qui sont responsables du fonctionnement des compétences transférées. Conformément aux besoins du Maire pour le bon fonctionnement de la commune, dix commissions ont été installées. Elles sont entre autres : Domaine et environnement ; Santé ; Jeunesse, sports et loisirs ; Culture ; Planification ; Education ; Hydraulique ; Agriculture ; Promotion féminine et Finance. Elles sont composées d'un président, d'un secrétaire et d'un, deux ou trois membres. L'article vise à dénoter les causes des insuffisances des gouvernants locaux.

2.2. Collecte et traitement des données de terrain

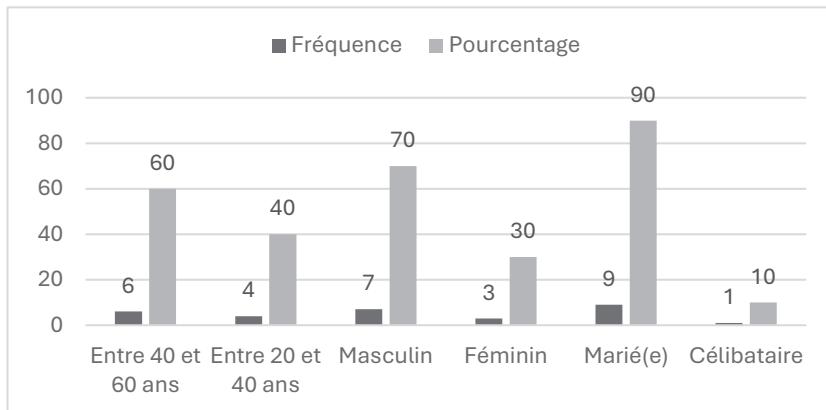
Cette étude est basée sur la combinaison de deux techniques : l'enquête par questionnaire et les entretiens semi-structurés. Le questionnaire est adressé aux présidents de commission pour avoir des données quantitatives sur leurs profils, les travaux effectués et la formation subie vis-à-vis des postes occupés. Quant aux entretiens, ils ont été effectués avec les secrétaires et membres des commissions, le Maire et le Sous-Préfet en tant que représentant de l'Etat central au niveau local. Au total, 41 personnes dont 39 membres de commission, le Maire et le Sous-Préfet ont été interrogées. Les entretiens ont permis d'obtenir des réponses qualitatives par rapport à l'exercice de leurs fonctions. Ces entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien structuré sur la base de thèmes et sous-thèmes qui sous-tendent l'étude. La combinaison des deux méthodes a permis d'avoir une base de données quantitative conçue sur Kobotoolbox et des données qualitatives soumises respectivement à l'analyse statistique et de contenu.

3. Résultats et Discussion

3.1. Profils

La gestion des commissions, qui représentent les différentes compétences transférées et régies par des textes en français, nécessite un certain nombre de compétences et de connaissances en termes d'instruction. En dehors de cela, il est aussi nécessaire de voir la composition de l'équipe qui doit prendre en compte d'autres exigences comme la parité, une loi votée en 2010 à l'Assemblée nationale, l'implication des jeunes dans la scène politique locale, etc. Il s'agit sur ce point de voir la composition de l'équipe (données personnelles, les diplômes obtenus et la profession) des différents élus qui gèrent la présidence des différentes commissions. La figure ci-dessous donne des détails sur l'âge, le sexe et la situation matrimoniale de l'équipe dirigeante.

Figure 2. Âge, sexe et situation matrimoniale des présidents de commissions (Source, enquête de terrain, 2023).



Les données montrent une diversité de l'équipe dirigeante aussi bien sur l'âge, le sexe que la situation matrimoniale. Elle est composée de 40% de jeunes, 30% de femmes et de 10% de célibataires. En termes d'âge, la dominance est plutôt du côté des adultes qui représentent 60% de l'équipe des présidents de commission. Ce nombre est de 69% concernant l'ensemble des conseillers. Ce qui montre une gestion municipale qui tend plus vers la gérontocratie. Le faible taux de représentativité des jeunes (âge et situation matrimoniale) dans le terrain politique ou la gestion des affaires locales s'explique par l'exode (Alissoutin, 2008). La jeunesse est en perpétuel mouvement entre la commune et la capitale ou les pays étrangers à la recherche d'une vie meilleure ou pour des raisons d'études. Quant au genre, la représentativité des femmes est acceptable. Le tableau ci-dessous fait une analyse multi-variée des conseillers en précisant le nombre d'hommes et de femmes en fonction de la tranche d'âge.

Tableau 1. Données sur le genre et les tranches d'âge. Source : enquête de terrain, 2023

Féminin	19
Entre 20 et 30 ans	3
Entre 30 et 40 ans	5
Entre 40 et 50 ans	6
Entre 50 et 60 ans	5
Masculin	24
Entre 20 et 30 ans	1
Entre 30 et 40 ans	4
Entre 40 et 50 ans	13
Entre 50 et 60 ans	6
Total général	43

Les femmes représentent 44% du conseil. De par le passé, il était très difficile de voir autant de femmes dans la scène politique sénégalaise. L'introduction du décret n° 2011-819 du 16 juin 2011 de la loi de parité n° 2010-11 du 28 mai 2010 a favorisé leur implication. La loi, par son article premier, oblige les partis politiques, sous peine d'irrecevabilité de leur liste, à mettre autant de femmes que d'hommes au niveau de toutes les institutions totalement ou partiellement électives. La loi sur la parité n'est pas sans conséquence. Elle a occasionné l'élection des conseillers illettrés qui sont à dominance féminine.

Le conseil municipal est composé de 33% de conseillers sans diplôme et les femmes représentent 93%. Le faible niveau d'étude des élus se répercute au niveau de l'équipe des présidents de commissions. On se retrouve avec 10% de présidents de commission sans diplôme. Le tableau ci-dessous donne plus de détails.

Tableau 2. Données sur les diplômes des présidents de commission. Source : enquête de terrain, 2023

Valeur	Fréquence	Pourcentage
BFEM	4	40
Aucun	1	10
BAC	1	10
BAC + 1	1	10
BAC + 2	1	10
CFEE	1	10
Licence	1	10

En se référant aux résultats, 60% des présidents de commission n'ont pas le BAC et ce niveau représente plus de 70% des conseillers et membres de commissions du conseil. Même s'il y a possibilité de communiquer en langues locales, le niveau d'instruction est fondamental. Il permet de comprendre les textes qui sont écrits en français et même de s'impliquer dans le cadre de la coopération décentralisée internationale avec des pays européens. Le niveau d'étude des élus est en général à l'origine des problèmes de gestion et est parfois source de désengagement des populations par rapport à tout ce qui est projet ou activité de développement local.

Ces résultats ont confirmé ceux d'Alissoutin (2008) qui affirment que : «le problème de l'engagement des citoyens s'explique entre autres par le faible niveau d'instruction et de formation des élus [...] ». Les propos d'Alissoutin ont été confirmés également par le travail de terrain de Gaye et *al.*, (2010) qui démontre que les citoyens interrogés pensent que les élus locaux ne parviennent pas à s'acquitter correctement de leur tâche à cause d'une faible qualification que ce soit par rapport à : leur niveau d'éducation (30%) ; leur expérience de gestion des programmes et services publics (37%). Les communes sénégalaises souffrent en général du problème d'instruction.

Les présidences de commission sont composées de 50% d'enseignants qui pour la plupart ne résident pas dans la commune et de 50% de cultivateurs, de femmes ménagères, etc. Les distances à parcourir peuvent occasionner des cas d'absence, voire de relâchement puisqu'ils sont dans le cas de cumule de fonction.

En dehors du profil qui relève de la formation académique, il serait intéressant de s'intéresser au niveau d'accompagnement de l'Etat et de ses services techniques décentralisés.

3.2. Accompagnant des élus locaux

Selon les articles 11 et 12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes peuvent s'appuyer sur les services déconcentrés de l'Etat pour accomplir leurs missions et tout élu local a droit à une formation adaptée à ses fonctions. À cet effet, il est important de voir si chacun des présidents de commissions est placé à sa place. Il est question de vérifier s'ils sont formés, assistés par les services techniques déconcentrés de l'Etat et responsabilisés en fonction de leur formation. Le tableau ci-dessous donne des détails sur ceux qui ont reçu des formations adaptées à leur fonction.

Tableau 3. Formation sur les missions du poste occupé. Source : enquête de terrain, 2023

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Non	8	80
Oui	2	20

Elue à la tête de la commune en janvier 2022, l'équipe municipale n'a pas bénéficié encore de formation sur la gestion locale. Les résultats révèlent que 80% des présidents de commission n'ont aucune formation sur le domaine qui leur a été confié. Par contre, les 20% qui ont fait la formation en ont bénéficié, selon eux, dans le cadre de leur profession ou lors de l'exercice de leur mandat passé. L'ONG GOLD, en collaboration avec la commune, dispense aux élus une formation sur la gouvernance locale. Le retard de la formation après deux ans d'exercice s'explique par le fait que celle-ci soit en fin de phase juste avant l'élection de la nouvelle équipe. Ces dysfonctionnements et le faible niveau des élus occasionnent des problèmes de profils dans la gouvernance locale. Cela se solde par la responsabilisation des élus dans des domaines où ils n'ont pas de compétences. En effet, plus de 60% des présidents de commissions ont affirmé qu'ils n'ont pas été affectés dans leurs domaines de compétence. Par conséquent, certains font des activités comme ils peuvent. Une politique de décentralisation ne pourrait avoir de fruits sans que les acteurs responsables de la gestion des affaires locales aient une compétence requise. (Parodi, 1996). L'état actuel de la gestion de la plupart des communes rurales sénégalaises donne des prémisses d'échec de la décentralisation.

La non-automatisation de la formation de l'équipe municipale nous amène à nous intéresser à comment, les élus presque sans formation après deux ans, procèdent pour satisfaire les besoins des populations.

3.3. Accomplissement des tâches

La formation de l'équipe municipale dirigeante est différente de celle du gouvernement de l'Etat central où le président, après être élu par la population, nomme ses ministres en général par profil répondant aux attentes du poste. Dans le cadre des communes sénégalaises, ce sont les conseillers « députés locaux » qui sont choisis pour gérer la collectivité locale. Face à la carence de profils répondant aux besoins et au manque de formation, ces derniers se retrouvent dans des difficultés à réaliser les actions de développement. Le tableau ci-dessous indique la valeur relative de présidents de commission en difficulté de gestion.

Tableau 4. Difficultés de réalisation des activités. Source : enquête de terrain, 2023

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Oui	7	70
Non	3	30

Le tableau ci-dessus montre 70% de commissions qui rencontrent des difficultés pour réaliser leurs activités. Les problèmes que rencontrent ces derniers sont multiples et variés. La plupart des membres de commissions soulignent le niveau comme première difficulté dans la réalisation de leurs tâches. Leur réponse est : « je n'ai pas suivi de formation », d'autres ajoutent : « il y a le manque de documentation et il faut connaître aussi les réalités du secteur pour prioriser. On n'a pas ça ». Ces réponses prouvent que certains ont été placés au niveau des commissions sans qu'ils aient connaissance de la réalité de leur mission. Cela démontre que « la décentralisation est limitée, dans les modalités de sa mise en œuvre, par [...] l'absence d'une véritable administration de développement local ». (Niang, 2007). Et qu'actuellement, « [...] l'état de la décentralisation et celui du développement local ne répondent nullement à des processus parfaitement agencés, préparés, programmés, aux effets prévisibles. (Dubresson. et Faure, 2005). Ces manquements aboutissent à des commissions, comme l'a dit le Sous-Préfet, sans feuille de route ni plan de développement local bien ficelé. Il y a en réalité une « [...] absence de vision et de politiques locales de développement ». (Allisoutin, 2008). Les commissions pour la plupart n'agissent que par actions singulières pour faire des réalisations.

Les collectivités territoriales, au-delà de la compétence, ont d'autres problèmes qui les empêchent de fonctionner. Il s'agit de l'absence d'activités dans certains domaines de compétence et des moyens financiers. Selon l'adjoint au Maire, il n'y a que quelques compétences qui sont viables au niveau rural ; et actuellement la commune ne compte que sept sur dix. Il s'agit de la commission

domaniale et environnementale, de la jeunesse et sport, de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique, de la promotion de la femme et de la culture. S'agissant du fonctionnement, seuls trois selon les activités réalisées par les membres de commissions fonctionnent après plus d'un an de règne. Il s'agit de l'éducation avec la dotation en fournitures scolaires des écoles et l'appui financier lors des examens de CFEE ; du domaine et environnement avec la délibération des terres et la promotion de la femme avec la formation en fabrication de savon. Les actions énumérées par les présidents de commission ne sont pas pour la plupart celles qui mènent au développement mais plutôt qui règlent des problèmes ponctuels.

La plupart des interlocuteurs disent que leurs domaines n'ont pas encore commencé à fonctionner, et cela est dû en grande partie par le manque de moyens financiers et le retard des fonds de dotation, principale source de financement des communes. Comme l'atteste l'un des interlocuteurs, « on n'a pas encore commencé à travailler dans mon domaine. Il n'y a pas de fonds de dotation ». En dehors des retards et lourdeurs dans le système de financement des collectivités locales, l'Etat n'a pas accompagné à sa juste valeur le transfert des compétences par des moyens financiers. (Touré et Dione, 2021). Mis à part les fonds de dotation, « les collectivités sénégalaises ont très peu de capacités d'investissement, qui se réduisent pour l'essentiel à des équipements de proximité (marché, centre social, stade ou terrain municipal...) et à l'assistance sociale ». (Sané, 2016). L'indisponibilité suffisante de moyens financiers les rend dépendantes des fonds de dotation et cela ne les permet pas de participer de manière efficace à la satisfaction des demandes sociales ajoutent Diop et Diouf (1992). Pour cela, « la décentralisation sénégalaise pourrait être qualifiée de « décentralisation institutionnelle », c'est-à-dire qui s'attache plus aux textes qu'à la réalité et surtout à la capacité ou non des collectivités à s'autogérer et à investir selon Sané (2016). Dans ce cas de figure, il sera très difficile, voire impossible de se développer par la base.

4. Conclusion

La lecture faite de cet article montre que la décentralisation sénégalaise qui a pour but de rapprocher le gouvernant du gouverné rencontre des difficultés liées à la compétence, à la viabilité de certains domaines transférés et surtout aux moyens financiers. L'Etat qui est censé les accompagner financièrement et par des formations adaptées, ne le fait pas à temps. Le manque de niveau, de moyens financiers suffisants et l'insatisfaction des besoins des populations par les équipes municipales font naître parfois des conflits et malentendus qui aboutissent à la non-implication des populations dans des projets de développement. La décentralisation accorde aux communes des compétences qu'elles ne peuvent pas exercer faute de moyens.

Au Sénégal, les textes sont généralement ambitieux, mais les faits du terrain reflètent d'autres réalités. Les commissions ne sont mises en place que pour la forme, mais la plupart ne fonctionnent pas. Pour que le pays se développe par le bas, il faut une réflexion approfondie autour de la question de la décentralisation.

Bibliographie

- Alissoutin, R. L. (2008). *Les défis du développement local au Sénégal*. Dakar, Sénégal, Imprimerie Saint Paul.
- Bodineau, P. & VERPEAUX, M. (1993). *Histoire de la décentralisation*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Diop, M. C. & DIOUF, M. (1992). Enjeux et contraintes politiques de la gestion municipale au Sénégal. *Revue Canadienne des Études Africaines*, 26, (01), 1-23.
- Diouf, A. (1994). Contribution à la réflexion sur le processus de répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, et sur les mécanismes de compensation par l'Etat, des charges de transfert des compétences. *La décentralisation régionale au Sénégal*, Actes du 9^{eme} colloque de la RIPAS, (31-32), 83-107.
- Dubresson, A. & Faure, Y. (2005). Décentralisation et développement local : un lien à repenser. *Tiers monde*, tome 46, (181), 7-20.
- Gaye, I., BA, A & DIA, A. (2010). La gouvernance locale au Sénégal : effet de la proximité de l'élu au citoyen. In *Afrobarometer briefing*, (95), 1-25.
- Ministère de l'intérieur du Sénégal. (1997). *Recueil de textes de la décentralisation*. Dakar.
- Ministère de l'intérieur du Sénégal. Projet de loi n° 44/72 relatif aux communautés rurales.
- Ministère de la culture, du genre et du cadre de vie. (2011). décret n° 2011-819 du 16 juin 2011, journal officiel du Sénégal
- Niang, A. (1999). La société civile, une réalité sociale en question. In *Revue de sociologie*, n° 2-3, 69-71.
- Niang, D. (2007). *Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis*. Thèse de doctorat de géographie, Toulouse II, France, Université de Toulouse le Mirail.
- Parodi, E. (1996). *Former les élus et responsables locaux au développement local dans le contexte des décentralisations africaines*. Paris, France, IRFED.
- Piveteau, A. (2005). Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique. *Revue Tiers Monde*, (181), 71-93.

- République du Sénégal (2023). Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, portant code générale des collectivités locales.
- Sane, Y. (2016). La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le statu quo. *Espace, société, territoire*, repéré à : https://web.archive.org/web/20220420034137id_/https://journals.openedition.org/cybergeo/27845.
- Sy, Maïmouna A. *Les évolutions récentes de la décentralisation au Sénégal*. Repéré à : https://www.nomos-elibrary.de/10.5771/2363-6262-2015-4-951.pdf?download_full_pdf=1.
- Toure, I. & Dione I. D. (2021). Décentralisation, participation, gouvernance publique et développement des territoires au Sénégal. *Revue GéoDév.ma*, Volume 9, repéré à : <http://revues.imist.ma/?journal=geodev>.

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, le Pr Amadou Hamath Dia, professeur de sociologie à l'Université Assane Seck de Ziguinchor du Sénégal, qui a accepté de diriger mes recherches. Mes remerciements vont également à l'endroit de Pr Rosa María Verdugo Matés qui a accepté de superviser mon travail durant tout mon séjour à l'Université de Santiago de Compostela. Merci à toute l'équipe de l'ANTE de l'université de Santiago particulièrement au Pr Rubén Camilo Lois González pour son accueil. Merci aussi au Dr Amadou Sénon de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako du Mali et au Doctorant Adama Nadiaye de l'Université Assane Seck de Ziguinchor pour leurs lectures qui ont permis, sans doute, d'améliorer la qualité de l'article.

Taxe d'identification des animaux dans la commune rurale de Liboré (au Niger), entre autonomie relative des perceppeurs et pression fiscale

Soumaila Seydou Chaibou

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

chaibousoumaila90@gmail.com

Résumé

Les marchés à bétail occupent une place importante pour le budget de la commune rurale de Liboré par les ressources fiscales qu'ils génèrent. Cette commune dispose de deux marchés à bétail ; l'un au quartier Aéroport et l'autre au village de Tonko Bangou (construit en matériaux définitifs en 2017 sur un cofinancement du Programme d'Action Communautaire phase 3 (PAC 3) et de la commune). Parmi les taxes recouvrées sur ces marchés, c'est la taxe d'identification des animaux qui constitue l'objet du présent article. L'objectif visé à travers cet article est d'analyser les stratégies de recouvrement de cette taxe dans la commune rurale de Liboré. À cet effet, des données empiriques sont produites au moyen d'entretiens semi-directifs auprès de 32 personnes, des observations aux marchés et des procédés de recension. Ces données sont analysées à travers l'analyse thématique, ce qui a permis de découvrir que les autorités communales accordent une autonomie relative aux perceppeurs tout en faisant des sorties sur les marchés à bétail pour contrôler le recouvrement. Quant aux perceppeurs, ils collaborent avec les intermédiaires ou *dillan* et les grossistes dans le recouvrement de la taxe d'identification des animaux.

Mots clés : marché à bétail, ressources fiscales, autonomie relative, pression fiscale, Liboré, Niger

Abstract

Livestock markets play an important role in the budget of the rural commune of Liboré, thanks to the tax resources they generate. The commune has two livestock markets one in the Airport district and the other in the village of Tonko Bangou (built in 2017 using permanent materials and co-financed by the Program Action Community phase 3 (PAC 3) and the commune). Among the taxes collected at these markets, it is the animal identification tax that is the subject of this article. The aim of this article is to analyze strategies for collecting this tax in the rural commune of Liboré. To this end, empirical data are produced by means of semi-structured interviews with 32 people, observations at markets and census procedures. These data were analyzed using thematic analysis, which revealed that the communal authorities grant relative autonomy to the tax

collectors, while making visits to livestock markets to monitor collection. As for the collectors, they collaborate with intermediaries or *dillan* and wholesalers in the collection of the animal identification tax.

Key words: livestock market, tax resources, relative autonomy, tax pressure, Liboré, Niger

Resumen

Los mercados de ganado desempeñan un papel importante en el presupuesto de la comuna rural de Liboré, gracias a los recursos fiscales que generan. La comuna cuenta con dos mercados de ganado, uno en el distrito del Aeropuerto y otro en la aldea de Tonó Bangou (construido en 2017 con materiales permanentes y cofinanciado por el Programa de Acción Comunitaria fase 3 (PAC 3) y la comuna). Entre los impuestos recaudados en estos mercados, es el impuesto de identificación animal el que es objeto de este artículo. El objetivo de este artículo es analizar las estrategias de recaudación de este impuesto en la comuna rural de Liboré. Para ello, se producen datos empíricos mediante entrevistas semiestructuradas a 32 personas, observaciones en los mercados y procedimientos de censo. Estos datos se analizaron mediante un análisis temático, que reveló que las autoridades comunales conceden una autonomía relativa a los recaudadores del impuesto, al tiempo que realizan visitas a los mercados de ganado para controlar la recaudación. En cuanto a los recaudadores, colaboran con intermediarios o *dillan* y mayoristas en el cobro del impuesto de identificación animal.

Palabras clave: mercado de ganado, recursos fiscales, autonomía relativa, presión fiscal, Liboré, Níger

1. Introduction

Les communes nigériennes (rurale et urbaine) disposent d'une assiette fiscale élargie composée d'un taux variable de 74 postes de recettes répartis en ressources fiscales et en ressources non fiscales (DGDD, 2011). Dans le budget d'exécution de l'année 2022 de la commune rurale de Liboré, seuls 18 postes de recettes ont connu de recouvrement. Parmi ces postes de recettes, la taxe d'identification des animaux occupe une place importante. Elle est recouvrée dans deux marchés à bétail de la commune rurale de Liboré (au village de Tonko Bangou et au quartier Aéroport ¹).

Le premier a été construit en 2017 sur le cofinancement de la commune et du Programme d'Action Communautaire phase 3 (PAC 3) de la Banque Mondiale. Un comité de gestion a été mis en place pour assurer la gestion du

¹ Le quartier Aéroport est situé de part et d'autre de la ville de Niamey (Arrondissement communal Niamey 4) et la commune rurale de Liboré dont une confusion persiste au tour de la limite territoriale des deux communes.

marché. Le recouvrement de la taxe d'identification des animaux est confié à un perceuteur qui engage d'autres percepteurs, en fonction de la demande en recouvrement. Quant au deuxième marché, le recouvrement de la taxe est assuré par un seul perceuteur. Cela étant, comment la taxe d'identification des animaux est-elle recouvrée dans les marchés à bétail de la commune rurale de Liboré ? Comment les autorités administratives participent-elles au recouvrement de la taxe d'identification des animaux dans la commune rurale de Liboré ? Quelles sont les stratégies développées par les percepteurs pour recouvrer la taxe d'identification des animaux dans la commune rurale de Liboré ? L'objectif est d'analyser le recouvrement de la taxe d'identification des animaux dans la commune rurale de Liboré. Il s'agit de découvrir les formes de participation des autorités administratives ainsi que les stratégies développées par les percepteurs dans le recouvrement de la taxe d'identification des animaux.

Ce qui permet d'apporter un plus à la littérature existante sur le marché en tant qu'espace public pluriel. Il est un espace de ponction, d'expression politique, pourvoyeur d'emplois, de sociabilité (Oumarou, 2011) ; une mine financière pour les communes (Issaley, 2012) ; de manifestation permanente de rituel (Oumarou, 2017) ; une vitrine des oppositions locales (Moussa, 2019). De ces fonctions, c'est l'économique qui nous intéresse à travers le prélèvement de la taxe d'identification des animaux. Cet article s'insère dans le sillage de la littérature sur les modes de gouvernance locale ainsi que les normes qui les gouvernent (Olivier de Sardan, 2009, 2021). Après avoir décliné les aspects méthodologiques, cet article présente l'organisation physique des marchés à bétail ainsi que les stratégies de recouvrement de la taxe d'identification des animaux.

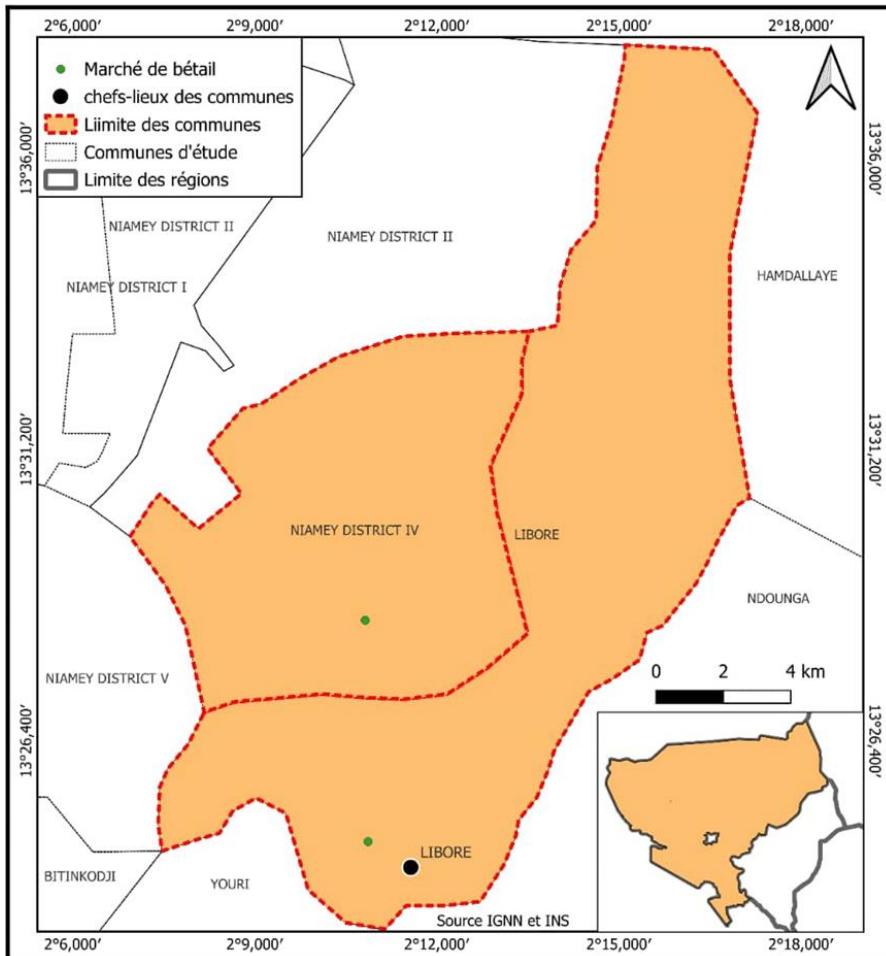
2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'étude

D'une superficie de 110 Km², la commune rurale de Liboré est limitée à l'Est par la commune rurale de Hamdallaye, à l'Ouest par l'Arrondissement communal Niamey 5, au Nord par l'Arrondissement communal Niamey 4 et au Sud par la commune rurale de N'dounga (figure 1). En 2022, la population de la commune de Liboré était de 62 380 habitants, repartie dans 23 villages administratifs et 10 hameaux (Commune rurale de Liboré, 2022). Les principales activités de ces populations sont l'agriculture, l'élevage, le commerce et la pêche. L'administration locale est assurée par un conseil municipal de 11 membres élus et de 2 membres de droits (le chef de canton et 1 député national). Ces conseillers

sont répartis dans des commissions chargées d'accompagner la gestion communale.

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude



2.2. Collecte et traitement des données

Dans ce travail l'approche qualitative est privilégiée avec des techniques de production des données, dont les entretiens semi-directifs auprès de 32 personnes, les observations aux marchés et les procédés de recension. En effet, les entretiens semi-directifs ont permis de collecter des données auprès des groupes stratégiques dont les autorités communales, les percepteurs, les *dillan*²,

² Courtier ou intermédiaire de vente au marché à bétail. Les vendeurs leur confient leurs animaux pour la vente et les acheteurs se confient à eux pour en acheter.

les grossistes, les usagers, etc. Ils sont complétés par des observations directes aux marchés à bétail du quartier Aéroport et du village de Tonko Bangou. Quant aux procédés de recension, ils ont permis de capitaliser les données quantitatives qui sont par la suite analysées qualitativement. Ce procédé est d'autant plus important dans la mesure où dans le domaine de la taxation, des données quantitatives sont produites tous les jours et particulièrement celui du marché hebdomadaire. Ces données produites de façon itérative ont constitué le corpus qui a fait l'objet d'analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2021) consistant à catégoriser des tendances, à les trianguler et à les confronter avec la littérature existante.

3. Résultats et discussions

3.1. Organisation physique du marché à bétail et acteurs en présence

Le marché à bétail de Tonko Bangou dispose de deux portes d'entrée l'une pour les usagers et les petits ruminants et l'autre pour les gros ruminants. À l'entrée principale, il y a le bureau pour la Police Municipale et/ou les percepteurs, la maison du gardien, la maison de l'agent de l'élevage et son bureau (servant de stock des produits phytosanitaires), un hangar servant de mosquée, des douches publiques, un château d'eau et deux abreuvoirs non fonctionnels (figure 2a). Contrairement au premier, le marché à bétail du quartier Aéroport est reconnaissable uniquement à travers les piquets de bois fixés au sol (figure 2b). Installé par des commerçants ayant quitté le marché à bétail de l'Arrondissement Niamey 4, pour des raisons de surtaxation (entre autres), ce marché "s'anime" tous les jours. Néanmoins, ce marché est non aménagé et génère très peu de ressources fiscales.

Figures 2 a et b : Abreuvoirs au marché de Tonko Bangou et piquets de bois au marché de l'Aéroport. Source : données du terrain, mars 2024



Par ailleurs, les marchés à bétail sont fréquentés par une diversité d'acteurs. Outre les vendeurs et les acheteurs d'animaux, ce sont aussi les *dillan*, les grossistes, les restauratrices, les vendeurs de son, de cordes, de médicaments, de la paille, de l'eau, les agents des forces de sécurités (Gendarme et Police) qui exercent leurs activités. Parmi ces acteurs, les *dillan* et les grossistes du fait de leur interaction avec les percepteurs de taxes nous intéressent particulièrement. En effet, les *dillan* sont des acteurs incontournables dans le fonctionnement du marché à bétail. Toute action entreprise dans le marché, dont les stratégies de recouvrement de taxe, ne saurait réussir sans leur collaboration (Issaley, 2012). Au Niger, on n'imagine pas un marché à bétail sans *dillan*.

Les marchés à bétail sont aussi fréquentés par les grossistes qui sont spécialisés dans l'exportation de bétail qu'ils renouvèlent de marché en marché. De ce fait, ils contribuent à animer les marchés et leur collaboration permet d'élever le taux de recouvrement. C'est pourquoi ces deux groupes d'acteurs (les grossistes et les *dillan*) sont impliqués dans le comité de gestion du marché. Composé de toutes les parties prenantes, ce comité a pour missions de gérer les éventuels problèmes qui surviendraient au marché. En cas de difficultés majeures dont la vente des animaux hors de la clôture, l'affaire est transférée devant la mairie. Néanmoins, ce comité peine à fonctionner dans la mesure où leur caisse est vide et les réunions ne sont presque jamais convoquées. En fait, ce comité est mis en place juste par conformité aux exigences des partenaires ; d'où son caractère éphémère et inopérant. À cet effet, Olivier de Sardan (2021) conclut que généralement la fin d'un projet signifie la fin des comités mis en place par ce dernier. Ce phénomène est observé un peu partout dans les communes rurales nigériennes (Issaley, 2008 ; Oumarou, 2017). Ainsi, les marchés sont organisés de telle sorte que chaque acteur y trouve son compte et en conséquence, faciliter le recouvrement de la taxe d'identification des animaux.

3.2. Le recouvrement au-dessus de la moyenne de la taxe d'identification des animaux

La taxe d'identification a vu le jour avec la circulaire n°03/MI/DT du 28 février 1977 (...); elle a vu son cadre formalisé en 1986 par le décret n° 86-041/PCMS/MCIT/MRA/MI du 03 avril 1986 relatif au commerce du bétail et de la viande puis par un arrêté n° 27/MRA/MCIT portant modalité d'application du décret 86-041. Son taux est fixé à 200 F CFA et 500 F CFA respectivement pour les petits et gros ruminants. Elle est perçue sur chaque animal présenté et vendu sur le marché et est payée par le vendeur de l'animal (...) (MRA, 2003, p. 12, cité par N. Issaley, 2012, p. 96-97).

Le marché à bétail de Liboré est réparti en deux secteurs : un premier secteur est réservé aux petits ruminants et l'autre aux gros ruminants. En fonction du flux des animaux, les intermédiaires ou *dillan* créent des extensions qui peuvent

déborder la clôture. De ce fait, les autorités administratives et les percepteurs se mobilisent pour recouvrer le maximum de ressources fiscales (tableau, 1).

Tableau 1 : Taux de recouvrement de la taxe d'identification des animaux dans la commune rurale de Liboré. Source : données du terrain

Année	Prévision	Taux recouvrement	%
2017	3 000 000	1 591 665	53,06
2018	3 500 000	3 322 250	94,92
2019	3 500 000	2 637 870	75,37
2020	--	--	--
2021	3 500 000	3 500 000	100,00
2022	3 500 000	2 012 950	57,51

Partant de ce tableau, l'on constate que le taux de recouvrement de la taxe d'identification des animaux dépasse la moyenne. Contrairement au taux de prévision, qui lui est resté constant, le taux de recouvrement est dynamique et évolue entre 53,06% et 94,92%. Cela s'explique principalement par la clôture marché à bétail de Tonko Bangou et la mobilisation de la Police Municipale pour appuyer les percepteurs dans le recouvrement. Dans ce marché, plusieurs stratégies sont développées pour recouvrer de façon rationnelle la taxe.

3.3. Une superposition des redevabilités dans le choix des percepteurs aux marchés à bétail

Chaque marché à bétail de la commune rurale de Liboré dispose d'un seul perceuteur reconnu par la mairie. Il reçoit le registre des reçus ou carnets pour le recouvrement et effectue les versements auprès du receveur municipal. Contrairement au perceuteur du marché du quartier Aéroport qui collecte seul la taxe, celui du marché de Tonko Bangou se fait aider par des aides-percepteurs choisis selon ses soins. Ils sont recrutés localement du fait de leur savoir lire et écrire. Mais, pour être maintenu, il faut de la performance et de la rectitude. Car, le perceuteur principal a la possibilité de remercier à tout moment un aide-perceuteur qui venait à commettre des fautes graves (fraude, bagarre, etc.). Cette autonomie relative dont il dispose dans la gestion des aides-percepteurs lui permet d'exercer de la contrainte symbolique sur eux et en conséquence d'apporter un taux élevé de recouvrement.

Pour le recouvrement de la taxe d'identification des animaux, les aides-percepteurs sont répartis en fonction de la division spatiale du marché qui elle-même basée sur le regroupement par espèce d'animaux ; une organisation commune aux marchés à bétail au Niger (Oumarou, 2017). Une équipe,

composée généralement de trois personnes, s'occupe des petits ruminants, tandis que celle des gros ruminants est recouvrée par une seule personne. Ces deux équipes sont appuyées par deux personnes placées à la porte principale pour contrôler les reçus à la sortie du marché.

Par ailleurs, quelle que soit l'équipe, le nombre peut évoluer en fonction des périodes de l'année. Les fêtes de Ramadan, de Tabaski ou les différents congés : Noël et Paques (pour le taux élevé de mariages) sont des périodes de forte fréquentation du marché. Par conséquent, des aides-percepteurs temporaires sont associés à ceux déjà existants pour appuyer dans le recouvrement. Ce recours aux aides-percepteurs est un phénomène plus ou moins généralisé. Il est développé un peu partout dans les communes où les percepteurs jouissent d'une autonomie relative. Ils en font recours en fonction des fluctuations du marché ou pour inclure les acteurs locaux dans la gestion du marché (Oumarou et Soumaila Seydou, 2022). Ce phénomène est plus complexe au Sénégal par exemple où les aides-percepteurs eux-mêmes recrutaient d'autres sous-aides pour les aider dans le recouvrement (Blundo, 2006). En fait, le point commun dans cette pratique est la maîtrise du secteur sur lequel les percepteurs titulaires doivent recouvrer la taxe. En outre, du côté institutionnel, cette stratégie est développée pour éviter de contractualiser avec les aides-percepteurs. L'objectif visé à travers une telle approche consiste à reconnaître oralement le droit pour le percepteur de recourir aux aides sans pour autant devoir supporter directement les charges. C'est d'ailleurs pourquoi Blundo (2001a) y voit un danger car avec cette superposition des redevabilités, des sous-aides des aides percepteurs, les pratiques illicites sont monnaie courante.

Néanmoins, trois différences fondamentales existent entre le cas décrit par Blundo (2001a, 2001b, 2006) et la commune rurale de Liboré. Il s'agit d'abord de l'étendue du marché, qui est un espace clôturé, donc réduit et ensuite de la présence quasi-permanent du percepteur principal sur le terrain. Enfin, au stade actuel, il n'y a manifestement pas de percepteurs de troisième degré (sous-aides) aux marchés à bétail de Liboré. En outre, l'un des points communs, ce sont les sorties sur le marché pour tester les performances des percepteurs et marquer la présence ne serait-ce que symbolique de la mairie auprès des autres acteurs du marché.

3.4. Les sorties sur le marché comme réponses aux doléances des percepteurs

Le recouvrement de la taxe aux marchés à bétail est assuré par des percepteurs titulaires (appuyés par des aides-percepteurs). L'efficacité et la sincérité qui doivent guider ces derniers dépendent en grande partie du traitement dont ils font objet par les autorités communales (maire et adjoint) et

administratives (SG et SM, RM³). En effet, plus les autorités locales accordent de l'importance aux marchés et aux ressources qu'ils génèrent, plus importants seront les efforts des percepteurs dans le cadre du recouvrement. Cela dépend d'abord de l'autorité dont les percepteurs sont dotés, ensuite des réponses accordées à leurs doléances. La première, relative à l'autorité des percepteurs titulaires, s'observe à travers l'autonomie relative dont ils disposent dans la gouvernance du recouvrement. Quant au deuxième, elle est assurée par les autorités administratives à travers les visites sur les marchés. À cet effet, un enquêté dit : « *Ma force, ce sont le SG et le SM, dès que je me plains auprès d'eux, ils agissent. Soit, ils viennent en personne, soit ils envoient la Police Municipale à mon rescoussé* » (entretien avec un perceiteur de Tonko Bangou, le 14-03-2023).

De ce fait, les visites de terrain des autorités municipales constituent des mesures alternatives pour répondre à des besoins spécifiques. Elles sont effectuées à la demande des percepteurs lorsqu'ils sont confrontés à une situation qui les dépasse (refus de collaboration d'un revendeur, refus de paiement de la taxe, etc.), comme en témoignent ce perceuteur :

« Un jour quelqu'un a parquet ses animaux à l'extérieur du marché à bétail, on s'est disputé. Je suis allé voir le Maire pour lui exposer le problème. C'est un mauvais exemple qu'il faut réprimer pour qu'il serve de leçon aux autres. Si on donne l'occasion à une seule personne de vendre ses animaux à l'extérieur du marché, les autres vont vouloir copier son exemple » (entretien avec un perceuteur, le 14-03-2023).

D'un autre côté, ces visites sont initiées sur décision propre des autorités administratives. Il s'agit là d'une mise à l'épreuve des acteurs du marché à bétail et permet par conséquent de booster le taux de recouvrement de la taxe. Deux objectifs sont fixés à ce niveau, évaluer le degré de fréquentation et les efforts de recouvrement des percepteurs. Ce qui permet de connaître la valeur réelle du marché et réduire les fraudes fiscales (Issaley, 2012). Ces visites sont accentuées à l'approche des fêtes de Tabaski et ramadan où les marchés sont le plus attractifs.

Par ailleurs, ces visites sont des moments de sensibilisation des usagers sur l'usage des ressources recouvrées. C'est l'occasion de discuter avec les *dillan* pour renforcer leur collaboration dans le recouvrement des taxes. En conséquence, c'est une mission d'affirmation de l'autorité communale sur le marché en recourant à la violence symbolique.

À ces stratégies institutionnelles développées par les autorités administratives s'ajoutent celles pragmatiques mise en œuvre par les percepteurs.

³ Secrétaire général, Secrétaire municipal et Receveur municipal

3.5. L'obligation du paiement de la taxe d'identification des animaux

Les *dillan* sont des intermédiaires entre les acheteurs et vendeurs d'animaux. Pour ce faire, ils sont mis à contribution pour faciliter le recouvrement de la taxe d'identification des animaux. À ce niveau, leur rôle consiste à déclarer les transactions aux percepteurs. En ce sens, les arguments mobilisés pour convaincre les usagers sont entre autres la perte de l'animal, la protection contre les vols, ou le contrôle qu'il soit au marché ou ailleurs.

En cas de perte d'un animal, si le nouvel acquéreur dispose du reçu infalsifiable, il a toutes les chances de le retrouver. Car dit-on, les animaux retournent le plus souvent chez leur propriétaire. Il en est de même pour les cas des animaux volés. Le reçu constitue une protection pour le nouvel acquéreur et lui évite en conséquence un séjour en prison. En dernière instance, les contrôles inopinés sont de trois ordres (sur le marché clôturé). Il s'agit d'abord du contrôle à la sortie du marché soumise à la présentation du reçu de la taxe d'identification des animaux. En l'absence du reçu, l'usager doit soit retourner auprès des aides-percepteurs soit payer sur place pour avoir le droit de sortir du marché.

Le deuxième type de contrôle, effectué par les autorités administratives accompagnées des agents de la police municipale, consiste à faire le tour des piquets afin de vérifier le reçu de chaque animal vendu. Un troisième contrôle, cette fois-ci, se passe hors des circuits du marché. Il peut s'effectuer au niveau des postes de contrôle de la police ou de la gendarmerie surtout en cas d'alerte d'animal volé.

Ainsi, ces trois types de contrôle permettent de faire la promotion du reçu infalsifiable. Si les usagers du marché à bétail ne consentent pas aux taxes de façon volontaire, concevoir ce discours qui met en avant leur propre protection constitue une alternative. Dans le cas d'espèce, l'usager consent non pas dans l'optique de participer directement au financement de la décentralisation mais pour assurer sa propre protection. Ce discours est entretenu aussi par des usagers ayant été confrontés à une situation d'achat d'animal volé. Ayant vécu l'expérience, ils se positionnent en véritable promoteur du reçu infalsifiable. En outre, il n'y a pas que les usagers qui sont concernés par ce phénomène, ce sont aussi les *dillan* d'autant plus qu'ils sont les témoins directs des transactions sur le marché.

Jouant le rôle d'intermédiaire entre acheteur et vendeur, ils sont les premiers à être mis en cause en cas de survenance d'un problème. Ils sont directement saisis pour communiquer des informations sur le vendeur de l'animal. Car, le plus souvent, le confiage d'animal est guidé par les relations d'affinités. On ne choisit pas son *dillan* par hasard ; il s'agit d'un choix rationnel. Soit, par connaissance directe ou interposée, soit par le renom de ce dernier. Ce qui en fait un métier à risque. De ce fait, ils doivent être vigilants pour éviter au

maximum d'être au centre des scandales afin à la fois d'éviter de rembourser des sommes importantes ; mais aussi et surtout de perdre leur notoriété. Dans ce sens, une des solutions consiste à exiger le reçu infalsifiable pour formaliser les transactions. D'où un usage contextualisé du reçu infalsifiable.

3.6. Le reçu infalsifiable comme une alternative à l'évasion fiscale

« Les carnets sont confectionnés par l'inspection générale de l'État, institution de contrôle des collectivités territoriales. Les montants sont des prix standards » (entretien avec un agent communal, le 14-03-2023).

Le paiement d'une taxe qu'elle qu'il soit donne droit à un reçu infalsifiable ou carnet. Identique sur toute l'étendue du territoire nigérien, il incarne de manière symbolique l'autorité de la commune qui le donne. Il constitue, du fait des informations qu'il contient, une assurance, une protection pour les usagers des marchés, surtout contre les vols et les pertes d'animaux. Et enfin, le reçu infalsifiable symbolise l'acte citoyen de payer son obligation fiscale. Pour la taxe d'identification des animaux, le reçu se particularise par le sens du détail qui a guidé le concepteur. En effet, les rubriques à renseigner sont : le nom de la commune, la date d'émission, les noms de l'acheteur, du vendeur, de l'intermédiaire, du percepteur, le type d'animal, le prix. Toutes ces personnes constituent d'office des témoins de la transaction et peuvent par conséquent répondre devant un juge en cas de problème.

En outre, même si ce reçu est identique pour toutes les communes nigériennes, il existe un usage contextualisé de ce dernier. D'une commune à l'autre, les percepteurs n'accordent pas la même importance encore moins la même rigueur dans la collecte des informations inscrites sur le reçu. Dans la commune rurale de Liboré, les percepteurs ont le sens du détail, dans le remplissage du reçu. Car, ils donnent tous les renseignements du vendeur (*suba sani* se : au cas où) en y ajoutant le village de provenance, le surnom. Ainsi, l'importance accordée au reçu et aux informations qu'il contient sont fonction de l'expérience des percepteurs. Plus un percepteur est confronté à des problèmes ou en a été témoin, plus grand est le soin qu'il accorde au remplissage du reçu.

4. Conclusion

En somme, les marchés à bétail sont des espaces publics qui jouent une pluralité de fonctions en fonction des acteurs ou groupes d'acteurs en présence. Dans cet article est analysée la fonction économique des marchés à bétail pour le budget de la commune rurale de Liboré à travers le recouvrement de la taxe d'identification des animaux. Les deux marchés de cette commune se distinguent par leurs infrastructures et leur équipement ainsi que par l'organisation et

l'occupation physique de l'espace. Aussi, les mêmes stratégies officielles de recouvrement sont développées dans les deux marchés avec plus d'intensité au marché de Tonko Bangou. Un seul percepteur titulaire pour chaque marché, a qui est donné la possibilité de se faire aider par des aides-percepteurs, des sorties sur les marchés avec les agents de la police municipale. En outre, une nette différence est observable au niveau des stratégies développées par les percepteurs d'autant plus qu'elles sont puisées du contexte de chaque marché. L'usage contextualisé du reçu infalsifiable et son importance dans la protection des usagers, la collaboration des *dillan* et des grossistes dans le cadre du recouvrement de la taxe d'identification des animaux.

Bibliographie

- Blundo, G. (2001a). Négocier l'État au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration Sénégalaise. *Presses de Sciences Po/ «Autrepart»*, 4(n°20), 75-90. Tiré de <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2001-4-page-75.htm>, consulté le 01/09/2022.
- Blundo, G. (2001b). La corruption comme mode de gouvernance locale : trois décennies de décentralisation au Sénégal. *Afrique Contemporaine*, Numéro spécial, 3^e trimestre, 115-127.
- Blundo, G. (2006). «Je n'ai pas besoin de ticket». Négociation des droits de marché et petite corruption dans les collectivités locales sénégalaises ». Dans Fay C., Koné Y. F. & Quiminal C. (édit). *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français* (p. 323-342). Paris : IRD, Collection Colloques et Séminaires.
- Commune rurale de Liboré. (2022). *Rapport du déroulement du recensement administratif de la Commune rurale de Liboré*.
- Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration –DGDD-. (2011). *Code général des Collectivités Territoriales. Recueil des textes sur la décentralisation*. Niamey : Imprimerie Albarka.
- Issaley, N. (2008). *Les pouvoirs locaux dans la commune de Ballyara (3)*. Études et Travaux n°771, LASDEL/Niamey.
- Issaley, N. (2012). *L'élevage dans un contexte de communalisation au Niger : entre enjeux économiques et enjeux politiques. Cas du département de Gouré et des éleveurs peuls*. (Thèse de Doctorat en Anthropologie du changement social et du

développement à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS/Marseille).

Moussa, M. (2019). Le marché à bétail : une vitrine des oppositions locales au Niger. Dans Hagberg S., Kibora O.L. & Körling G. (édit). *Démocratie par le bas et politique municipale au Sabel* (p. 103-115). Sweden : Uppsala University.

Olivier de Sardan, J.P. (2009). *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest.* Études et Travaux n°79, LASDEL/Niamey.

Olivier de Sardan, J.P. (2021). *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà.* Paris : Karthala.

Oumarou, A. & Soumaila Seydou, C. (2022). Heur et malheur de la mobilisation fiscale, une analyse du recouvrement fiscal local à partir de la commune rurale de Sokorbé (Niger). *Revue scientifique thématique, Environnement et Dynamique des Sociétés*, n°007, 367-388.

Oumarou, A. (2011). *Le service public de marché à Balleyara, Guidan Roumdji et Say.* Études et Travaux n°90, LASDEL/Niamey.

Oumarou, A. (2017). Le marché, un bien public dans les communes nigériennes. *Études Togolaises, Revue Togolaise des sciences Sociales*, 11 (1), p. 76-92

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2021). *L'Analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e éd). Paris : Armand Colin.

Remerciements

Mes remerciements vont aux Professeurs Amadou Oumarou, Directeur du Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie et en Anthropologie, Rosa María Verdugo Matés et Rubén Camilo Lois González, de l'Université de Santiago de Compostela, pour les multiples conseils et orientations. Je remercie également Dr Mahamadou Bello Adamou, chercheur au LERSA, Dr Ibrahim Mallam Maman Sani, coordinateur du programme ERASMUS + du Niger, tonton Irama Faty et mes collègues "Erasmusois" du Niger, du Sénégal, du Mali, pour les échanges fructueux et courtois.

Les mariages forcés ou précoce et l'éducation des enfants en milieu Bambara de Sikasso dans la commune de Fakola au Mali

Farima Kourouma

Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)

fadimakours@yahoo.fr

Résumé

En Afrique précisément dans le milieu Bambara de Sikasso, la commune de Fakola (Yorobadougou, Tiendougou, Sibirila, Baniko Santieni), les mariages précoce sont souvent conçus de gré ou de force des deux parties. Les mariages d'enfants désignent tout mariage impliquant un enfant de moins de 18. Ces actes sont imposés ou non imposés le plus généralement aux mineurs qui n'ont pas 18 ans révolus. Pour camoufler la pauvreté, pour respecter les coutumes et traditions ou pour éviter les grossesses précoce en dehors des mariages ou encore pour sauver l'honneur de la famille, les mariages précoce sont effectués. Ainsi, le mariage précoce et forcé englobe l'ensemble de ces mariages. Le plan international et la déclaration universelle des droits de l'homme luttent pour l'éradication de ces pratiques. Malheureusement on assiste encore de nos jours à ces pratiques dans les pays d'Afrique tels qu'au Mali dans la région de Sikasso plus précisément chez les Bambaras. Dans le milieu Bambaras de Sikasso, ces pratiques sont appelées *N'gnélé* et *Falenmali*. La problématique est que les droits (à l'enfance et à l'éducation) des enfants surtout des petites filles sont violés, leurs perspectives d'avenir et d'évolution sont limitées, elles sont maintenues dans des conditions de pauvreté et d'impuissance, de génération en génération. Encore, l'une des conséquences est le manque de potentialité de cette couche sociale. Cet article tente d'esquisser les contours de ce phénomène de mariage et son impact sur l'éducation des enfants ; de pointer les obstacles et de faire des recommandations pour pouvoir totalement éradiquer un jour. La méthodologie de recherche s'appuie sur l'exploitation des recherches documentaires malgré de rareté de documents sur la thématique au Mali, la webographie et les entretiens effectués auprès des détenteurs du savoir traditionnel (sources orales). Les résultats renseignent sur les formes de mariages forcés ou précoce *N'gnélé* et *Falenmali* des filles et ses conséquences sur l'éducation dans la vie sociale africaine, aussi, sur le degré de contradiction qu'il y a entre nos lois et nos coutumes, nos traditions et nos pratiques.

Mots clés : Mariage forcé, Mariage précoce, Education, Enfants, Mali

Abstract

In Africa, specifically in the Bambara milieu of Sikasso, the municipality of Fakola (Yorobadougou, Tiendougou, Sibirila, Baniko Santieni), early marriages are often conceived willingly or by force of both parties. Child marriages refer to any marriage involving a child under the age of 18. These acts are usually imposed or not imposed on minors under the age of 18. To camouflage poverty, to respect customs and traditions, to avoid early pregnancies outside marriages or to save the honour of the family, early marriages are carried out. Thus, early and forced marriage encompasses all such marriages. The international plan and the Universal Declaration of Human Rights are fighting for the eradication of these practices. Unfortunately, we still see these practices today in African countries such as Mali, in the Sikasso region, more precisely among the Bambaras. In the Bambara community of Sikasso, these practices are called *N'gné* and *Falenmali*. The problem is that the rights (to childhood and education) of children, especially girls, are violated, their prospects for future and development are limited, they are kept in conditions of poverty and powerlessness, from generation to generation. Again, one of the consequences is the lack of potential of this social stratum. This article attempts to sketch the contours of this phenomenon of marriage and its impact on the education of children; to point out obstacles and make recommendations to be able to completely eradicate it one day. The research methodology is based on desk research, webography and interviews with traditional knowledge holders. The results provide information on the forms of forced or early marriages of girls and their consequences on education in African social life, as well as on the degree of contradiction between our laws and customs, our traditions and practices.

Keywords: Forced marriage, Early marriage, Education, Children, Mali

Resumen

En África, concretamente en el entorno bambara de Sikasso, la comuna de Fakola (Yorobadougou, Tiendougou, Sibirila, Baniko Santieni), los matrimonios precoces suelen concebirse voluntariamente o por la fuerza de ambas partes. Los matrimonios infantiles se refieren a cualquier matrimonio que involucre a un niño menor de 18 años. Estos actos suelen imponerse o no a menores de 18 años. Para camuflar la pobreza, respetar las costumbres y tradiciones, evitar embarazos precoces fuera del matrimonio o salvar el honor de la familia, se celebran matrimonios precoces. Por lo tanto, el matrimonio precoz y forzado abarca todos esos matrimonios. El plan internacional y la Declaración Universal de los Derechos Humanos luchan por la erradicación de estas prácticas. Desgraciadamente, todavía hoy vemos estas prácticas en países africanos como Mali, en la región de Sikasso, más precisamente entre los bambaras. En la comunidad Bambara de Sikasso, estas prácticas se llaman *N'gné* y *Falenmali*. El

problema es que se violan los derechos (a la infancia y a la educación) de los niños, especialmente de las niñas, se limitan sus perspectivas de futuro y desarrollo, se les mantiene en condiciones de pobreza e impotencia, de generación en generación. De nuevo, una de las consecuencias es la falta de potencial de este estrato social. Este artículo intenta esbozar los contornos de este fenómeno del matrimonio y su impacto en la educación de los hijos; para señalar obstáculos y hacer recomendaciones para poder erradicarla por completo algún día. La metodología de la investigación se basa en la explotación de la investigación documental a pesar de sus rarezas sobre el tema en Malí, la webografía y las entrevistas realizadas a los poseedores de conocimientos tradicionales (fuentes orales). Los resultados proporcionan información sobre las formas de matrimonios forzados o precoces de niñas y sus consecuencias en la educación en la vida social africana, así como sobre el grado de contradicción entre nuestras leyes y costumbres, nuestras tradiciones y prácticas.

Palabras clave: Matrimonio forzado, Matrimonio precoz, Educación, Niños, Malí

1. *Introduction*

Les inégalités entre les sexes limitent le potentiel de développement d'un pays. Elles sont coûteuses et représentent des pertes constantes pour la société. Ces coûts se manifestent par un niveau inférieur de la productivité, de la compétitivité et du bien-être des populations. C'est ainsi que la question du genre est devenue l'une des préoccupations les plus capitales dans la conception des programmes et le développement des politiques de l'éducation pour la société civile et les autres parties prenantes travaillants dans l'éducation au Mali. S'attaquer aux obstacles que rencontrent les enfants en général surtout les filles pour accéder à une éducation de qualité et poursuivre leurs études est au cœur de tous les débats de nos jours. L'une pertinente des obstacles est le mariage forcé ou précoce.

Le mariage étant l'union de deux personnes consentantes¹ a pour effet d'instituer un certain nombre de devoirs entre époux, en raison de leur réciprocité, chaque époux a envers l'autre autant de droit qu'il a de devoirs².

¹ Se réfère à l'Art 283 C. des Personnes et de la famille du Mali Al. 1 & 2 : « Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement. Le consentement n'est point valable s'il a été extorqué par violence ou s'il n'a été donné que par suite d'une erreur sur la personne. »

² L'article 212 du Code civil se base sur ce principe de réciprocité en affirmant que "Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance ».

Cependant, le mariage se voit réaliser sous d'autre forme qu'est la réalisation sans consentement de l'une ou de l'autre partie appelé mariage forcé ou précoce³.

À cause des coutumes et des traditions, des pratiques et des usages africains, le mariage forcé ou précoce impact sur l'éducation des enfants dans le milieu Bambara de Sikasso au Mali. Le constat est évident, les filles abandonnent plus vite l'école que les garçons. Elles sont souvent reléguées au second plan⁴ au profit des garçons dans le milieu Bambara de Sikasso. Cela pour plusieurs raisons parmi lesquelles : la violence basée sur le genre, le mariage précoce ou forcé, les grossesses précoces. C'est ainsi que nous allons nous baser sur le cas du mariage forcé ou précoce, analyser et critiquer la manière par laquelle les droits humains fondamentaux des enfants sont volés, bafouillés et même violés dans le milieu Bambara de Sikasso.

Nous allons tenter d'esquisser les contours de cette forme de mariage et son impact sur l'éducation des enfants puis de pointer ses obstacles. Il importe de faire ressortir de toute évidence les ambiguïtés et les différences entre nos lois et nos coutumes et traditions africaines puis montrer les voies et moyens de dépasser ces controverses en faisant des recommandations pour pouvoir totalement éradiquer un jour.

Cette étude tente de répondre à la question de savoir si les coutumes et les traditions africaines restent-elles en marge des lois ou plutôt si les lois les ignorent-elles en milieu Bambara de Sikasso au Mali, dans les localités de Yorobadougou, Tiendougou, Sibirila et Baniko Santieni situées dans commune de Fakola et comment lutter contre ce phénomène d'inégalité de mariage précoce et/ou forcé ?

Premièrement les résultats renseignent sur les formes de mariages forcés ou précoce *N'gnélé* et *Falenmali* des filles dans le temps à Yorobadougou, Tiendougou, Sibirila et Baniko Santieni dans la commune de Fakola, et ses conséquences sur l'éducation dans la vie sociale africaine, aussi, sur le degré de

³ Anna Neubauer et Janine Dahinden en collaboration avec Pauline Breguet et Eric Crettaz. « Mariages Forcés » en Suisse causes, formes et ampleur. « Les « mariages forcés » font partie de ces sujets nourrissant des débats émotionnels qui apparaissent régulièrement sur le devant de la scène politique et médiatique. Dans les débats publics, les situations de contraintes en lien avec le mariage sont thématisées en tant que violences contre les droits humains et elles sont souvent présentées comme étant des pratiques « traditionnelles », « culturelles » ou « religieuses » liées à certains groupes d'immigré(e)s (Fulpius, 2006 ; Naef, 2009 ; Rivier et Tissot, 2006). »

⁴ Par rapport à l'accès à l'école et le maintien (causes : la pauvreté, l'honneur familial, manque et connaissance de leurs droits, situation d'urgence, absence de certificats de naissances etc.)

contradiction qu'il y a entre nos lois et nos coutumes, nos traditions et nos pratiques.

Deuxièmement, l'article se propose de faire des recommandations face aux manques de potentialités de cette couche sociale dans les administrations. La possibilité d'une harmonisation du droit, des lois aux coutumes et traditions africaines serait proposé.

2. Méthodologie

Les recherches dans le cadre de cet article ont été menées au Mali en milieu Bambara de Sikasso (à Yorobadougou, Tiendougou, Sibirila et Baniko Santieni situés dans la commune de Fakola,). La méthodologie de recherche s'appuie sur la recherche documentaire, la webographie spécialisée et généralisée et les entretiens effectués sur terrains en guise de témoignages. La recherche documentaire a porté sur les axes suivants : les mariages précoce ou forcés en général partout dans le monde et les sources orales spécifiquement le *N'gnéle* et le *Falenmali* et son impact sur l'éducation à l'époque chez les Bambara de Sikasso. La rareté de ce genre d'écrits existe déjà au niveau de l'Afrique précisément au Mali ; car considéré comme tabou. Les documents consultés sont généralement des articles, des codes, des lois, des romans et des publications scientifiques. La webographie a porté sur des sites et plateformes tels que : le plan International, CNRS Academia Edu Anneverjus, Lemonde International, Care Mali ; Wildaf Mali, PNG du Mali. Les entretiens ont été effectués avec les détenteurs du savoir traditionnel et les personnes ressources autorisées par le village ; car tout le monde ne pouvait pas parler étant donné que le thème est considéré comme tabou. Au total, huit (08) détenteurs du savoir traditionnel⁵ ont été autorisés par le village de Fakola pour témoigner. Ces personnes ont été interviewées. Aussi, des femmes et hommes natifs du lieu qui ont vécu ces formes de mariages à l'époque sont aussi considérés comme des témoins oculaires⁶.

3. Résultats et discussion

L'hypothèse soutenue dans cet article est que les coutumes et les traditions africaines sont longtemps restées en marge de nos lois ; car elles les contredisent d'une manière ou d'une autre, comme si elles ont plus d'autorité que ces lois. C'est ainsi qu'elles impactent négativement sur l'éducation des enfants mineurs en leurs imposants le mariage forcé ou précoce. Les facteurs sont :

- socioculturel (notion de masculinité liée à la domination, à l'honneur ou à l'agressivité ; rigidité des rôles de genre et la discrimination des femmes) ;

⁵ V. le Tableau1 ; la méthode de recherche a été qualitative et non quantitative.

⁶ Ils y vivent encore ces personnes âgées.

- économique (pauvreté, chômage, dépendance, isolement de la femme et des filles) ;
- politique (absence de lois adéquates, obstacles à l'accès des victimes à la justice, inaction des pouvoirs publics, absence de punition des auteurs de violences à l'égard des femmes et filles).

Nous pouvons aussi dire que le mariage forcé est motivé en quelque sorte dans cette zone de Sikasso pour éviter le bannissement, pour parer les suites d'une grossesse hors mariage, pour contrôler la sexualité des filles et pour le respect de la famille au mariage.

3.1. Le manquement aux droits humains fondamentaux

Sur 100 mariages célébrés, 92 % sont des mariages forcés ou précoce et les 8 % sont de gré dans les provinces ou les cantons de Sikasso (Mali) dans les années des indépendances africaines 1960 et suivants. Il s'agit de la communauté de Yorobadougou, Tiendougou et Sibirila, Baniko Santieni située la commune de Fakola. Cette pratique va à l'encontre de la constitution malienne de 1992 en son article 2 ancien, puis l'article 1^{er} de la nouvelle constitution en date de 2020, qui dit que : « Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la région, la couleur, la langue, la race, l'ethnie, le sexe, la religion ou l'opinion politique est prohibée ». Cette pratique va aussi à l'encontre de la convention relative aux droits des enfants⁷, également contraire au code de Minorité Pénale et Institution de Juridictions pour Mineurs enfants⁸. Il est à noté qu'il y a le manque et/ou la connaissance des droits de cette communauté de Sikasso ; car même quand le mariage précoce est interdit, beaucoup de familles l'ignorent et/ou enfreignent

⁷ 1. « Les États partis reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ; b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ; c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ; d) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ; e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. 2. Les États partis prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention. ».

⁸ Code de la minorité pénale et institution de juridictions pour mineurs du Mali 24 Août 2001 en son article 1^{er} stipule : « La majorité pénale est fixée à dix-huit (18) ans. ».

la loi. Dans certains pays (surtout le Mali), cette violation est si répandue et normalisée que les sanctions sont rares.

Nous pouvons affirmer selon les interviews requises de cette étude que cela est exactement le cas du Mali chez les Bambaras de Sikasso à travers le *N'gnelé*.

À travers cette pratique, l'échange se fait dans deux familles différentes. La 1^{ère} où il n'y a que les filles puis dans l'autre où il n'y a que les garçons. Celle où il n'y a que des filles donne leur fille en mariage à la famille où il n'y a que des garçons ; et vice-versa. L'objectif visé à travers cette pratique est de résoudre le problème de manque de filles ou de garçons dans les familles conformément au *Falenmali* qui signifie échange direct de fille contre garçon dans deux familles différentes. Ce manque de sexe féminin ou masculin était également résolu de cette manière à travers le *N'gnelé* qui était un moyen d'échange indirect entre familles de même sang. Lorsqu'une famille est amenée à choisir entre une fille et un garçon, le choix est vite porté sur le garçon et la fille pour le mariage contre ou pour son gré.

3.2. Témoignages des personnes détentrices du savoir traditionnel autorisées par le village, des cas des formes de mariages à Sikasso

Les témoignages (tableau 1) n'ont pas pour but de juger des traditions ou des coutumes, mais juste de mettre en lumière, un fléau intérieur qui peut paraître comme fabuleux de l'extérieur⁹.

Kone Makira : Je suis Koné Makira j'ai 75 ans. Effectivement quand on me donnait en mariage il existait ce qu'on appelait le *Falenmali* ou le *N'gnelé*. Moi-même mon oncle maternel m'a donné en échange avec une autre fille qui fut la femme de son fils. Donc mon mariage est issu du *N'gnelé*. Quand j'étais jeune fille la femme ne disait jamais « Non » au mariage pour quel que soit le sujet elle obéit et donne des enfants. Toutes mes filles ont subi le même sort de mariage forcé.

Konate Bourama : Je suis commerçant de poisson ici à Tingrela. Tregingnela est la préfecture ivoirienne à la frontière avec le sud du Mali. Actuellement, le *Falenmali* et le *N'gnelé* n'existent presque plus ; car de toute façon, le phénomène existe sous d'autres formes plus douces. Mais la plupart des mariages qui se font ici sont forcés et précoces. Cela fut exactement mon cas. Je suis polygame, ma première femme n'était pas mineure ; mais elle a été forcée à contracter le mariage. Cela n'a pas été le cas de la seconde femme. Aujourd'hui, les choses

⁹Adama Kamagaté 2020, Le mariage forcé Top 0.1 % 29852 ; Seydou B. KOUYATE, Sous l'orage, éd. Présence Africaine 1953 pages « Kany et Sanu face au poids des traditions » ; ce roman reflète la fracture d'une société prise entre tradition et modernité, Olivier Hann ; « Vivre en société, vivre marié Le mariage d'après les écrits de Lothaire de Segni » Pages 1 à 26, 1 à 101

sont en train de changer peu à peu. Les filles sont à l'école, mais avec le temps elles abandonnent.

Kouyate Djéli Sourï : J'ai 57 ans. Je suis cordonnier. Nous sommes les hommes de caste. On ne se marie pas avec les bambaras et vice-versa. Le mariage se fait entre familles cordonniers jamais avec d'autres ethnies. Le mariage est précoce souvent et généralement forcé. Chez nous, les filles ne vont pas à l'école parce qu'elles doivent apprendre à être des vraies cordonnières, fabriquer des gourdes des calebasses en bancos etc.

Diarrassouba Tadji : Je suis forgeron âgé de 67 ans. Mon mariage a été un mariage forcé. J'étais aventurier à Abidjan. Soudain, mes parents m'invitent à venir d'urgence en famille à Dontreké sans me dire de motif. Quand je suis arrivé, ils m'ont proposé le mariage avec une fille mineure. Je leur disais qu'elle est mineure et ils me répondaient que ce n'est pas un problème et le mariage s'est effectué dans cette condition.

Kone Rokia : J'ai été à l'école. Mais, je l'ai abandonnée tôt parce que mes parents voulaient que je me marie (car ils avaient pris les 10 kolas pour solliciter ma main et je n'avais pas mot à dire. Mes parents avaient déjà accepté de me donner en commun accord avec mon futur époux. Ils me disaient tout le temps que l'école pour une fille est une perte de temps. Donc, il fallait apprendre à faire les travaux ménagers et être une bonne ménagère.

Diarrassouba Assetou : J'ai été forcé pour me marier avec le tisserand du village, non voyant en plus. L'écart d'âge était très considérable. Je n'ai jamais eu l'accès à l'école avec toutes les conséquences. Les perspectives de mon avenir furent limitées.

Konate Mamadou Lamine : Je suis natif de la zone de Sikasso, résident à Madrid, j'ai 63 ans. À l'époque je fus un des acteurs principaux sciemment ou inconsciemment pour aider le village avec leurs formes de mariages qu'est le *N'gnéle* et le *Falenmali*. À l'époque, c'est ce qu'il fallait faire et la vie se comprenait dans ce sens-là. Cela consistait à échanger ou à marier les jeunes filles la plupart sans leurs consentements. Je faisais partie des bras valides qui obligaient les filles et les cherchaient en cas de fuite de la chambre nuptiale. Je leur forçais la main à y retourner ; car cela signifiait que la fille n'aimait pas le mari et qu'elle devenait révoltante.¹⁰

¹⁰ Seydou Badian Kouyate « Sous l'Orage » ; la révolte de Kany, la jeune fille promise au mariage forcé, 1968.

Tableau 1 : Sources orales ou témoins qui vivent présentement à Sikasso

Nº	Nom et prénoms	Date et lieu d'entretien	Qualité et profession
01	Kouyate Djéli Souri 57 ans	16 juin 2023 à Dontreké	Traditionnaliste Cordonnier
02	Kone Makira 75 ans	20 juin 2023 à Dontreké	Ménagère
03	Diarassouba Tadji 67 ans	10 juillet 2023 à Dontréché	Forgeron
04	KONE Rokia ans 52 ans	15 juillet 2023 à Kolondieba	Ménagère
05	Drissa Konate 41 ans	02 juin 2023 à Dontreké Santieni Commune de Fakola	Professeur d'Enseignement Secondaire facilitateur Natif du Village Tél : 00223 78117216
06	Mamadou Lamine Konate 63 ans	15 septembre 2023 en Espagne à Madrid	Transporteur résidant à Madrid Tél : 034645813925 Natif de Sikasso, du village ; facilitateur
07	Diarassouba Assetou 75 ans	20 juin à Dontreké	Ménagère
08	Konate Bourama 70 ans	04 août 2023 à Tingrela ville près de RCI	Commerçant de poissons

3.3. Les perspectives d'avenir limitées ou les conséquences du mariage forcé ou précoce

Les conséquences du mariage forcé ou précoce pour la famille sont les ruptures familiales en cas de refus, les mésententes dans la famille (le couple), les violences conjugales, les dépressions nerveuses, les insultes fréquentes et les privations de sortir et autres.

L'éducation est mise en péril dans la région Bambara de Sikasso au Mali à travers le *N'gnélé* et le *Falenmali* à travers d'autres formes plus douces d'union libre ou forcée ; à travers l'inégalité de sexes, à la marginalisation des filles ; à la non-application de lois ; et au défaut de sanction. Ainsi, nous assistons encore de nos jours au manque de potentialité de la couche sociale féminine dans les administrations, dû à la pauvreté des familles, le non-accès à l'école ou au non-maintien des filles. Cette pratique traditionnelle néfaste qu'est le mariage forcé ou précoce prive les filles de leur enfance et les expose aux violences, aux viols, aux maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH, aux grossesses précoce non désirées et aux avortements à risque.

Les conséquences sociales du mariage forcé ou précoce sont la prostitution, la perte d'autonomie et de liberté, les problèmes de santé mentale qui peuvent amener les personnes souvent au pire à se suicider, les violations du droit à l'éducation de la fille ou de la femme, le manque d'amour dans le couple, les mésententes, les risques de mauvaise éducation des enfants et la fuite de la femme.

Il est important de préciser que tous ces problèmes évoqués ne sont pas le propre des mariages forcés ou précoce uniquement. On les rencontre aussi dans les autres formes de mariages libres.

Les décisions de la représentation féminine des femmes au niveau des postes législatifs et des postes de nominations, la représentation numérique, au niveau légal des postes éligibles n'est pas en concordance, n'est pas en proportion avec la croissance numérique des femmes dans nos sociétés. Si l'on se dit aujourd'hui que 51 % des femmes de la population sont des femmes et qu'au niveau des assemblées l'on trouve 7 ou 12 femmes contre 147 députés et alors il y'a un travail à faire.

3.4. Recommandations

Au terme de cette étude, nous recommandons :

- de promouvoir et de maintenir les filles à l'école pour favoriser à long terme la croissance économique de façon générale ; mais aussi pour mieux lutter contre la pauvreté des filles, des femmes et des familles. Au final, la réussite de cette lutte mettra fin au mariage forcé ou précoce ;
- de promouvoir et de maintenir les filles à l'école pour augmenter la potentialité de cette couche sociale dans les administrations ;
- de mettre les enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage de la part de l'Etat ;
- d'assurer un meilleur suivi des filles scolarisées à l'école et de mettre en place un programme national pour récompenser surtout les meilleures filles ;
- d'éduquer davantage les enfants à la maison puis à l'école, car c'est là où ils doivent recevoir la base de toute éducation¹¹ ;
- de maintenir les enfants surtout les filles à l'école pour qu'elles puissent échapper au mariage précoce ou au mariage forcé aux grossesses précoce. C'est ainsi qu'elles pourront aller au bout des études et elles

¹¹ Vous conviendrez avec cette assertion que : « l'éducation se divise à trois niveaux à savoir l'éducation familiale, l'éducation de la rue et l'éducation scolaire » les trois sont importantes. La première citée est importante et urgente dans la vie d'un enfant. L'éducation scolaire, elle est prioritaire pour l'émancipation d'un enfant.

- pourront avoir la capacité d'analyse et d'innover et se prendre en mains elles-mêmes leur autonomisation financière ;
- de réformer le système éducatif pour une amélioration du système ;
 - de se battre pour faire de l'éducation un terrain commun, une arme redoutable contre ce fléau de mariages forcés ou précoce ;
 - de bannir désormais le phénomène de mariages forcés ou précoce pour ne plus détruire l'avenir des enfants dans nos milieux ruraux, car ce phénomène reste une réalité dans de nombreuses régions du monde surtout de Sikasso au Mali ;
 - d'appliquer fermement les sanctions contre les auteurs de ces pratiques (mariages précoce et/ou forcé) ;
 - d'impliquer les hommes et femmes pour mener une bonne sensibilisation de lutte contre ce phénomène ; car dans l'immense majorité des cas, ce sont les jeunes filles qui en souffrent le plus.

4. Conclusion

Les inégalités entre les sexes limitent le potentiel de développement d'un pays. Les économies qui diminuent ces disparités et qui améliorent le statut des filles et des femmes se développent plus rapidement. Les inégalités sont coûteuses et représentent des pertes constantes pour la société. Ces coûts se manifestent par un niveau inférieur de la productivité, de la compétitivité et du bien-être des populations. Cependant, divers facteurs et situations impactent négativement sur cette contribution et placent la question féminine au centre de tous les débats et des politiques dans les pays en développement comme le Mali.

Mener une lutte pour l'égalité des sexes pour l'émancipation des droits humains des filles ou femmes serait une réussite si toutefois l'éducation a été bien suivie et les lois bien appliquées¹². À propos, nos législateurs devront penser à la conformité de nos pratiques, nos coutumes et traditions aux lois édictées dans nos pays africains. Ils doivent veiller à la bonne application et au strict respect de cette conformité pour pouvoir sanctionner qui de droit. Il est important et essentiel de lutter contre l'atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment à la liberté et à l'intégrité physique, contre la pauvreté pour permettre aux filles de vivre sans violence et de réaliser leur plein potentiel. Cela évitera de ce fait le manque de potentialité de cette couche sociale au niveau des postes nominatifs et administratifs. À bien noter qu'une fille ou femme qui a été à l'école et qui a un pouvoir d'achat se trouvant dans un ménage ne va pas avoir la même approche avec son mari. Aussi, le mari n'aura pas la

¹² Cas du Burkina Faso qui condamne toute pratique pouvant amener au mariage forcé pour une peine de 3 ans d'emprisonnement

même approche avec une femme qui n'a pas été à l'école et qui n'a pas un pouvoir d'achat.

Bibliographie

- Gougelmann, S., & Verjus, A. (2017). *Écrire le mariage en France au XIXe siècle*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, coll. « Des deux sexes et autres », 2017, 462 p.
- Kamagaté, A., (2020). « Exposé de Mariage Forcé », article africain sur le Burkina Faso, pages 2 à 6.
- Kouyaté, S.B., (1968). « *Sous l'Orage* ». La révolte de Kany.
- Neubauer, A., Dahinden, J. Breguet, P., & Crettaz, E. (SD). « *Mariages Forcés* » en Suisse causes formes et ampleur. Edition, Office fédéral des migrations (ODM) Quellenweg 6, CH-3003 Bern-Wabern.
- Raymond, G., & Jean, V. (1998). « Lexiques des Termes Juridiques », 11^{ème} éd. 1998 Dalloz.
- République du Mali (1987). La loi Malienne n° 87-31 AN/RM du 29 août 1987, fixant le Régime Général des Obligations (RGO).
- République du Mali (1992). Constitution de la République du Mali 1992.
- République du Mali (2001). Loi N° 01-081 Du 24 Août 2001 portant sur la minorité pénale et institution de juridictions pour mineurs.
- République du Mali (2011). Loi N° 2011 – 087 Du 30 Décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille.
- République du Mali (2023). Constitution de la République du Mali 2023.
- République Française (2002). *Le code Civil Français*. Dalloz 2002.

Remerciements

Un grand merci au programme ERASMUS + qui m'a offert cette opportunité, spécialement aux Pr Rosa Verdugo Mates, Pr Ruben Camilo Lois Gonzalez et autres, recevez toute ma gratitude et reconnaissance. Je tiens à remercier par la même occasion, mes superviseurs Pr Luis Miguez Macho et Pr Maria Belen Trigo Garcia qui n'ont ménagés aucun effort pour la réussite de ma thèse doctorale.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre universités africaines et européennes. Il est issu du programme Erasmus+ International Credit Mobility. Il explore des problématiques clés des sciences sociales en Afrique de l'Ouest à travers onze chapitres. Il s'agit :

- des questions territoriales et environnementales telles que les inégalités d'accès à l'eau à Kafountine et Diembering, la gestion des ressources naturelles dans l'APAC de Kawawana, et les impacts climatiques sur l'agriculture, toutes au Sénégal ;
- des dynamiques sociales, notamment les inégalités dans la région sénégalaise de Louga, l'activisme politique sur Facebook et le terrorisme à Téra au Niger ;
- des problématiques culturelles portant sur les pratiques pacifiques dans le Balantacounda au Sénégal, les menaces sur le patrimoine Dadouma au Mali, ainsi que les mariages forcés à Sikasso au Mali et leurs effets sur les droits fondamentaux ;
- des études économiques et juridiques traitant de la fiscalité animale à Liboré au Niger et la gouvernance locale à Bambali au Sénégal.

Cet ouvrage constitue une ressource essentielle pour comprendre l'Afrique de l'Ouest contemporaine.



INSTITUTO DE ESTUDOS
E DESENVOLVIMENTO DE GALICIA



ANTE
Analise Territorial
GI - 1871

